

EPIGRAPHE

Notez que la plupart des choses qui valent la peine d'être réalisées dans ce monde, avaient été jugées impossibles à réaliser avant qu'elles ne le soient. Ne vous laissez jamais influencer par l'opinion négative [...]. Le proverbe chinois dit ceci : « Celui qui dit qu'une chose est impossible à faire ne doit pas interrompre celui qui est entrain de la réaliser ». Suivez Dieu hors des sentiers battus, et laissez-y votre trace, c'est ainsi que ceux qui viendront après vous, auront que vous avez fait quelque chose.

José MUZINGU

DEDICACE

Ce travail est dédié à notre papa Jacob MUKENDI wa Ntumba Baluila qui est déjà allé rejoindre le Seigneur dans sa gloire. Vous qui nous aviez enseigné les principes d'intégrité, de justice et de dévotion à Dieu. Vous qui nous rappeliez toujours les paroles de notre Seigneur Dieu à Josué : « Durant toute ta vie personne ne pourra te résister [...], sois courageux et fort [...], répète sans cesse les enseignements du livre [...], alors tu mèneras bien tes projets et ils réussiront ».(Josué 1, 5-8).

C'est de vous que nous avons appris et eu courage à exhorter. Votre abnégation à Dieu, votre témoignage vivant des interventions dans le ministère, et vos messages pleins d'inspiration ont grandement contribué à faire de nous, ce que nous sommes.

Aussi longtemps que le Seigneur tardera, puissent tous vos descendants vivre pour servir le Dieu vivant.

AVANT-PROPOS

La présentation de tout travail scientifique à la dimension de celui-ci, qui sanctionne la fin du deuxième cycle de notre formation universitaire, nécessite le concours des uns et la participation des autres. Si la présente œuvre résulte de notre réflexion personnelle dans sa conception, elle est par contre collective dans son élaboration. C'est pourquoi, il est de notre devoir d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui, de loin ou de près, nous ont assisté moralement, spirituellement ou financièrement dans la réalisation de ce rêve.

Avant tout, nous aimerons dire merci à notre créateur et notre source, Dieu, pour tout ce qu'il fait pour nous comme merveille et nous avoir jugé digne de jouer un rôle sur cette planète.

Nous voudrions particulièrement remercier, madame notre épouse, Felly NKANU Tshidimu, pour sa patience et sacrifice consenti durant tout le temps de notre formation jusqu'à l'élaboration de ce travail.

Toute notre reconnaissance va à l'endroit du Professeur MUNAYI Muntu-Monji Thomas, qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de diriger ce travail. Grâce à sa souplesse d'esprit, son apport excellent et ses remarques pertinentes, a dû à conduire cette étude. Une grande part de mérite lui revient.

Nous tenons à remercier le Président Représentant Légal de l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co., le Révérend Adolphe KOMUESA Kalunga. Que ce travail soit pour vous un signe de reconnaissance pour tout ce que vous avez pu faire pour nous.

Nous témoignons notre reconnaissance à nos enfants, Arsène MUKENDI Tshidimu, Sylvie BAKASHALA Kabele, Espérance TUAMBA Tshidimu, Nelson KAYEMBE Tshidimu, Jonathan NTUMBA Tshidimu, Gilles NKASHAMA Tshidimu, Deborah KANKOLONGO Tshidimu, et Rebecca- Becky BIUMA wa Tshidimu Kadiobo, pour leur soutien moral qu'ils n'ont cessé de nous apporter.

Nous adressons nos vifs remerciements à nos frères et soeurs, cousins et cousines, neveux et nièces, oncles et tantes, beaux-fils et belles-filles, petits-fils et petites-filles, amis et connaissances, ainsi qu'à tous nos condisciples, Révérend Remy NTUMBA Kafunda, Marcel KAYEMBE Batubenga, Edho MUKENDI Kafunda, Madeleine MBUYI Kafunda, Chantal KABANSUA KEZZA, Bavon NTUMBA Kayembe, Rococo KABEYA Kabasele, Brunette NGALULA, Michael KABELE, Roland NYAMI, Julie MUSHIYA, Stéphane KEZZA, Zipporah MBUYI, Elianna NKANU, Joëlle NKINDA, Rudy NTUMBA, Raphaël KAMGANGA, Joseph CIONDO, Nestor DIZAL, Leonard MUTANDA, Roger NDAMBI, Simon KANAKO Yanga, Edwige MUNYENGE, Michel DEMASO, Pasteur Gaston TSHIBAMBA et bien autres, pour leur soutien tant moral, spirituel que matériel, sans lequel la réalisation de ce travail serait rendue difficile.

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | | |
|------------|---|----------------------------------------------------------|
| ABFMS | : | American Baptist Foreign Mission Society |
| A.G. | : | Assemblée Générale |
| A.I.M. | : | Africa Inland Mission |
| A.I.M.M. | : | Africa Inter Mennonite Mission |
| A.M.B.M | : | American Mennonite Brethren Mission |
| A.P.C.M | : | American Presbyterian Congo Mission |
| Art. | : | Article |
| A.S.B.L | : | Association Sans But Lucratif |
| B.M.S. | : | Baptist Missionary Society |
| C.A | : | Conseil d'Administration |
| C.A.P. | : | Centre d'Accueil Protestant |
| C.B.C.O. | : | Communauté Baptiste du Congo Ouest |
| C.B.F.C. | : | Communauté Baptiste du Fleuve Congo |
| C.B.M | : | Congo Balolo Mission |
| C.E.DI | : | Centre d'Édition et de Diffusion |
| C.E.F.M.C. | : | Communauté des Églises de Frères Mennonites au Congo |
| C.E.T.A | : | Conseil des Églises de Toute l'Afrique |
| C.I.M | : | Congo Inland Mission |
| C.M.A | : | Christian and Missionary Alliance |
| C.M.Co | : | Communauté Mennonite au Congo |
| C.M.M. | : | Conférence Mennonite Mondiale |
| C.M.Za | : | Communauté Mennonite au Zaïre |
| COE | : | Conseil Œcuménique des Églises |
| COMAS | : | Congo Mennonite Agricultural Service |
| CONIM | : | Comité National Inter Mennonite |
| C.P.C | : | Conseil Protestant du Congo |
| CRIP | : | Centre de Recherche Interdisciplinaire et de Publication |
| D.E.C | : | Département de l'Éducation Chrétienne |
| DECOM | : | Département de l'Enseignement Communautaire |
| DEVE | : | Département de l'Évangélisation et Vie de l'Église |
| D.D.D | : | Département de la Diaconie et Développement |
| D.O.F | : | Département des Œuvres Féminines |
| D.O.M | : | Département des Œuvres Médicales |
| D.O.MI | : | Département des Œuvres Missionnaires |
| E.A.P | : | École d'Apprentissage Pédagogique |
| E.C.C | : | Église du Christ au Congo |
| EDUPC | : | Éditions de l'Université Protestante au Congo |
| E.I.C. | : | État Indépendant du Congo |
| E.M.C. | : | Église Mennonite au Congo |
| E.T.E | : | Enseignement Théologique par Extension |
| E.V.E | : | Évangélisation et Vie de l'Église |

FTRK : Faculté Théologique Reformée du Kasai
G.E.M. : Garaganze Evangelical Mission
I.M.C.K. : Institut Médical Chrétien du Kasai
IMPROKA : Imprimerie Protestante du Kasai
I.N.S.S : Institut National de Sécurité Sociale
I.S.T.K : Institut Supérieur de Théologie de Kinshasa
L.I.M : Livingstone Inland Mission
LIPROKA : Librairie Protestante du Kasai
M.B.C. : Mission Baptiste Canadienne
O.C.P.T : Office Congolais de Poste et de Télécommunications
P.M.P. : Poterie Mennonite Plante
SEDA : Service d'Élevage et du Développement Agricole
S.M.F : Svenska Missions Forbundet
STUDIOPROKA : Studio Protestant du Kasai
U.C.KIN : Université Chrétienne de Kinshasa
U.P.C. : Université Protestante au Congo
U.S.A : United States of America
U.T.M. : Unevangelized Tribes Mission

INTRODUCTION GENERALE

Les messagers du Christ ont pénétré au cœur du Congo. L'annonce de la parole a atteint profondément les cœurs de centaines de milliers des populations congolaises toutes langues confondues.

En faisant l'évaluation de presque cent ans de cohabitation avec le christianisme, en réfléchissant aujourd'hui sur les 98 ans d'évangélisation mennonite au Congo, autant des questions nous viennent à l'idée : De 1911 à 2011 l'évangélisation mennonite au Congo sera vieille de cents, quelle serait la nécessité de ces cent ans d'évangélisation ? A quoi cette évangélisation a-t-elle servi ?

Il nous est nécessaire d'expliquer pourquoi après une si longue période de présence chrétienne, l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Congo, malgré l'héritage que les missionnaires l'ont légué, et surtout la mise en place des infrastructures nécessaires par la Mission, répondant aux besoins de nos populations telles que les hôpitaux, les centres de santé, les écoles primaires et secondaires, les projets de développement, cette Communauté ne parvient-elle pas à se prendre en charge.

Après tant d'années d'évangélisation, la gestion de l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Congo reflète-t-elle l'éthique chrétienne et répond-t-elle aux normes démocratiques? Pouvons nous dire que les pratiques fétichistes, les menaces de mort, les querelles, la gestion exclusive, la haine, le mensonge, l'hypocrisie, le vol, les détournements, les conflits qui caractérisaient jadis les populations païennes autochtones évangélisées (par la Mission), ont-ils disparus complètement dans la Communauté actuelle ?

Quel fut l'apport de l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Congo au développement économique et social du Congo et qu'en est-il aujourd'hui ? Comment enfin, la religion chrétienne, pour laquelle se sont tant dévoués et dépensés les missionnaires, n'a-t-elle laissé encore des survivances vagues des conflits tribaux, ethniques et régionaux, comme si l'annonce du message du salut n'avait jamais touché la population ?

Autant de questions qui intriguent le lecteur de l'histoire des mennonites au Congo en générale et de la l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Congo en particulier, et qui nous interpellent.

Aujourd'hui l'histoire du mennonitisme¹ au Congo s'étend sur presque cent ans, elle est tellement riche en événements qu'il nous a fallu aborder certains aspects de son évolution sans pourtant oublier l'élément primordial qu'est l'évangélisation.

¹ Le mennonitisme est un mouvement religieux protestant de mennonites, voir [www. Mennonitisme-wikipédia. htm](http://www.Mennonitisme-wikipédia.htm)

Retracer l'histoire de la 27^{ème} Communauté Mennonite au Congo c'est évoquer une page importante de la vie de cette Église. En réalité, la relecture de cette histoire semble être éloignée pour plusieurs populations du Congo, elle est cependant l'une des composantes majeures de l'héritage que cette Communauté possède en commun avec d'autres Communautés de l'Église du Christ au Congo. Il s'avère important de faire voir comment Dieu a pu bénir son œuvre à travers les premiers pionniers, soucieux d'annoncer la parole de Dieu là où elle n'était pas arrivée.

La connaissance de l'histoire si noble des mennonites ; qui arrivèrent au Congo le 22 juin 1911 encore colonie Belge en général, et de l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Congo en particulier est d'une grande portée. Elle est l'histoire de la réception progressive de l'Évangile par les populations du Kasai, du Bandundu et de Kinshasa, et du reste du Congo.

Certains atouts non atteints durant ce centenaire tels que, le développement intégral de la personne mennonite du Congo, la croissance quantitative et qualitative de l'Église mennonite, l'assiduité au travail de ses membres, l'amour du prochain, la paix, le partage équilibré ses ressources sont en quelque sorte les points à atteindre pour la contribution de la Communauté Mennonite au Congo, au développement de notre nation en crise aux dimensions encore plus gigantesques.

Je rends hommage aux premiers pionniers missionnaires; eux qui étaient perçus, non seulement comme des messagers de l'évangile, mais également comme des civilisateurs, des bienfaiteurs et donateurs (sur le plan matériel et financier), ils ont souffert et abandonné tout. Ils étaient les enfants de leur temps.

Se souvenir de l'œuvre missionnaire de cette Communauté est une tâche nécessaire de l'Église, ce n'est pas seulement faire un retour sur son passé. C'est aussi montrer comment une expérience débouche sur le présent, et aide à poser des jalons pour l'avenir et trouver des nouvelles orientations indispensables.

Je voudrai par cet ouvrage conscientiser tous les chrétiens en général et les chrétiens mennonites congolais en particulier, hommes, femmes et jeunes, à aimer et à prendre en charge leur Église, interpeller et conscientiser les leaders ecclésiastiques pour une prise de position, face à certains problèmes qui freinent la croissance et le développement de l'Église tels que : l'orgueil, la mauvaise gestion, le manque d'intégrité, l'immoralité, l'égoïsme, le manque de vision, le tribalisme et le régionalisme, l'incompétence, le manque de stratégie d'évaluation des activités ecclésiastiques, la soif de pouvoir, ilotisme...

A la question de savoir à quoi les cent ans d'évangélisation des mennonites nous ont-ils servi. La relecture de cette longue période a été un temps

très enrichissant et très profitable pour tous les chrétiens et non-chrétiens congolais, en commençant par ceux du Kasai pris comme point de départ de la mission.

Nous pensons que le message de la victoire de la croix du calvaire a été prêché et a converti la population, comme dit l'épître de Paul aux Galates : «Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, ont fait mourir sur la croix leur nature avec ses passions et ses désirs².», mais néanmoins certaines graines conflictuelles à caractère tribal, ethnique et régional poussent encore au sein de la Communauté.

Depuis plusieurs années l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co., est à la recherche des voies et moyens pour s'autofinancer à travers certains projets qui sont opérationnels nous citons la scierie à Lubilu (Tshikapa), les maisons de locations à Kinshasa, Tshikapa et Mbuji-Mayi, ainsi que l'élevage de gros bétails dans certaines provinces ecclésiastiques. Nous pensons également que les problèmes de la gestion des ressources financières et humaines restent sclérosés.

Il se trouve que le leader est jugé par son origine et ses relations plutôt que par ses mérites ou ses aptitudes. Des nominations reposent sur des considérations tribales et relationnelles au détriment de la méritocratie et de l'expérience des individus. Les diplômes, les relations tribales, familiales et amicales l'emportent sur la personnalité, la performance, l'expertise ou les réalisations des autres. Le recours aux pratiques fétichistes et politiciennes semble faire surface lors des assises électives au détriment de la Foi.

Tant bien que mal, la 27^{ème} C.M.Co. a contribué et contribue au développement socio-économique du Congo. Depuis 1911, les mennonites ont investi dans différents domaines de développement du pays.

C'est dans cette optique que l'E.C.C./ 27^{ème} C.M.Co. possède, d'une part dans le domaine de la santé, six hôpitaux, plusieurs dispensaires et centres de santé, elle est même cofondatrice de l'Institut Médical Chrétien du Kasai (I.M.C.K.) et d'autres part dans le domaine de l'enseignement, elle a plusieurs écoles secondaires et primaires à travers le pays, elle est aussi cofondatrice de l'Université Chrétienne de Kinshasa (U.C.KIN.), et possède aussi un institut biblique dans le territoire Tshikapa.

Outre ces réalisations, elle est cofondatrice d'une institution sociale dénommée Studio Protestant du Kasai (STUDIOPROKA), elle possède huit pistes d'atterrissage des aéronefs dans les anciennes stations missionnaires nous citons Kalonda, Mutena, Mukedi, Kamayala, Nyanga, Banga, NDjoko-Punda et Kandala, une scierie à Tshikapa, quelques cheptels bovins (Kral) dans certaines provinces ecclésiastiques telles que Mbuji-Mayi et Kasai-Tshikapa. C'est par ces unités de développement que cette Communauté apporte sa contribution tant soit peu à l'édification intégrale de l'homme, à l'éducation, dans la lutte pour la réduction du chômage et l'autosuffisance alimentaire, et l'amélioration de la santé des populations.

² Bible Expliquée, Galates 5, 22-24.

L'E.C.C. / 27^{ème} C.M.Co. est indexée parmi les communautés conflictuelles de l'Église du Christ au Congo. La genèse des conflits dans cette communauté selon Lola Pulumba, remonte à 1962, lors d'une Conférence Générale tenue à Nyanga dans le territoire de Tshikapa, au cours de laquelle le missionnaire Américain Vernon Sprunger appelé Sh'a Nzamba, excita les délégués Pende en les faisant voir que tous les postes de commandement étaient entre les mains de Baluba et leur demandant à exiger la recomposition de l'équipe dirigeante. Par l'influence des missionnaires, les Pende revinrent au pouvoir au mécontentement des Baluba.

Cette politique de la représentativité tribale dans l'Administration Centrale de la Communauté demeure jusqu'aujourd'hui la principale cause des conflits interminables.

Cet ouvrage est divisé en trois chapitres avec au moins deux sections chacun.

Le premier chapitre est consacré à l'aperçu historique de la société Missionnaire, Congo Inland Mission. Dans ce chapitre nous aborderons avant tout de la mission à l'intérieur du Congo, des origines des mennonites et de la genèse de la Congo Inland Mission, dans la première section, en suite dans la deuxième section il sera question de la pénétration et de l'implantation au Congo de cette société missionnaire, et enfin nous bouclerons ce chapitre en parlant des quelques relations qu'a eu à entretenir la Mission au Congo.

Cet approfondissement nous conduira au deuxième chapitre, où il serait question de la présentation des activités évangéliques de la Mission au Congo. Notre réflexion nous conduira à présenter dans la première section d'abord, le contexte juridique dans lequel la Mission allez exercer ses activités, ensuite dans la deuxième section nous présenterons les activités l'œuvre missionnaire avant l'indépendance et enfin dans la troisième section nous étalerons les activités de cette oeuvre après l'indépendance.

Notre troisième chapitre enfin, s'attellera sur l'évaluation du centenaire de la 27^{ème} C.M.Co. à l'horizon. Notre réflexion nous conduira à présenter dans ce chapitre la présentation de l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. dans sa première section, ensuite le bilan de la Communauté au niveau National suivront dans la deuxième section et enfin nous mettrons fin à la présentation des activités internes et externes de la Communauté dans les sections trois et quatre.

Enfin, une conclusion générale dans laquelle se retrouveront formulées nos critiques et suggestions après la présentation de l'histogramme général des activités de la Communauté qui mettra fin à notre travail.

CHAPITRE I. APERÇU HISTORIQUE DE LA CONGO INLAND MISSION (C.I.M.).

L'histoire de la présence mennonite au Congo ressemble à un cours d'eau s'infiltrant dans le désert. Cependant, la providence de Dieu ne l'a jamais mis à sec et, de nos jours, il est devenu un grand fleuve parmi les autres irriguant le Congo.

L'action missionnaire mennonite au Congo ne peut être analysée et interprétée qu'à travers un plan historique des sociétés des missions au Congo. Nous n'avons pas ici l'ambition de retracer toutes les péripéties de l'implantation des activités de toutes les missions protestantes d'une manière chronologique. Néanmoins pour comprendre l'action de la mission mennonite au Congo, nous allons tenter de ne citer que les plus anciennes missions qui précédèrent la Congo Inland Mission (C.I.M.) sur le Territoire congolais, et qui semblent aussi les plus représentatives et les plus influentes.

Section I.1. MISSION PROTESTANTE A L'INTÉRIEUR DU CONGO, ORIGINES DES MENNONITES ET GENESE DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO.

I.1.1. MISSION PROTESTANTE A L'INTERIEUR DU CONGO.

Suite aux appels du célèbre explorateur et missionnaire Écossais, David Livingstone, appels qui suscitèrent une effervescence philanthropique et missionnaire au profit des peuples de l'Afrique Centrale, les sociétés missionnaires s'organisèrent et se décidèrent de prendre une œuvre évangélisatrice au Congo³. Livingstone l'avait déclaré en ce terme avant son expédition en Afrique : « *Je vais ouvrir le chemin au commerce et au christianisme*⁴ ».

Avec une rapidité étonnante comme dit Matungulu, les grands mouvements de réveil sont nés partout, en Europe et aux États-unis, et des sociétés des missions furent aussi créées. Plusieurs d'entre elles appartenaient aux différentes Églises d'Amérique, de la Hollande, d'Allemagne... Elles se lancèrent toutes dans l'évangélisation des pays dits non chrétiens ou païens. Avec ou sans l'expansion coloniale, les missions connaissent en effet du 19^{ème} Siècle leur grand « Siècle ». Même les pays restés à l'écart de l'entreprise

³ E.M., BRAEKMAN, *Histoire du protestantisme au Congo*, Bruxelles, Éditions des Éclaireurs Unionistes, Tome V, 1961, pp

⁴ B., KLAUSPETER, Mission, in *Encyclopédie du protestantisme*, Paris et Genève, Cerf, Labor et Fides, 1995, p.981.

coloniale, déployèrent eux aussi une intense activité missionnaire tels que les pays Scandinaves (Suède, Norvège et Danemark), et la Suisse⁵.

Ce mouvement démarra au Congo avec deux sociétés missionnaires pionnières⁶ : La Livingstone Inland Mission (L.I.M.) et la Baptist Missionary Society (B.M.S.) – actuellement Communauté Baptiste du Fleuve Congo (C.B.F.C.) – en 1878. La Livingstone Inland Mission avait transmis plus tard toutes ses stations au Congo à deux sociétés nous citons, l'American Baptist Foreign Mission Society (ABFMS) actuellement Communauté Baptiste du Congo Ouest (C.B.C.O.) et la Svenska Missions Forbundet (S.M.F.). Huit ans plus tard c'était le tour de la Garaganze Evangelical Mission (G.E.M.), d'entreprendre l'œuvre évangélisatrice au Katanga en 1886, les Presbytériens en 1891 dans le Kasai, les Disciples of Christ Congo Mission débutèrent leurs activités dans le bassin du Congo en 1897, la Mission Méthodiste débuta son travail dans le Sud du Congo en 1911 et la Mission Méthodiste au Congo central en 1914.

Les sociétés missionnaires de l'époque se montrèrent sensibles aux conditions temporelles et matérielles des païens : pauvreté, souffrance, maladie, ignorance; leur condition morale : immoralité, anthropophagie primitive; elles étaient aussi sensibles à leurs conditions spirituelles. Pour eux, le monde non chrétien était un monde perdu. Il fallait s'intéresser à cette terre des sauvages en faisant connaître la Bonne Nouvelle du salut à tous les hommes et toutes les femmes, en tous les lieux selon la recommandation du Seigneur : « *Allez partout dans le monde, faites de toutes les nations des disciples* » (Mtt. 28,19).

Au point de vu fondement théologique, la mission de l'Église dans le monde fut définie comme, un mandat donné à l'Église de faire part de la Bonne Nouvelle et d'annoncer Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur de l'humanité. Ainsi dit Jacques Rossel : « *les sociétés missionnaires avaient pour but de transmettre la foi chrétienne au-delà des limites de l'occident christianisé* ». ⁷

Toutefois comme explicité par le Prof. N'Kwim, annoncer Jésus-Christ au prochain sous-entend suivre l'exemple du Seigneur lui-même dans sa mission sur cette terre. Jésus proclamait la Bonne Nouvelle, guérissait toute maladie et toute infirmité, et donnait également à manger au peuple. Donc, Jésus était complètement occupé à servir dans tous les domaines de la vie de

⁵ B., KLAUSPETER, Op.cit., p.977.

⁶ E.M., BRAEKMAN, Op.cit., pp.59-190

⁷ J., ROSSEL, La situation des églises de missions, in *Les missions protestantes et l'histoire*, Actes du 2^{ème} Colloque (4-9 Octobre 1971), Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1971, p.9.

l'homme. Il s'agit là de la mission holistique, ce qui laisse à entendre que la mission de Jésus était globale et elle agissait dans plusieurs domaines pour la transformation de la vie des personnes.

La mission souvent est synonyme d'évangélisation, signifie donc diffusion du message chrétien et extension de l'Église qui est le porteur social de ce message et qui, à travers son action missionnaire, fait des convertis en les baptisant. Elle est fondée dans la pratique de Jésus et de ses disciples, entreprise dans l'obéissance à l'ordre missionnaire (Matthieu 28) et dans l'espérance du royaume messianique⁸.

Il convient aussi de signaler que, c'est Ignace de Loyola et les Jésuites qui, les premiers, reprirent le terme *Missio Dei*, qui jadis était utilisé pour parler uniquement de l'envoi du Fils par le Père, et du Saint-Esprit par le Père et le Fils, pour l'appliquer à l'envoi de messagers auprès de ceux qui ne connaissent pas l'Évangile ou auprès des « hérétiques » protestants.

C'est ainsi que les Églises mennonites des États-unis imprégnées par cette volonté, avaient trouvé impérieux d'obéir à l'ordre formel du Seigneur Jésus, saisirent cette occasion et prirent conscience de la nécessité de développer l'œuvre missionnaire, ainsi que d'annoncer l'Évangile au Congo en 1911.

I.1.2. ORIGINES DES MENNONITES

Le Mennonite est un groupe religieux des protestants évangéliques, qui a pris naissance en Suisse et aux Pays-Bas à l'époque de la Réforme protestante luthérienne et Zwinglienne du 16^{ème} Siècle. De cette réforme, le mouvement luthérien et calviniste et anglican aboutirent à la formation des Églises protégées par l'État et auxquelles les citoyens du pays devaient autant que possible faire partie.

Certains disciples de Zwingli, dont Conrad Grebel, contestèrent cette attitude : ils n'ont pas extirpé l'autorité du Pape pour placer l'Église sous l'autorité d'un conseil municipal sans compétence doctrinale. Ils veulent aller plus loin dans la Réforme. Les Catholiques, les luthériens s'accordèrent pour dire que l'Église était l'expression religieuse d'un espace politique. La religion du prince était obligatoirement celle de ses sujets⁹.

Les disciples dissidents de Zwingli affirmèrent que l'Église n'est pas conditionnée par le politique, mais est une communauté des disciples de Jésus. On n'entre pas dans l'Église au hasard dès sa naissance, mais on entre

⁸ B. KLAUSPETER, *Op.cit*, p.981.

⁹ www.Mennonitisme-wikipédia.com

dans l'Église parce qu'on confesse sa Foi en Jésus-Christ. Le Nouveau Testament ne montre pas que le baptême pourrait être administré à un enfant ; il doit l'être à celui qui est capable de se repentir et de s'engager à suivre le Christ. L'Église est donc la communauté des croyants et on y entre en confessant sa Foi.

En 1523, une nouvelle communauté va naître où les membres se baptisèrent entre eux en confessant leur Foi : c'est la première « Église libre », la première Église de « professants » dont on devient membre, non à la naissance, mais par la profession de foi. C'est pourquoi, ils refusèrent le baptême des enfants, mais rebaptisaient leurs adhérents, d'où le sobriquet d'anabaptistes leur fut infligé comme qualificatif infamant.

Les anabaptistes ne se révoltèrent pas contre l'État, mais ils considéraient l'État comme une institution mondaine. Ils refusèrent d'être magistrats, ne prêtèrent serment, ni devenir militaires. Les Mennonites ont été parmi les premiers à adopter le principe de séparation entre l'Église et l'État, et à condamner l'esclavage¹⁰. Cet esprit fût parfaitement révolutionnaire à l'époque; par voie de conséquence les persécutions s'en suivirent plus pour des raisons politiques que théologiques, parce que ce fût pour la première fois qu'on dissociât l'État et l'Église.

En 1525, les membres de ce mouvement « anabaptiste » publièrent une Confession de Foi, la première de la Réforme : « les chrétiens doivent essayer d'être disciples de Jésus-Christ de manière radicale ». Ils lisèrent le « Sermon sur la Montagne » de manière totale. Ils furent la première communauté radicalement non-violente. Le chrétien ne peut pas être magistrat, ne peut pas condamner à mort, ni être soldat, c'est une communauté radicalement évangélique. La particularité de l'Église est, pour eux, d'être, sur cette Terre, le signe d'une réalité nouvelle, le signe du Royaume.

Parce que les mennonites comme nous venons de le dire refusaient d'assumer les responsabilités étatiques, afin de servir comme soldats ou policiers, ou de prêter un serment de loyauté, ils furent considérés comme subversifs et à ce titre ils furent sévèrement persécutés. La répression fut brutale. Les membres de ce mouvement se dispersèrent en Suisse, dans la vallée de Rhin et en Europe de l'Est.

La persécution entraîna la croissance de cette communauté et seuls les plus convaincus y restèrent fidèles. Dans une telle persécution les pasteurs, instruits et capables d'enseigner, d'encadrer les autres, tombent les premiers ; ne restent plus, à la fin, que les tempéraments très forts, très

¹⁰ www.Mennonitisme-wikipédia.com

courageux, très enthousiastes : les « leaders charismatiques » qui ne sont pas obligatoirement les mieux formés, ni les plus nuancés. Dès lors, tous les « dérapages » sont possibles. D'autres d'entre eux se mirent à annoncer la venue proche du règne de mille ans. Jan de Leiden rêva que ce royaume sera établi à Münster en Westphalie. Son gouvernement sombra dans l'immoralité, la cruauté et le ridicule sous les coups de l'armée épiscopale¹¹.

A la suite de ces désordres, un ancien prêtre catholique hollandais originaire de Frise, Menno Simon (1496-1561) prendra le relais de David Joris et rassembla, apaisa, organisa, structura ces communautés qu'on va appeler « Mennonites ». Il combattit le fanatisme, ramena le mouvement à ses tendances primitives et lui donna un nouvel essor.

Il convient de signaler que Menno Simon n'est pas seulement un ancêtre dans la foi, comme on aime le dire ; il est aussi celui qui représente son nom à un ensemble de croyants. Son nom désigne néanmoins les mennonites, partout dans le monde : en Allemagne, en Amérique du Nord et en Russie, en Amérique du Sud, au Congo, en Inde, à Java et au Japon. Tandis qu'aux Pays-Bas, dans sa patrie, le nom de parti qui désignait ses disciples comme hérétiques (Mennistes) ne s'est pas imposé. Il n'y avait pas de mennonites aux Pays-Bas, mais seulement des anabaptistes¹².

Le terme « mennonite » fut employé pour la toute première fois en Hollande et fut souvent collé à celui d'anabaptiste ou même le remplace dans certains livres d'histoires. Ceci s'explique d'une part que les groupes anabaptistes en Suisse, en Allemagne ou en Hollande furent formés par Menno Simon après 1536. Mais d'autre part, ces groupes constituèrent une tendance pacifique et devaient se différencier des anabaptistes violents. Les adeptes de l'anabaptisme pacifique adoptèrent par la suite, le seul titre de mennonite. Menno Simon ne fut pas un homme de la première heure, comme Conrad, Hans Hut et Melchior Hoffmann. Ce fut un épigone, pas spécialement original comme dit Goertz, mais intuitif, un bon « berger » qui prenait soin de ses brebis, et il était capable d'une grande force de persuasion. C'est peut être la raison pour laquelle son nom a pu passer à la postérité en désignant une communauté répandue sur toute la terre¹³.

L'enseignement de Menno reprenait les enseignements de la Réforme : le salut par grâce au moyen de la foi, la Bible seule autorité en matière de la foi et de vie, et le rejet de l'autorité de la tradition de l'Église. Mais il enseignait et défendait les doctrines anabaptistes telles que l'Église de

¹¹ H.-J., GOERTZ, Esquisse bibliographique, in *Menno Simon 1496-1561 : Esquisse bibliographique*, Montbéliard, Les cahiers de Christ Seul, n° 3, 1996, pp.18-20.

¹² Ibid., pp.15-16.

¹³ Ibid., p.17.

confessants séparée de l'État, le baptême des croyants, la non-résistance, une forme d'Église non hiérarchique, et l'obéissance fidèle à Jésus-Christ.¹⁴ *Ces doctrines enseignées et défendues constituent jusqu'à ces jours le fondement même de la doctrine mennonite.*

Son credo s'appuyait sur deux versets qu'il aimait répéter en toutes occasions : « *En Jésus-Christ seul, et en aucun autre, se trouve le salut.* » (Acte des apôtres 4:12) Et « *Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui est déjà en place : c'est-à-dire Jésus-christ lui-même* » (1 Corinthiens 3:11)

Sous la persécution comme nous l'avons démontré ci-haut, les groupes de mennonites furent conduits encore à plusieurs reprises à s'émigrer dans des différents lieux. Les mennonites suisses avaient continué de subir des actes d'harcèlement et de persécution jusqu'aux environs de 18^{ème} siècle, et beaucoup fuirent vers la Rhénanie et les Pays-Bas, d'autres en Amérique (Pennsylvanie), d'autres encore à l'Europe de l'Est, au Canada et en Amérique du Sud (Paraguay).

Le continent américain attira de plus en plus les mennonites qui y trouvèrent plus de liberté et d'indépendance pour sauvegarder l'essentiel de leurs principes. Les mennonites hollandais furent les premiers qui arrivèrent aux États-unis d'Amérique vers le milieu du 17^{ème} Siècle et s'établirent sur le Delaware, mais cette colonie fut détruite par les indiens¹⁵.

Dès le commencement du 18^{ème} siècle, plusieurs familles mennonites quittèrent en masse l'Europe et l'Union Soviétique suite aux mesures des restrictions qui étaient prises à leur égard. Ils pénétrèrent toujours plus qu'avant dans le continent américain jusqu'à la côte du Pacifique et à la fin du 19^{ème} siècle, beaucoup d'entre eux s'établirent au Canada.

Dans la première moitié du 19^e siècle, les mennonites de Suisse et d'Allemagne du Sud s'installèrent en Ohio et dans d'autres états à l'ouest du Missouri. Après la guerre de sécession les mennonites de Russie, essentiellement néerlandais, s'installèrent dans le Kansas, le Nebraska et le Dakota du Sud. Après la Première Guerre mondiale, les mennonites russes émigrèrent au Canada surtout en Saskatchewan dans la Province de Manitoba. Enfin, après la deuxième guerre mondiale, les plus récents mennonites s'installèrent au Mexique, au Paraguay et au Brésil. Malgré les difficultés connues au début, les églises devinrent néanmoins florissantes avec la bénédiction de Dieu.

¹⁴ D. MULLER, *L'histoire de l'Église, facilement: Point de vue Mennonite*, Montbéliard, Association Française d'Histoire Anabaptiste Mennonite et Editions Mennonite, 2004, p. 47.

¹⁵ www.Mennonitisme-wikipédia.com

Les différents groupes d'émigrés restèrent un peu isolés sur le nouveau terrain les uns des autres, à cause de dissensions qui avaient été si funestes aux églises mennonites d'Europe¹⁶. Mais les tentatives d'union pour cause de la mission ne tardèrent pas à apparaître.

I.1.3. GENESE DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO.

Tout a commencé à Meadows, dans L'Illinois, aux États-Unis, que fut fondée, le 22 mars 1911, le Comité Uni de missions Mennonites (United Mennonite Board of Mission) par deux Églises mennonites américaines : la Defenseless Mennonite Church et la Central Conférence Mennonite Church. Ce comité fut dirigé par Monsieur D.N. Claudon. Le 23 janvier 1912, fut décidé de changer le nom du Comité Uni de missions Mennonites en Mission à l'intérieur du Congo (Congo Inland Mission) et cette dernière conduisit à sa tête Monsieur D.N. Claudon en qualité du Secrétaire Exécutif.

Avant cette union, l'esprit missionnaire se fut déjà manifesté dans ces deux Églises et les avait amené à travailler toutes deux, quoique indépendamment séparées, sous les auspices de l'Africa Inland Mission (A.I.M.). Cette dernière fut une Mission internationale et interdenominationnelle. Elle acceptait l'aide de tous les protestants évangéliques de l'époque, ce qui ne l'empêcha pas d'être stricte du point de vue doctrinal, rapporte Braekman¹⁷. Son fondateur P.C Scott et sept de ses compagnons s'installèrent à Mombasa (Kenya) en Octobre 1895. Scott mourut deux ans après.

La Central Conference Mennonite Church qui collaborait avec la Mennonite Church depuis 1898 aux Indes, envoya en 1906 les missionnaires Lawrence B. Haigh et Rose Boehring renforcer les missionnaires d'A.I.M. au Kenya et en 1907, quatre autres missionnaires les rejoignirent.

La Defenseless Mennonite Church, de son côté, céda, à la Christian and Missionary Alliance (C.M.A.), mademoiselle Mathilde Kohm depuis 1896. Lors de son second terme en 1900, elle joignit avec mademoiselle Alma Doering la Svenska Missions Forbundet (S.M.F.). Cette dernière passa en 1907 à l'A.I.M., tandis que sa collègue M.Kohm épousa Alvin J. Stevenson de la C.M.A. Cependant la plupart de ces missionnaires démissionnèrent de l'A.I.M., en 1908 et les motifs de leurs démissions ne

¹⁶ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Mennonitisme>.

¹⁷ E. M. BRAEKMAN, *Op.cit*, p.255.

furent pas révélés. En 1910 les Stevenson retournèrent en congé aux États-Unis.

C'est lors de la visite de l'ancien président Américain Theodore Roosevelt en Afrique en 1910, visite effectuée à l'intention de la Mission Africa Inland Mission (A.I.M) et grâce à ses bons offices, que le gouvernement Belge autorisa la Mission de pénétrer au Congo et de se fixer à Stanleyville (Province Orientale) sous la conduite de John Strauffacher¹⁸.

Nous estimons que, le rapport de la mission effectuée en Afrique et présentait par les Stevenson à leur retour aux États-unis, et l'entrée de l'Africa Inland Mission au Congo, avaient stimulé les deux Églises Mennonites des États-unis de s'introduire à l'intérieur du Congo.

En 1911, la question fut alors posée à ces deux Églises d'unir leurs efforts afin d'ouvrir un champ de mission qui leur soit propre. Deux propositions furent retenues par le nouveau comité : collaborer avec la Congo Balolo Mission (C.B.M.) dans l'Équateur, ou bien s'établir à l'Ouest de l'A.P.C.M. au Kasai.

Section I.2. PENETRATION ET IMPLANTATION DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO (C.I.M.).

La participation des Mennonites dans la mission mondiale fut particulièrement forte pendant la première moitié du 20ème siècle. Cette période fut marquée entre autre par l'extension du champ d'activités des sociétés missionnaires, ainsi que l'arrivée de plusieurs nouvelles congrégations apostoliques. En effet sur un total de 43 missions mentionnées par E.M. Braekman, 32 avaient débuté leurs activités au Congo après 1908 dont la Congo Inland Mission¹⁹.

I.2.1. PENETRATION DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO

Il convient de rappeler que ce fut à Meadows dans l'Illinois, aux États-unis, que fut fondé le 22 mars 1911 le Comité Uni de Mission (United Mennonite board of Mission) par les deux Églises mennonites américaines : La Conférence Mennonite Sans Défense (the Defenseless Mennonite Church) qui deviendra plus tard, l'Église Mennonite Évangélique et la Conférence centrale de Mennonite (the Central Conference Mennonite Church), qui à son tour deviendra membre de la Conférence Générale de Mennonites (General Conference Mennonites.)

¹⁸ E. M. BRAEKMAN, *Op.cit.*, pp.225-226.

¹⁹ *Ibid.*, pp.349-361.

Le comité de ces deux Églises eut pour but d'unir leurs efforts afin d'ouvrir un champ de mission qui leur soit propre pour leur évangélisation. Le Comité arrêta deux propositions : soit collaborer avec la Congo Balolo Mission (CBM) dans l'Équateur, ou soit s'établir à l'Ouest de l'American Presbyterian Congo Mission (APCM) au Kasai.

Le comité décida d'envoyer Monsieur et Madame Lawrence B. Haigh eux qui furent déjà en Afrique sous les auspices de l'Africa Inland Mission (A.I.M.), en tournée d'investigation. Le couple s'embarqua le 19 avril 1911 à New York. Avant d'arriver au Congo, Mr et Mme Haigh passèrent quelques jours à Londres et ensuite en Belgique pour étudier la médecine tropicale et le français. Deux mois et dix jours après, le couple missionnaire arriva à Léopoldville le 29 juin 1911 et fut reçu par les représentants de la Congo Balolo Mission (C.B.M.). Il visita quelques sociétés missionnaires et les églises locales déjà installées sur place afin d'acquérir certaines connaissances du pays avant d'aller à Luebo.

Suivant le conseil des presbytériens, les missionnaires sous les auspices des Églises Mennonites Américaines, quittèrent Léopoldville le 22 août 1911 pour Luebo à bord du bateau presbytérien nommé Lapsley. Ils durent remonter le fleuve Congo jusqu'au Stanley-Pool, puis la rivière Kasai jusqu'à sa jonction avec la rivière lulua, et enfin cette dernière rivière jusqu'à Luebo. Ils arrivèrent le 15 septembre de la même année et furent accueillis par les presbytériens. Le territoire de Luebo est borné au Nord par le territoire de Mueka, à l'Est par les territoires de Demba et Kazumba, au Sud par celui de Tshikapa et à l'Ouest par le territoire de Port-Francqui actuellement Ilebo.

Il convient de préciser que les moyens de communication tel que le bateau, en ce qui concerne la pénétration à l'intérieur du Congo, permit aux missionnaires d'accéder aux endroits les plus reculés et favorisé une intensification et une formidable extension du travail missionnaire.

A propos des presbytériens, nous pouvons rappeler que c'est en date du 18 avril 1891, que l'American Presbyterian Congo Mission (A.P.C.M.) s'établit au Centre de l'État Indépendant du Congo (E.I.C.) et fonda sa première station à Luebo dans la Province du Kasai. Le territoire de Luebo était sur la ligne des caravanes d'esclaves, et la langue des esclaves, le tshiluba, était parlé par beaucoup de tribus de cette Province. De ce fait, cette langue était choisie par les missionnaires comme la langue la plus appropriée à la diffusion de l'Évangile²⁰. C'est donc dans ce territoire hétérogène composé des Bakete, Baluba, et Bena lulua, siège de l'A.P.C.M., que la lecture et la libre interprétation des écritures saintes battaient le plein. Samuel N. Lapsley et

²⁰E. M. BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.143.

W.H. Sheppard furent les premiers missionnaires qui fondèrent cette première station presbytérienne.

I.2.2. IMPLANTATION DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO

Après la concertation avec les presbytériens à Luebo au cours des mois de septembre et octobre 1911, le couple Haigh sans tarder commença le ministère dans le Kasai. Ils parcoururent un immense terrain non encore occupé par les missions protestantes et catholiques, d'abord à Kalamba au Sud du territoire de Tshikapa et ensuite à NDjoko-Punda à l'Ouest du champ des presbytériens sur la rive gauche de la rivière Kasai, à 63 km du chef lieu de ce même territoire.

La station missionnaire de Kalamba se trouve dans la Province du Kasai Occidental, précisément dans le district du Kasai, territoire de Tshikapa, secteur de Lunyeka. Elle est bornée à l'Est par le groupement de Bakua-Mulume, à l'Ouest par le secteur de Mudiadia, au Nord par le groupement de Bakua-Muadi et enfin au Sud par le groupement de Bakua-Mfuya de Ntambua Kabongo. Le poste missionnaire fut habité par une population homogène, c'est-à-dire, en majorité composée des descendants de la famille royale Kalamba Mukenge de la tribu de Bena-lulua. C'est en 1947 que cette station missionnaire fut transférée à Mutena.

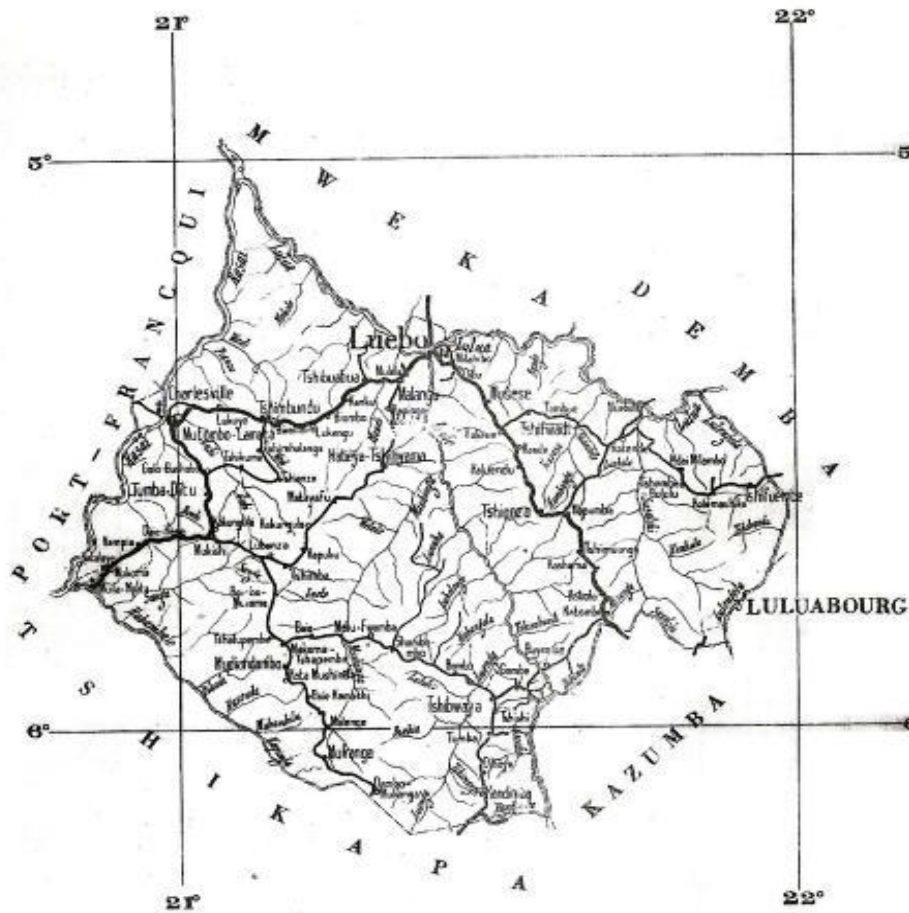
Quant à la région de NDjoko-Punda, reconnue actuellement comme secteur, elle se trouve dans la Province du Kasai Occidental, dans le Territoire de Luebo, District du Kasai (carte 1). Avec 1.130km² de superficie, la région de NDjoko-Punda est bornée au Nord par le territoire de Mueka, à l'Ouest par le territoire d'Ilebo, au Sud par le territoire de Tshikapa et à l'Est par le chef lieu du territoire auquel elle appartient. Elle est située sur la rive gauche de la rivière Kasai, et elle est habitée par une population hétérogène dont, les Bena-lulua, les Baluba, les Bakete, et les Bakuba.

Aussitôt que le Comité Uni de Mission à Meadows aux USA, approuva la suggestion de L. B. Haigh de s'établir au Kasai, il envoya Alvin J. Stevenson cet autre missionnaire qui connaissait l'Afrique pour avoir servi dans la Mission de l'A.I.M., rejoindre le couple Haigh à Luebo. Cependant ce dernier s'était déjà établi à Kalamba, et c'est là que A. J. Stevenson le retrouva en pleine action : des cultes étaient célébrés, une école fonctionnait et des réunions des femmes étaient présidées par madame Haigh²¹.

²¹ E. M. BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.184.

De retour dans le territoire de Luebo, un tour de prospection fut fait par les missionnaires qui décidèrent de fonder une deuxième station à NDjoko-Punda. Ce lieu fut choisi parce qu'il se trouvait au bord de la rivière Kasai, là où elle est encore navigable, et en face du poste de la société Forminière²².

Carte 1. Territoire de Luebo



Source : Institut Géographique du Congo

Il convient de rappeler que c'est en date du 23 janvier 1912, que fut décidé le changement de nom du Comité Uni de missions Mennonites en Mission à l'intérieur du Congo (Congo Inland Mission), en sigle C.I.M.

Après la première guerre mondiale, la C.I.M. décida d'étendre son champ d'action chez les Pende, car les deux postes existants étaient en territoire Lulua. Aussitôt, L.B. Haigh partit en exploration vers l'ouest et proposa au comité d'ouvrir une station à Nyanga. Celui-ci donna son accord le

²² Ibid., p.194.

5 juillet 1920 et le pasteur et madame Aaron Janzen furent chargés du soin de cette nouvelle œuvre. L'action évangélisatrice s'amplifia aussi parmi les Pende à l'Ouest de la rivière Loange et le poste de Mukedi fut ouvert en 1923 et dix nouveaux missionnaires furent envoyés à la même année au Congo, ce qui portait le total des agents de la C.I.M à dix neuf²³.

Carte 2. Stations missionnaires dans le Kasai et le Bandundu



En 1947, la vieille station de Kalamba fut transférée à Mutena, et en 1950 deux nouvelles stations furent ouvertes à Tshikapa (Kalonda) et à Banga, ce dernier sur le territoire des Bashilele. En 1955, la station de Kandala fut reprise de la M.B.C. Cette œuvre est la moins importante de la C.I.M. Déjà en 1953, la station de Kamayala fut reprise de l'U.T.M. « Sur cette station se trouva un orphelinat. A proximité de Kamayala, la C.I.M. fonda un village pour lépreux.

Au début de 1960, la C.I.M. qui compta à son effectif 8 stations dont 5 au Kasai et 3 dans le Bandundu desservies par plus de 70 missionnaires, accorda l'autonomie à ses églises congolaises (voir carte 2). Celles-ci se groupèrent sous le nom de « Église Mennonite au Congo ». Cette Église, à la veille de l'indépendance du pays, avait plus de 22.000 membres et disposait d'environ 750 lieux de culte, situés dans le Kasai et le Bandundu.

²³ E. M. BRAEKMAN, Op.cit. p.185.

Section I.3. DIFFERENTES COLLABORATIONS DE LA CONGO INLAND MISSION (C.I.M.)

Nous osons croire que la Congo Inland Mission durant son mandat au Congo eut à collaborer d'une manière ou d'une autre, soit avec différentes Missions religieuses, Catholiques ou Protestantes, établies sur le sol congolais, soit avec des mouvements religieux africains, nous citons à titre d'exemple le kimbanguisme qui fut entré à Tshikapa en 1951 avec la complicité de la C.I.M.

Outre ces Missions religieuses et mouvement religieux africain, la C.I.M. eut à collaborer d'une part, avec certaines personnes physiques non mennonites qui l'accompagnèrent dans son programme de mission, d'autre part avec l'État colonial dans certains domaines d'activités. Sans entrer en profondeur dans l'étude des toutes ces relations, nous nous limitons à parler brièvement de quatre collaborations qui jouèrent un grand rôle dans l'expansion de la Mission, et de certaines personnes physiques influentes non-mennonites qui émirent le désir de travailler avec la C.I.M.

I.3.1. COLLABORATION AVEC L' A.P.C.M.

L'American Presbytérien Congo Mission qui se fut déjà installée à l'intérieur du Congo depuis 1891 précisément à Luebo dans le Kasai, aurait joué un grand rôle dans l'implantation de la Congo Inland Mission au Congo. Selon les propos de Falk, Luebo était sur la ligne des caravanes d'esclaves et devint une très large communauté, car des milliers de Baluba vinrent s'installer autour de la Mission²⁴. La société A.P.C.M. avait établi une grande œuvre et beaucoup de postes missionnaires dans la région. Une imprimerie était établie et une littérature chrétienne abondante ainsi qu'un nombre important de livres scolaires y étaient imprimés. Le tshiluba fut connu de presque tous les habitants, et l'œuvre s'exerçait dans cette langue.

Non seulement l'A.P.C.M. conseilla la C.I.M. de la rejoindre à Luebo, mais elle la facilita d'abord le transport pour atteindre la région et lui montra ensuite le champ à évangéliser. Les domaines de collaboration étaient larges. L'A.P.C.M. eut la charge d'apprendre la langue de la région aux missionnaires de la C.I.M. La Mission presbytérienne contribua pour beaucoup dans l'hymnologie mennonite. Sur 52 compositeurs missionnaires de chansons chrétiennes qui se trouvent dans le recueil des cantiques mennonites en tshiluba, 31 sont presbytériens et 21 mennonites. Cela laisse à croire que 59,9% de cantiques chantés dans les cultes mennonites sont presbytériens.

²⁴ P., FALK, *La croissance de l'Église en Afrique*, Kinshasa, Saint-Paul, 1985, p.348.

L'imprimerie de l'A.P.C.M. à Luebo contribua plus dans les production et publication de la littérature chrétienne mennonite.

Les deux Missions tissèrent des relations et continuèrent à œuvrer ensemble dans plusieurs domaines d'activités jusqu'à ces jours. Il convient de souligner que ces deux Missions fondèrent d'abord, ensemble avec les Méthodistes en date du 29 Novembre 1961, le Studio Protestant du Kasai (STUDIOPROKA), ensuite l'Imprimerie du Kasai (IMPROKA). Enfin en 1975, les presbytériens en collaboration avec les mennonites fondèrent l'Institut Médical Chrétien du Kasai à Tshikaji.²⁵ L'Institut offre un programme de quatre ans de formation infirmière; il forme en outre des techniciens laborantins et il a aussi une clinique. Donc la collaboration entre l'A.P.C.M. et la C.I.M. date de longtemps et continue encore.

I.3.2. COLLABORATION AVEC L'A.M.B.M.

L'Église des Frères Mennonites d'Amérique du Nord est née d'une immigration massive de mennonites qui quittèrent la Russie des 1873. Dès le début tel que nous le démontre Braekman, l'Église des Frères Mennonites s'était intéressé à l'Afrique, d'abord en collaborant avec la Mission Baptiste Allemande au Cameroun en 1895-1986, puis avec la C.I.M. au Congo à partir de 1912²⁶.

Huit ans après, le missionnaire Aaron A. Janzen qui servit dans la fondation de la station de Nyanga, demanda de pouvoir quitter la C.I.M. afin de fonder une œuvre indépendante au Kwango. En 1920, le missionnaire accompagné de sa femme s'établirent à Kakandji et deux ans plus tard, la station fut déplacée à Kafumba.

En 1933, un autre couple de missionnaires mennonites canadiens, monsieur et madame H.G. Barthsch, soutenus par l'Africa Missions Association, vinrent rejoindre le couple Aaron A. Janzen à Kafumba et formèrent dix plus tard la Mission des Frères Mennonite American (American Mennonite Brethren Mission).²⁷

Deux ans après la fondation de la Mission au Congo, elle obtint auprès du pouvoir colonial sa personnalité juridique par un Arrêt du régent, A.Rt. du 3.11.1945. avec comme siège Kafumba à quelques kilomètres de Kikwit.

²⁵ P., FALK, *Op.cit.*, p.349.

²⁶ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.242.

²⁷ *Ibid.*, p.243.

Nous pouvons signaler en passant que l'A.M.B.M et la C.I.M. actuellement A.I.M.M., continuent à collaborer ensemble avec leur partenaire M.C.C. dans les différents projets tels que : Menno-Santé, Menno-Paix, Menno-Secours, Menno-Capacité et Menno-Monde à travers leurs Églises issues de la Mission, l'E.C.C./4^{ème} C.E.F.M.C. et l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. Ces deux Communautés sont membres de la Conférence Mennonite Mondiale (C.M.M.) dans laquelle elles constituent avec les autres Églises Mennonites du monde, une Communauté d'Églises anabaptistes, vivante et génératrice de liens.

I.3.3. COLLABORATION AVEC L'ETAT COLONIAL.

Comme le souligne Munayi, les sociétés dans lesquelles Christ a envoyé les apôtres ne vivaient pas dans l'anarchie, n'étaient pas sans lois, sans organisation. Telle est la société dans laquelle la Congo Inland Mission allait s'établir. De ce fait, pour exercer légalement ses activités au Congo, la Congo Inland Mission obtint sa personnalité juridique par l'Arrêté Royal du 01.mai.1913.

Selon J. Delumeau, l'Église d'une part est une institution du « salut » destinée à la masse des gens dotée d'importantes structures et entretenant selon les circonstances, des relations de compromis, voire de complicité avec l'État²⁸. En tant que communauté d'hommes, l'Église prend un sens social. Elle constitue un lieu où se définit une variété des relations sociales. D'autre part, l'État pour E. Durkheim, désigne un organe de la société qui constitue à l'établissement de relations de solidarité entre ses membres, qui contrôle leur éducation, qui met en place et gère pour eux ses services communs²⁹. Il a le devoir de pourvoir au bien commun, de protéger et de sauvegarder les vrais intérêts des citoyens. La tâche de l'État comme argumente Muluma, se précise ainsi au moyen de lois et d'institutions sociales (Églises par exemple). L'État doit chercher à promouvoir la prospérité tant de la communauté que des membres de celle-ci³⁰.

La collaboration entre la Mission mennonite et l'État colonial, à l'exemple de toutes les autres confessions religieuses établies au Congo, était définie à travers l'Acte Général de la Conférence de Berlin, la Charte coloniale, et la Convention de Saint-Germain-en-Laye. D'abord à l'article six de l'Acte général de la Conférence de Berlin du 26 février 1885 qui était ainsi stipulé:

²⁸ MULUMA Munanga, A., L'Église face à la gestion de la res publica, in *Revue du CRIP* n°1, *L'Église dans la société congolaise : Hier, Aujourd'hui et Demain*, Actes des Journées Scientifiques Interfacultaires organisées par le CRIP de l'U.P.C et la Commission Théologique de l'E.C.C. du 25 au 28 avril 2001, Kinshasa, EDUPC, 2002, p.225.

²⁹ Ibid., p. 227.

³⁰ MULUMA Munanga, A., Op.cit., p.227.

...Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, et à concourir à la suppression de l'esclavage et de la traite des noirs. Elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalités ni de cultes, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées et organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.

Suite au passage de l'État Indépendant du Congo à la colonie Belge, le Congo fut doté de sa propre loi fondamentale ou constitution appelée Loi du 18 octobre 1908 ou Charte coloniale. Ainsi donc la collaboration entre les missions religieuses y compris la C.I.M. et le Congo Belge était ensuite définie dans la charte au travers des articles cinq et quinze:

... Il(le gouvernement général) protège et favorise, sans distinction de nationalités ni de cultes, toutes les institutions et entreprises, religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées à ces fins ou tenant à instruire les indigènes et leurs faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation. Les missionnaires chrétiens, les savants, les explorateurs, leurs escortes et avoirs et collections sont l'objet d'une protection spéciale (art.5).

...Aux conditions générales établies par le décret et sous réserve, dans chaque cas, d'une approbation par le Roi, le gouvernement général peut céder ou concéder gratuitement aux associations scientifiques, philanthropiques ou religieuses et aux établissements d'utilité publique reconnus conformément à la législation, des terres situées dans des circonscriptions urbaines à concurrence de dix hectares et des terres situées hors des circonscriptions urbaines à concurrence de vingt hectares (art.15).

Enfin, à travers la Convention de Saint-Germain-en-Laye (France) conclue le 10 septembre 1919 entre la Belgique, les États-unis, la France, la grande Bretagne, l'Italie, le Japon et le Portugal, qui amendait l'Acte Général de la Conférence de Berlin, et qui était approuvée par la loi belge du 5 Juillet 1920 portant révision de l'Acte Général de la Conférence de Berlin et de la

Déclaration de Bruxelles du 22 Juillet 1890 contre l'esclavage, l'État s'était engagé à assurer un traitement égal à toutes les missions religieuses sans distinction de cultes ni de nationalités. Ainsi il avait été dit :

...Elles (les puissances signataires) protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalités ni de cultes, les institutions et les entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées par les ressortissants des autres Puissances signataires et des États, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention, qui tendront à conduire les indigènes dans la voie du progrès.

Les missions scientifiques, leur matériel et leurs collections seront également l'objet d'une sollicitude spéciale.

La liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes sont également expressément garantis à tous les ressortissants des Puissances signataires et à ceux des États, membres de la Société des Nations, qui deviendront partie de la présente Convention.

Dans cet esprit, les missionnaires auront le droit d'entrer, de circuler et de résider sur le territoire africain, avec faculté de s'y établir pour poursuivre leur œuvre religieuse.

L'application des dispositions prévues aux deux alinéas précédents ne comportera pas d'autres restrictions que celles qui seront nécessaires au maintien de la sécurité et de l'ordre public ou qui résulteront de l'application du droit constitutionnel de chacune des Puissances exerçant l'autorité dans les territoires africains...

Comme on peut le remarquer, il nous revient de confirmer que toutes les concessions des terres occupées par la C.I.M. dans toutes ses anciennes stations missionnaires, NDjoko-Punda, Mutena, Nyanga, Mukedi, Kalonda, Banga, Kamayala et Kandala, furent obtenues par la Mission, grâce à la Loi du 18 Octobre 1908 en son article 15.

En dehors des entendues des terres obtenues par la Mission, la C.I.M. avait aussi collaboré avec l'État colonial dans les domaines de la santé et de l'enseignement, dans le cadre des subsides qu'Il accordait à toutes les missions religieuses oeuvrant sur le territoire national. IL n'est pas question ici

de faire un récit de la longue lutte qui avait été entreprise par les protestants progressistes à travers le C.P.C. pour obtenir gain de cause.

Néanmoins il convient de signaler que, la lettre adressée au Secrétaire Général du C.P.C. par Monsieur le ministre des colonies, Robert Godding avait occasionné encore à la C.I.M., hormis la subvention de 1944 dans le cadre de la santé, de bénéficier avec les autres missions protestantes les subsides de l'État concernant l'enseignement. Elle était ainsi libellée:

« ...*Monsieur le Secrétaire Général,*

Confirmant à la déclaration que j'ai faite au Sénat en sa séance du 7 Novembre 1945, j'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, le Gouvernement belge a décidé de mettre dorénavant sur le même pied, à conditions et garanties égales, toutes les missions chrétiennes dans la colonie, en ce qui concerne l'octroi des subsides de l'État tant en matière d'enseignement que dans les autres domaines. Les conditions auxquelles sera subordonné l'octroi des subsides, et qui seront les mêmes en ce qui concerne les missions de toutes les confessions, seront déterminées ultérieurement. »

Richard L. Steiner nous cite ceci à propos de la collaboration de la C.I.M avec l'État dans le cadre des subventions :

La première aide financière reçue du gouvernement par la Mission mennonite au Congo était en 1944 pour un hôpital et une maternité à Charlesville (NDjoko-Punda). L'œuvre médicale au moyen des allocations et des subventions du gouvernement belge était devenue financièrement indépendante des fonds des États-Unis. Dans les années cinquante les subventions du gouvernement colonial pour un médecin étaient de 1,920.00\$ comme salaire, 800.00\$ pour les soins médicaux, et 120.00\$ pour le transport. Un infirmier recevait du gouvernement 1,080.00\$ comme salaire et 400.00\$ pour les soins médicaux. Ces subventions étaient gérées par la trésorerie de la Mission.

Et il enchaîne :

Les subventions du gouvernement belge pour les écoles mennonites ont commencé en 1949 avec 30.000.00\$

pour les salaires des enseignants et de la nourriture pour les élèves. En 1959 la Mission avait reçu 200.000.00\$. Le gouvernement donnait la plupart des fonds pour les rations des élèves, 80% de salaires pour les enseignants sans formation professionnelle, 90% de salaires pour les enseignants formés par l'E.A.P et par l'École de Moniteurs.

La C.I.M., en dehors de la contribution de l'État colonial qu'elle recevait, à son tour eut un rôle en tant que Mission religieuse à éduquer les congolais. La création des écoles par les missionnaires blancs pour un peuple complètement illettré, comme en témoigne Rév. Mukanzu, fut un événement qui faisait peur. Ces écoles furent un vrai choc pour les ancêtres qui voyaient en elles une ruse des Blancs pour leur enlever leur pouvoir. Personne ne voulait envoyer ses enfants à l'école³¹. Les écoles devinrent avec le temps le vrai champ d'évangélisation; les nouvelles connaissances reçues par les congolais furent appréciées et changeaient certaines mauvaises coutumes qui pesaient sur le peuple. Pour y arriver, la Mission compta en 1956, 506 Écoles Primaires, 3 Écoles d'Apprentissage Pédagogique, 1 École de Moniteurs, 5 Écoles Biblique et Pastorale, 1 École Professionnelle, ménagère et de jeunes filles³².

Outre les écoles, la C.I.M. fut touchée par les besoins médicaux du peuple; et, poussée par la compassion, elle eut le devoir de construire des dispensaires, des maternités et des hôpitaux. A la fin des années 1956, l'œuvre médicale de la Mission compta, 2 hôpitaux, 6 dispensaires, 7 maternités, 1 léproserie, 3 Docteurs, 16 infirmières expatriées et 16 infirmières congolaises³³. La Mission construisit aussi des lieux des cultes et entretint des routes d'intérêt commun.

Ainsi ce travail missionnaire créa une infrastructure non négligeable et fournit des nouveaux modèles de vie et d'organisation sociale. Nous soutenons par ailleurs la préoccupation de Klauspeter³⁴ :

« Le marxisme aurait-il alors raison lorsqu'il affirme que, puisque la domination colonialiste était de type capitaliste, il était naturel que les colonisateurs se servent de la religion pour asseoir leur domination et l'ordre moral conforme à leur idéologie ? ».

³¹ MUKANZU Mavumilusa, *La puissance de la croix au Zaïre (1878-1978) : Le centenaire de l'E.C.Z.*, Kinshasa, Éditions JAPEMAK, 1978, p.13.

³² E. M. BRAEKMAN, *Op.cit.*, p. 344.

³³ *Ibid.*, p. 346.

³⁴ B., KLAUSPETER, *Op.cit.*, p.981.

Dans les années 1960, pendant la période des conflits tribaux de 1960-1962, qui avaient opposés les deux tribus sœurs de Baluba et Bena-lulua, période durant laquelle les Baluba avaient quitté la Province du Kasai Occidental pour le Kasai Oriental, et en 1964, pendant la guerre de Kwilu dans la Province de Bandundu, les mennonites avaient apporté une aide consistante en équipement et en nourriture aux réfugiés du Kasai Oriental et du Kwilu³⁵.

I.3.4. COLLABORATION AVEC LES NON-MENNONITES.

Dieu utilise pour le travail de sa mission, à ce but des hommes et des femmes tant dans les Églises qu'en dehors d'elles, et le rôle spécifique de l'Église dans la mission de Dieu comme dit N'Kwim est de « montrer Dieu à l'œuvre dans l'histoire du monde ».

En lisant Braekman, trois ans après l'établissement de la C.I.M. sur le sol congolais, un missionnaire baptiste suédois, O. Anderson vint en 1914 travailler pour le compte de la C.I.M., mais il décida cinq ans plus tard avec sa femme et Monsieur et Madame Svard de commencer en 1919 une œuvre indépendante parmi les Basakata, entre les rivières Kasai et Lukenie³⁶.

Un autre missionnaire non mennonite à travailler avec la C.I.M. fut la Demoiselle Alma Doering³⁷. Née d'immigrants luthériens allemands à Chicago, Mlle Doering était la stratège de la mission pour la Congo Inland Mission depuis son début en 1911 jusqu'en 1926, l'année à laquelle elle décida de démissionner. Enfant, elle fut baptisée luthérienne mais n'est jamais devenue mennonite. Douée qu'elle était, elle avait la vision, les talents, et de l'énergie nécessaire pour implanter une Église qui pouvait bien se propager au Congo en ce moment-là.

Elle recruta en Europe huit missionnaires, avec elle ils servirent au Congo de 1923 à 1925 sous les auspices de la C.I.M. Sa vision de faire de la C.I.M. une mission interdenominationnelle, vaste et internationale de la foi semblable à celle de la China Inland Mission de Hudson Taylor fut rejetée par le Conseil de la C.I.M. Par contre certains de ses principes directeurs qui suivent, étaient suivis par la C.I.M.³⁸ :

1. Établissement d'une église indépendante c à d celle qui pouvait se prendre en charge.

³⁵ L., KEIDEL, *Ba-mennonite mbanganyi*, Ontario, Niagara Graphics, 1980, pp.30-32.

³⁶ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.232.

³⁷ R.L., STEINER, Thèse citée, p.14.

³⁸ Ibid.

2. La première tâche des missionnaires, évangéliser et gagner les âmes à Christ.
3. Le missionnaire doit enseigner les africains le plan entier du salut, et leur envoyer évangéliser les autres.
4. Les missionnaires doivent être avertis de ne pas baptiser en masse ou baptiser trop vite les africains, de ne pas leur distribuer la nourriture et les habits européens, de ne pas créer des écoles sans qu'il y ait des écoles professionnelles, et doivent les apprendre à travailler.
5. Les missionnaires ne devaient pas distribuer les habits ou d'autres choses aux africains gratuitement sans qu'ils puissent travailler.
6. Les missionnaires doivent exiger aux élèves de travailler une demi-journée par jour.
7. Une église ne payerait les salaires de ses propres évangélistes que quand elle deviendrait suffisamment forte.

Nous constatons de tout ce qui précède, que Mlle Doering eut dans ses principes directeurs voulu faire davantage travailler plus les africains, afin qu'ils puissent s'autofinancer et contribuer à l'œuvre de l'Église. Par conséquent, l'Église telle que N'Kwim la souhaite, devra jouer un rôle efficace au monde sur le plan spirituel, politique, social et économique. La « société responsable » est celle qui soit à la fois écologiquement responsable et économiquement juste, et qui soit capable de lutter efficacement contre les puissances qui menacent la vie et mettent en danger son avenir.

Nous estimons que, Doering fut influencée par certaines pensées missiologiques du 18 au 19^{ème} Siècle telles que, celles d'Henry Venn (1796-1873), de Johannes Schütte et P. Eugène Hillman. Venn cité par Komy, lança une l'idée et le programme d'une Église autonome, nous donne ici une vision intéressante de mission : la mission doit viser « *l'établissement d'une Église indigène conduite par des pasteurs indigènes et reposant sur un système d'autonomie financière* ». Ce qui compte dans la mission c'est l'implantation et l'enracinement d'une Église du peuple, pour le peuple et par le peuple. Si l'on en croit aussi aux grands missiologues Johannes Schütte et le P. Eugène Hillmann : « *les vraies Églises sont les communautés chrétiennes qui se suffisent à elles-mêmes.* », nous pouvons conclure que le travail missionnaire de Doering ne pouvait avoir pour fondement que ces pensées.

Après sa démission de la C.I.M., elle fonda la Mission des Tribus Non-évangélisées, Unevangelized Tribes Mission (U.T.M.) au Sud et à l'Ouest de la région couverte par la C.I.M., dans la Province du Kasai en 1927. Cette

Mission cessa ses activités en 1953 et ses stations furent, soit fermées ou soit cédées à d'autres missions. La C.I.M. bénéficiera la station de Kamayala³⁹.

Les huit missionnaires européens (Suédois et Anglais) contactés par Doering et qui furent supportés dans la mission par leurs Églises de l'Europe, abandonnèrent quant à eux aussi la C.I.M. à cause des différences personnelles et administratives, et à cause de leur soutien à la vision de Doering. N'étant pas américains et d'origine mennonite, ils devraient disparaître. Voici le début du tribalisme que nous décrivons aujourd'hui au sein de la Communauté Mennonite au Congo.

Ce que nous venons de parcourir au cours de ce chapitre consacré à l'aperçu historique de la C.I.M., partant des origines des mennonites, à la pénétration et implantation de la Mission au Congo en passant par la genèse même de la Mission, nous montre combien les témoins de Christ de la mission mennonite ont été décidé d'apporter l'évangile en dehors de leur nation. Un effort inter-mennonite fut mené en vue d'apporter ce témoignage de l'évangile du Christ parmi les populations des tribus non évangélisées du sud et du centre du Congo dit Jim Bertsche⁴⁰. C'est dans cette optique que l'on a découvert l'idéal de la Mission et son Objet frôlé, que nous allons analyser dans le chapitre suivant à travers ses activités évangéliques

³⁹ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.247.

⁴⁰ J., Bertsche, *CIM/AIMM, a story of vision, commitment and grace*, Elkhart, Fairway Press, 1998, p.6.

CHAPITRE II. ACTIVITES EVANGELIQUES DE LA MISSION C.I.M.

Dans l'histoire du Congo, la question de l'évangélisation a été appréhendée sous plusieurs aspects : éducatif, historique, sociologique, théologique, politique, il s'agit là de voir comment les religions, en tant que phénomène de société, ont été prises en compte par le pouvoir public implanté par la colonisation. L'étude de cette question avait permis au pouvoir colonial de faire émerger le socle juridique sur lequel reposèrent les relations Église et État.

Ainsi donc, le champ juridique devenait alors le lieu de limitation de la coexistence quotidienne des confessions religieuses et de l'État, qui permit une organisation harmonieuse du spirituel et du religieux dans le pays. C'est dans ce contexte juridique que la Congo Inland Mission, allait exercer ses activités missionnaires sur le sol congolais.

Section II.1. LA LEGISLATION COLONIALE ET LES MISSIONS

La législation coloniale était fondée sur les conventions internationales notamment sur l'Acte de la Conférence de Berlin et la convention de Saint-Germain-en-Laye qui obligent les puissances coloniales à un système libéral au niveau politique, économique et religieux. Ces conventions internationales et spéciales consacraient la souveraineté de la puissance coloniale sur l'organisation religieuse. La puissance coloniale n'imposait pas une religion dans la colonie, cependant écrit Balaamo :

« L'objet de la colonisation, 'la mission civilisatrice', permet aux puissances coloniales de protéger et de favoriser les missionnaires chrétiens pour l'implantation de la civilisation chrétienne européenne⁴¹».

De par ces conventions, « la mission religieuse », reconnue au sens de la loi belge comme étant une association privée chargée des œuvres d'évangélisation, c'est-à-dire pour les protestants, comme toute association ayant pour objectif la propagande de la foi protestante au Congo, devrait s'implanter au Congo avec l'accord du pouvoir public qui fixait les limites du territoire de chaque mission pour que la confrontation de plusieurs missions religieuses ne soit pas un facteur de trouble de l'ordre public⁴². Ainsi les activités évangéliques des sociétés missionnaires en général et de la C.I.M. en particulier devraient se faire sous réserve de la loi en matière.

⁴¹ BALAAMO Mokelwa J-P., *Église et État en République Démocratique du Congo: Histoire du droit congolais des religions (1885-2003)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.25.

⁴² Ibid., p.29.

II.1.1. DECRET LOI DU 28 DECEMBRE 1888

Les fondements juridiques des institutions et associations scientifiques, religieuses ou philanthropiques dans l'État étaient fixés, comme nous l'avons déjà dit au premier chapitre, par le décret du 28 Décembre 1888. Comme un adage le dit, gérer c'est prévoir, le Roi Léopold II, comblé des désirs d'une part, de bien administrer son État que plusieurs associations religieuses, philanthropiques et scientifiques sollicitaient à s'y établir, et d'autre part, d'avoir une reconnaissance internationale de son État, devrait avoir sa politique propre à instaurer.

Étant donné que la souveraineté du nouvel État, né d'une métamorphose juridique de l'ancienne Association Internationale du Congo, n'était pas reconnue par d'autres associations religieuses et philanthropiques qui ont assisté à la genèse de l'E.I.C., ces associations voulaient continuer à travailler en toute liberté dans un champ sans loi, en argumente Balaamo⁴³.

L'enjeu politique du décret fut d'une grande importance et de grande taille car, pour bénéficier la reconnaissance internationale de son futur État, le Roi Léopold II avait grandement intérêt à se montrer d'abord favorable à l'installation de toutes les missions religieuses, sans distinction de cultes et de nationalités. Cette reconnaissance internationale telle que nous démontre Baur, dépendait beaucoup des missions dites étrangères surtout protestantes qu'étaient britanniques, suédoises ou américaines⁴⁴. Ce nouveau décret fut le premier essai d'organisation légale de la vie associative dans le nouvel État et visait à donner une personnalité juridique aux dites institutions et associations. L'octroi de cette personnalité civile aux entreprises religieuses leur conférait un avantage précieux confirme Cattier cité par Balaamo⁴⁵. Elle assura la stabilité de leur existence et leur permettra d'acquérir sans difficulté les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission civilisatrice.

Mais une fois cet État reconnu, Léopold II, qui savait que son régime allait être basé sur le travail forcé, planifia l'asservissement des Congolais. Toutefois, il fallait en cacher les conséquences : massacres, mutilations, incendie de villages, prise d'otages, etc. à l'opinion internationale. Des nouvelles stratégies devaient être mises en place par le Roi. L'inaccessibilité dans des régions où se commettaient ces cruautés aux Missions protestantes composées d'Américains, de Britanniques et de Scandinaves, était mise en vigueur. Concernant les Missions catholiques françaises qui s'étaient déjà établies au Congo, le roi demanda et obtint du

⁴³ BALAAMO Mokelwa, J-P., *Op.cit.*, p.67.

⁴⁴ J., Baur, *2000 ans de christianisme en Afrique : Une histoire de l'Église africaine*, Kinshasa, Filles de St Paul, 2001, p.229.

⁴⁵ BALAAMO Mokelwa, J-P., *Op.cit.*, p.67.

Saint-Siège le départ des Spiritains oeuvrant au Bas-Congo où la France menaçait ses intérêts. Ils seront remplacés en 1888 par les Scheutistes, la congrégation belge par excellence.

Le décret du 28 décembre 1888 faisait une distinction entre « les institutions religieuses, scientifiques ou philanthropiques créées par le Gouvernement » d'une part (article 1), et « les associations privées qui ont pour but de s'occuper d'œuvres religieuses, scientifiques ou philanthropiques » d'autre part (article 2). Ce décret établit une distinction entre organismes poursuivant le même but sur la base de leur origine, les organismes de la première catégorie relèvent de l'initiative publique en partenariat avec les missions religieuses et ceux de la seconde, de l'initiative privée. Les organismes qui relèvent de l'initiative publique sont appelés « institutions » et les organismes qui relèvent de l'initiative privée sont appelés « associations »⁴⁶. La reconnaissance de deux organismes n'est pas fondée sur un texte unique, le même pour tous ; elle fait l'objet de dispositions légales différentes.

Comme le stipule l'article premier du décret : « Les institutions religieuses ou philanthropiques créées par le Gouvernement sont administrées et représentées, et leur capacité civile est réglée de la manière indiquée par le décret qui les établit⁴⁷ ». Les « institutions publiques » sont régies par des lois propres et ne sont donc pas concernées par les articles 3, 4, 5 et 6 comme l'énonce le décret du 28 décembre 1888 en son deuxième article qui concerne les « associations privées ». C'est pourquoi il est indispensable d'examiner séparément les textes et dispositions légales qui accordent à chacun des cultes et missions sa personnalité juridique.

Les dispositions des articles 7, 8, 9 et 10 du décret fixent les droits et limites des personnes morales reconnues et les conditions de la perte de la personnalité des « institutions publiques » et des « associations privées » légales.

Les atteintes à la liberté de conscience et à la liberté des cultes étaient réprimées par l'article 76 du code de l'E.I.C de 1888 : « L'art. 76 du code pénal punit d'une servitude pénale à deux ans et d'une amende de vingt-cinq à cinq cents francs, ou d'une de ces peines seulement, toutes personnes qui, par des violences, outrages ou menaces, par des troubles ou par des désordres, auront porté atteintes à la liberté des cultes ou à leur libre exercice public et à la liberté de conscience garantie par l'Acte général de Berlin ».

Fidèle à la prescription de l'Acte général de Berlin, cette disposition légale protégea le droit de liberté de conscience et de la liberté des

⁴⁶ BALAAMO Mokelwa, J-P., *Op.cit.*, p.67.

⁴⁷ *Ibid.*, p.68.

cultes des sujets congolais et des étrangers dans l'E.I.C. Les conversions forcées des peuples indigènes furent prohibées et les missions chrétiennes n'avaient qu'à trouver des méthodes de persuasion pacifique⁴⁸. Les institutions et associations religieuses et philanthropiques furent considérées comme de véritable défenseur des droits des indigènes et de véritables agents de leur civilisation. Le gouvernement de l'E.I.C. finit par instituer une commission pour la protection des indigènes, composée de membres issus des institutions et associations religieuses et philanthropiques. La commission pour la protection des indigènes avait pour mission de signaler « à l'autorité judiciaire les actes de violence dont les indigènes seraient victimes..., au gouvernement les mesures à prendre pour prévenir les actes de la traite, pour rendre plus efficace la prohibition ou la restriction du trafic défendu, et pour amener progressivement la disparition des coutumes barbares,... ».⁴⁹

Enfin cette loi promulguée, amenda en faveur de Léopold II, l'Acte général de la conférence de Berlin qui, cinq années plus tôt, avait garanti la liberté de commerce dans l'E.I.C. C'est par cet acte juridique que la présence légale des Missions religieuses sur le territoire de l'État, et l'administration des Missions dans telle ou telle région du pays étaient reconnues.

Ainsi donc, le Roi allait bien contrôler les activités de toutes les missions et associations, et prévenir les fuites d'informations pouvant porter préjudices à son pouvoir atroce.

En faisant la sommation des personnalités juridiques, octroyées uniquement aux Missions protestantes, avant la promulgation de ce décret jusqu'en 1915, la période qui nous intéresse, il nous revient à préciser que, dix personnalités civiles furent accordées par le Roi Léopold II en 1888 en faveur des Missions protestante et, entre 1908 et 1915, le Roi Albert 1^{er} en octroya quatre autres. Nous pouvons préciser à ce sujet que, la Congo Inland Mission (C.I.M.) avait obtenu sa personnalité juridique par Arrêt Royal le 01 mai 1913. Jusqu'en 1958, quarante cinq associations religieuses protestantes obtinrent leurs personnalités civiles.

Ce décret restera en vigueur jusqu'à son abrogation, à partir du 1^{er} Janvier 1960, par le décret du 27 Novembre 1959 sur les associations sans but lucratif, lequel autorisera les congolais de créer, eux aussi, les églises en tant qu'A.S.B.L., dotées de personnalité civile⁵⁰.

⁴⁸ BALAAMO Mokelwa, J-P., *Op.cit.*, p.68

⁴⁹ Ibid., pp.68-69.

⁵⁰ P., MARINI Bodho, « Allocution », In *Revue du CRIP* n°1, *L'Église dans la société congolaise : Hier, Aujourd'hui et Demain*, Actes des Journées Scientifiques Interfacultaires organisées par le CRIP de l'U.P.C et la Commission Théologique de l'E.C.C du 25 au 28 avril 2001, Kinshasa, EDUPC, 2002, pp.72-73.

II.1.2. DECRET LOI DU 27 NOVEMBRE 1959.

La Charte coloniale ne reconnaissait pas aux Congolais la liberté d'association. Cette situation est allée jusqu'à la fin de 1956.

Le décret du 28 décembre 1888 n'avait pas donné une définition de l'association, et faisait une subtile distinction entre l'association et l'institution de par leur origine écrit Balaamo⁵¹. La législation coloniale belge des associations est plus restrictive car elle n'est pas une loi sur les associations en général mais une loi sur les associations sans but lucratif. C'est une loi qui restreint le champ d'action des associations⁵². L'association, en droit colonial belge, est une association essentiellement privée qui subsiste par la volonté des associés. L'association ne pourrait subsister sans les associés dont elle est l'émanation. L'objet de l'association définit son essence ; son changement implique automatiquement la dissolution de l'association et la création d'un nouvel organisme.

Le régime des organismes sans but lucratif de 1888 a été revu et adapté aux nouvelles situations de la colonie par le décret du 27 novembre 1959. Ce décret s'inspire de la loi métropolitaine du 27 juin 1921, tout en conservant l'esprit réaliste des dispositions du décret de 1888⁵³. C'est ainsi que les institutions religieuses sont restées sous le régime spécifique conformément à l'article premier du décret de 1888.

Il a fallu attendre le décret du 27 novembre 1959 pour que la loi du Congo belge définisse ce qu'est l'association. Ainsi dans l'article premier dudit décret, il est écrit :

*« L'association sans but lucratif est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, si ce n'est à titre accessoire, et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel ».*⁵⁴

Cette définition est une reprise de la définition donnée par la loi belge du 27 juin 1921, elle est une définition applicative et objective commente Balaamo⁵⁵. C'est l'objectif ou la raison d'être de l'association qui rassemble les membres de l'association. C'est la volonté des membres de l'association de poursuivre un objet social commun qui est à l'origine de

⁵¹ BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit.*, p.135.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid., p.136.

l'association. L'association a son origine dans un pacte social que reconnaît le législateur.

L'organisation des associations religieuses reste tributaire du décret de 20 décembre 1888. Comme dit plus haut, le décret du 27 novembre 1959 s'inspire de la loi belge du 27 juin 1921 mais conserve cependant, sinon la lettre, du moins l'esprit réaliste de certaines dispositions du décret de 1888. L'objet du décret de 1959 n'est pas d'organiser l'association sans but lucratif, mais de déterminer les conditions dans lesquelles une association sans but lucratif peut acquérir la personnalité civile.

Comme a voulu bien démontrer Balaamo, ce décret aborde deux questions relatives à l'autorisation royale et à l'administration de l'association⁵⁶ : Primo de l'héritage historique; certaines missions religieuses sont des institutions antérieures à l'existence de l'E.I.C. Le roi souverain du nouvel État avait à gérer les forces en présence sur le territoire où il exerçait sa souveraineté. Le législateur a admis la préexistence de ces associations religieuses par l'octroi éventuel de la personnalité civile. Secundo; Le décret de 1959 ne définit plus une association sans but lucratif comme groupement de personnes physiques mais à partir de son objet. Ainsi il ouvre l'existence d'une association au groupement de personnes physiques et morales. « Le législateur entend permettre aux personnes morales de participer aux associations, alors que le décret du 28 décembre 1888 fut toujours interprété comme les excluant de cet avantage ».

En réalité, le droit colonial belge des associations n'est pas uniforme poursuit Balaamo⁵⁷. Il existe un régime commun des associations et un régime spécial propre à certaines associations religieuses. Le décret de 1959 n'a rien changé à ce sujet, au contraire il consacre la tradition en son article 23 : Les associations qui ont été dotées de la personnalité civile par un acte législatif spécial se référant à certaines dispositions du décret de 1888, restent régies par cet acte et ces dispositions.

Cette disposition concerne les onze associations à caractère religieux ou philanthropique qui reçurent la personnalité civile par un acte législatif spécial se référant à certaines dispositions du décret du 28 décembre 1888. Les onze associations religieuses léguées par l'E.I.C. à la puissance coloniale belge restent donc sous un régime spécial. Ce régime spécial concerne les associations religieuses et fondations ou institutions (établissement) d'utilité publique émanant des onze associations religieuses jouissant d'un statut spécial. Autrement dit, toutes les associations religieuses ne bénéficient pas d'un régime spécial.

⁵⁶ BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit*, p.136

⁵⁷ Ibid.

Ce décret ne concernait pas que les seules associations religieuses, mais également les associations artistiques, sportives, d'agrément... et même les fédérations d'associations et ce dernier élément constituait une grande innovation. Le décret du 27 Novembre 1959 s'inscrit ainsi dans la marche globale du Congo vers l'indépendance.

On peut dans l'exposé de motif du décret lire ce qui suit :

« Le projet a pour objet de permettre aux associations sans but lucratif d'obtenir la personnalité civile. Au stade actuel de l'évolution des territoires d'outre-mer, il ne paraît plus possible de réserver ce bénéfice aux seules associations à caractères religieux, scientifiques ou philanthropiques. Au contraire, il s'impose de l'étendre à toutes associations ou fédérations d'associations ne poursuivant pas un but de lucre, et cela, quel que soit le statut - civil ou coutumier - de leurs membres. Nombreuses sont en effet les associations qui demandent avec insistance depuis un long temps déjà.

Toutefois, il serait imprudent en ce domaine, passer sans transition à un régime de liberté totale peu compatible avec les exigences politiques d'un pays neuf comme le Congo belge, où les individus et les populations appellent encore une protection particulière de la part de l'État. En conséquence, il a semblé judicieux, tout en assouplissant considérablement le régime des associations, de maintenir le principe de leur agrégation par le pouvoir exécutif.

Le projet s'inspire donc de la loi métropolitaine du 27 Juin 1912 mais conserve cependant, sinon la lettre, du moins l'esprit réaliste de certaines dispositions du décret de 1888».

Sur le plan de l'organisation ecclésiastique au Congo, l'impact du décret du 27 Novembre 1959 fut considérable. Cet acte juridique permit aux églises protestantes congolaises nées des Missions à partir de 1934 de se constituer eux aussi, en associations sans but lucratif, d'obtenir la personnalité civile et de devenir des personnes juridiques comprenant comme membres tout le personnel ecclésiastique, expatrié et national qui y oeuvrait. Les Missions gardaient leurs personnalités civiles sous condition de conformer leurs statuts aux dispositions de ce nouveau décret dans les douze mois qui

suivaient son entrée en vigueur, sans toutefois obligation de leur part d'apporter « une modification quelconque à leur dénomination, siège et objet ».

Subséquemment, l'existence d'une association sans but lucratif dépend de son objet, le changement de l'objet entraîne ipso facto la dissolution de l'association. C'est ainsi qu'une association sans but lucratif ne peut pas se transformer en une association à but lucratif.⁵⁸

Enfin, de tout ce qui précède, que ce soit pour toutes les Missions en générale ou de la Congo Inland Mission en particulier, les décrets du 28 Décembre 1888 et du 27 Novembre 1959 ont donc joué un rôle déterminant dans l'installation des Missions d'une part et dans la formation des églises locales au Congo d'autre part.

Section II.2. EVANGELISATION AVANT L'INDEPENDANCE

L'évangélisation chrétienne a toujours été dans son essence l'accomplissement du grand mandat du Christ (Matthieu 28,19). Aux yeux de l'Europe colonisatrice tel que écrit par Baur, les africains étaient des « sauvages » qu'il fallait civiliser, « des fils maudits de Cham » qu'on devait sauver, « de grands enfants » à éduquer⁵⁹. Nous osons croire que cette conception de chose n'échappait pas à toutes les entreprises missionnaires qui ont foulé le sol congolais en général et à la C.I.M en particulier. Pour la mission colonisatrice enchérit Baur, il n'existe pas de culture africaine, seulement des coutumes tribales; pas de religion, seulement des idolâtries et des cultes diaboliques.⁶⁰ C'est dans ce contexte que la mission C.I.M. s'est introduite au Congo.

La législation coloniale définit l'évangélisation comme étant une action de répandre les doctrines religieuses des missionnaires chrétiens parmi les populations indigènes⁶¹. L'administration coloniale a toujours estimé l'évangélisation comme un facteur essentiel dans la conquête morale de la colonie. Elle a été considérée comme action instructive. Elle a été liée au culte reconnu comme une manifestation extérieure des sentiments religieux à travers un rite privé ou public, et à l'instruction. C'est pourquoi la puissance coloniale avait toujours associé « Instruction » et « Culte », c'est-à-dire la puissance publique ne limite pas l'action religieuse aux seules fonctions rituelles.

⁵⁸ BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit.*, p.141.

⁵⁹ J., BAUR, *Op.cit.*, p.457.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit.*, p.26.

En droit colonial belge, le terme « mission » désigne une circonscription confiée par la puissance publique à un organisme chargé d'évangélisation⁶². Contrairement aux catholiques qui désignaient la mission comme circonscription définie par l'acte qui la crée de commun accord entre Saint-Siège et la puissance publique⁶³, les protestants quant à eux comprenaient la mission comme une circonscription définie par l'acte qui la crée de commun accord entre la puissance publique seulement, autrement dit, c'est un territoire à évangéliser confié au culte protestant par la puissance publique⁶⁴. C'est dans ce contexte que la C.I.M. commença ses activités au Congo.

II.2.1. ACTIVITES EVANGELIQUES DE LA C.I.M.

Les premières cinquante années de l'installation de la Congo Inland Mission au Congo avaient eu pour résultat, la clarification de différentes branches de l'activité missionnaire; l'identification des places et des méthodes de travail du missionnaire. La Mission s'était consacrée à l'annonce de la Parole de Dieu et à la publication des œuvres littéraires chrétiennes destinées aux habitants de l'espace évangélisé.

Pendant cette période de 1911 à 1960, la C.I.M. a eu à coopérer avec les Presbytériens dans la publication de la littérature et dans la traduction, et l'impression de la Bible en tshiluba. Elle traduisit et imprima le Nouveau Testament en kipende et en tshokwe⁶⁵. De plus, elle s'occupa de l'évangélisation et de l'enseignement dans le but de former une Église autonome. Les premiers serviteurs indigènes reçurent leur formation dans des écoles bibliques, primaires, d'apprentissage pédagogiques et de moniteurs ouvertes dans certaines stations missionnaires. Dans le secteur de la santé, la Mission assura son œuvre médicale dans les hôpitaux, dispensaires, maternités et dans la léproserie à travers les stations missionnaires et elle forma des infirmiers pour cette fin.

L'objectif à la longue était de fonder une Église autonome, mais l'objectif immédiat qui prévalait, était de répandre l'évangile rapidement aux tribus du Sud-Ouest du Kasai et de l'Est de Bandundu pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes.

II.2.2. CREATION ET GESTION DES STATIONS MISSIONNAIRES.

⁶² BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit.*, p.26

⁶³ *Ibid.*, p.27

⁶⁴ *Ibid.*, P.28.

⁶⁵ P., FALK., *Op.cit.*, p.350.

Nous ne pouvons pas parler de la création des stations et œuvres missionnaires, et aussi de leur gestion, sans définir ces trois concepts : Société missionnaire ou mission religieuse, station missionnaire entendu par là 'établissement de mission' et œuvres missionnaires, selon la loi belge du moment.

En premier lieu, une Société missionnaire ou une mission religieuse au sens de la loi coloniale belge, est une association privée chargée des œuvres d'évangélisation. Il s'agit de tout institut ou ordre religieux et missionnaire ayant pour objectif la propagande de la foi catholique au Congo d'une part, ou de toute association ayant pour objectif la propagande de la foi protestante au Congo. Les missions religieuses sont des congrégations pour les catholiques ou entreprises missionnaires pour les protestants telles que B.M.S, A.B.F.M.S., A.P.C.M..., instituts et ordres religieux qui visent à répandre la foi chrétienne au Congo⁶⁶.

Nous pouvons ensuite comprendre une station missionnaire ou un établissement de mission comme étant une institution publique dont l'existence juridique est liée à l'assurance du ministère sacerdotal pour les catholiques ou du ministère pastoral pour les protestants par l'implantation d'une résidence stable des missionnaires⁶⁷.

Enfin, les œuvres missionnaires sont en droit colonial belge, des institutions éducatives et caritatives considérées comme des précieux instruments de l'évangélisation, pour promouvoir et maintenir l'action chrétienne au sein des masses populaires⁶⁸. Les activités variées (sociales, agricoles, enseignements...) exercées par les sociétés missionnaires sont donc ordonnées à l'œuvre d'évangélisation.

En droit colonial belge, les « missions » entant que circonscriptions et les « stations missionnaires » sont des institutions publiques, vu qu'elles sont des institutions religieuses créées par le Gouvernement en accord avec les « missions religieuses ou sociétés missionnaires » qui vont les administrer et les représenter, et leur capacité civile est réglée de la manière indiquée par le décret ou la législation particulière qui les établit⁶⁹. Les « missions » sont des institutions religieuses, alors que les « missions religieuses ou sociétés missionnaires » sont des associations religieuses au terme du décret de 1888, telles que nous le démontre Balaamo⁷⁰.

⁶⁶ BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit.*, p.29.

⁶⁷ BALAAMO Molekwa, J-P., *Op.cit.*, p.29.

⁶⁸ *Ibid.*, p.26

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*

L'Administration coloniale sera obligée d'adapter le vocabulaire juridique aux particularités de chaque culte reconnu. Toutes les circonscriptions ecclésiastiques catholiques sont désormais appelées : « archidiocèses », « diocèses » et « paroisses ». Pour le culte protestant, chaque mission deviendra Église et chaque station missionnaire deviendra paroisse.

II.2.2.1. CREATION DES STATIONS MISSIONNAIRES

La création des stations missionnaires était dans la logique avant tout de se soumettre à l'ordre de Jésus-Christ : « Allez faites de toutes les nations des disciples... », ensuite établir une résidence missionnaire qui pouvait assurer l'implantation de la mission au Congo vis-à-vis de l'État colonial, enfin s'occuper du domaine social pour bien apporter l'Évangile aux indigènes. Jésus a prêché la Bonne Nouvelle, mais il a aussi nourri les foules et guéri les malades. De ce fait, les stations de la mission devinrent comme des lieux de rayonnement en vue d'attirer les masses païennes à la conversion.

L'annonce de la Bonne nouvelle de Jésus-Christ écrit Muller, est soutenue par une action sociale efficace, et les différentes œuvres à caractère social s'efforçant de conserver un arrière-plan basé sur l'œuvre de salut accompagnée par Jésus-Christ, en faveur de tous les hommes quelles que soient leurs conditions⁷¹. Autrement dit, il n'y a pas d'évangélisation sans œuvres sociales.

II.2.2.1.1. STATIONS PROPRES DE LA MISSION C.I.M.

Il nous est important de remarquer que les stations missionnaires mennonites se sont créées au Congo dans un contexte tribal tel que décrit par Falk en ces termes: «...ils ouvrirent les postes de Kalamba et de NDjoko-Punda parmi les Lulua, Tshokwe et d'autres tribus de la région. De là, la Société étendit son ministère vers les Pende en 1920.»⁷² De notre avis, la mission était conçue comme une tribu parmi les tribus. A la limite, elle se Confondit ou se confond encore avec la tribu.

Les efforts de créer la première station mennonite sont partis du Kasai Occidental avec la fondation de la station missionnaire de Kalamba Mukenge en 1911, qui sera transférée d'après ce que nous rapporte Loewen cité par Ntumbua, à Mutena en 1947 à dix kilomètre de l'ancienne station de Kalamba.

⁷¹ D., MULLER, *L'histoire de l'Eglise, facilement : Point de vue mennonite*, Montbéliard, Association Française d'Histoire Anabaptiste Mennonite et Editions Mennonites, 2004, p.76.

⁷² Ibid.

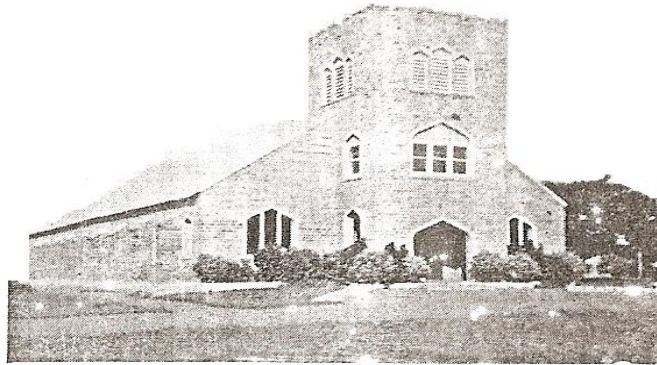
A. STATION DE MUTENA (KALAMBA)

Tel que nous l'avons démontré dans le premier chapitre de notre travail, la création de la station de Kalamba fut l'œuvre du couple pionnier L. R. Haigh dont un nom congolais avait été attribué à l'homme: Diyi Monji. Ce couple missionnaire qui arriva à Luebo dans le Kasai Occidental le 15 septembre 1911 eut à s'entretenir avec les missionnaires W. H. Sheppard, Georges Martin (Mpanda Njila) et William M. Morrison (Konyi Njila) tous presbytériens. Au terme de leur entretien, le couple Haigh de la C.I.M. sollicita auprès de la mission d'accueil une place pour commencer l'œuvre missionnaire. Il fut orienté vers l'Ouest de l'A.P.C.M., car c'est là où se trouvait encore une vaste étendue non occupée et non évangélisée.

En route vers Kalamba, accompagné d'un des travailleurs des missionnaires presbytériens du nom de Tshisungu Yoshwa, le couple Haigh transita par Luandanda actuellement Kempe (Matamba) pour demander l'autorisation et l'endroit précis auprès du « Roi Tshisungu Kalamba » afin de bâtir la Mission. Ayant obtenu la satisfaction à leur demande suite au rôle d'interprétation joué par Tshisungu Yoshwa à cause de l'anglais qu'il avait appris auprès des missionnaires presbytériens à Luebo, le couple ensemble avec leur interprète quittèrent Kempe pour Nsadi (rivière kasai). En dépit de plusieurs difficultés rencontrées en cours de route, les missionnaires y arrivèrent vers le mois d'octobre 1911.

Ils firent part aux fils du « Roi » de la volonté de ce dernier sur l'établissement de la mission. Sur ce, la Station missionnaire de Kalamba fut bâtie sur le lieu indiqué. Elle fut la première station de Congo Inland Mission et le nom de Kalamba fut donné à la station en mémoire du Chef Tshisungu Kalamba. L'introduction de la Mission à Kalamba, avait pour but d'évangéliser cette région, en vue de programmer la Bonne Nouvelle du Christ. Pour y arriver, les missionnaires construisirent un hangar pour habitation et le 20 mai 1912 une première chapelle en chaume fut construite. Au début les réunions de prières se tenaient sous les arbres. Ils utilisèrent comme méthodes d'évangélisation, la distribution des traités avec images soit du cœur de l'homme, soit de Jésus-Christ soit encore de la croix, des séminaires bibliques ainsi que des campagnes d'évangélisation.

Photo 2. Temple de la C.I.M. à Mutena

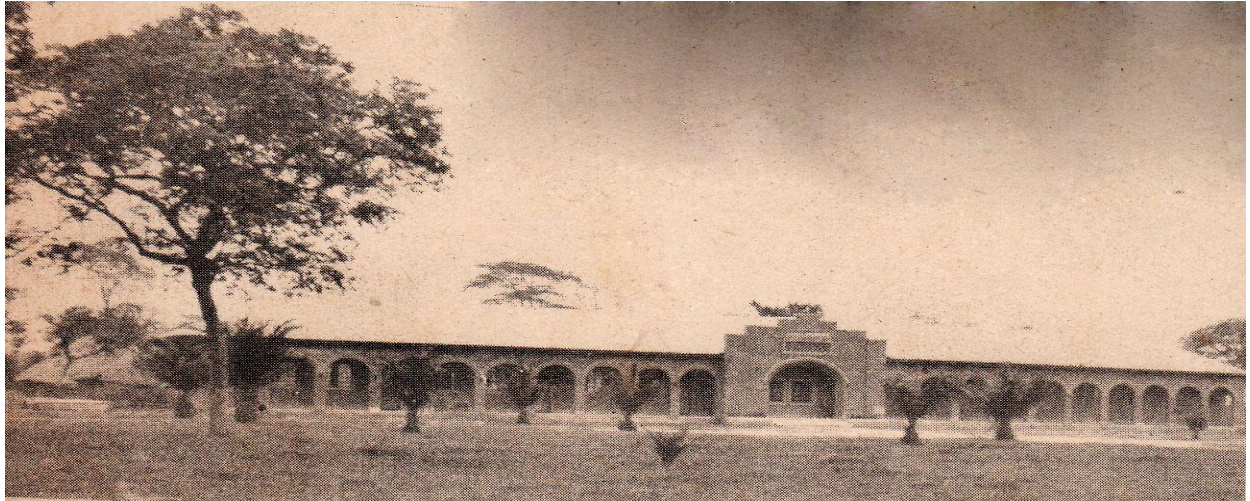


Source : Histoire du Protestantisme au Congo, p.115.

Pour rendre la proclamation de la Bonne Nouvelle plus efficace, les missionnaires ont pu créer certaines œuvres sociales pour le développement de la région occupée. Ils fondèrent d'abord dans le secteur de l'enseignement, une École Primaire à six niveaux, une École Artisanale qui serait transférée à NDjoko-Punda, une École d'Apprentissage Pédagogique (E.A.P.) et une École Biblique qui deviendrait une École Évangélique dans lesquelles les enfants du village, et ceux d'ailleurs pouvaient apprendre à lire et à écrire, en plus à étudier les Saintes Écritures. De ces deux institutions, sortirent des enseignants, des catéchistes qui devinrent plus tard diacres et anciens de l'Église. Ensuite, pour sauver des vies humaines contre les attaques de certaines maladies locales et protéger les femmes pendant les accouchements, les missionnaires construisirent dans le secteur médical, un dispensaire et une maternité. Enfin dans le secteur énergétique, un central hydro-électrique sous financement total de la C.I.M, dont nous ignorons la puissance, fut construit dans la station le 15 août 1912, pour alimenter la station en courant électrique et en eau potable.

Ce travail missionnaire créa une infrastructure non négligeable : l'évangélisation, le dispensaire et l'hôpital, et les écoles fournirent de nouveaux modèles de vie et d'organisation sociale ; ce fut un énorme investissement matériel et immatériel.

Photo 3. École primaire de Mutena en 1958.



Source : Annuaire de la C.I.M. 1958

Outre ces institutions sociales, les missionnaires introduisirent dans le secteur agricole le système des champs communautaires contrairement aux champs individuels jadis cultivés par les villageois. En vue d'augmenter la production agricole, les missionnaires adoptèrent le système d'attraction bovine. Ils créèrent aussi des fermes des gros et petits bétails, les oiseaux de la basse-cour, pour lutter contre la malnutrition et la sous-alimentation de la population en général, des travailleurs et des élèves de la station en particulier.

Toutes ces œuvres missionnaires contribuèrent efficacement à l'annonce de la Parole et à la croissance de l'Église, à la formation des bons chrétiens qui contribueraient à l'épanouissement socio-économique et intellectuel de toute la société. C'est ainsi que l'œuvre missionnaire fit progrès non seulement dans la vie spirituelle et intellectuelle des chrétiens mais aussi dans leur santé physique. À propos du salut holistique de l'homme, Escobar dit ceci lorsqu'il parle de la mission chrétienne comme une transformation individuelle et sociale :

« En enseignant, prêchant et guérissant, Jésus agissait dans plusieurs domaines pour transformer la vie des personnes; nous pouvons en conclure, de façon certaine, que la mission pratiquée par Jésus était globale. Son toucher et son enseignement restauraient, dans leur humanité créée tout entière, ceux dont il s'occupait. Sa pratique illustre parfaitement sa forte affirmation : '[...] moi, je suis venu, afin que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient en abondance'. (Jean 10,10) »⁷³. Et il ajouta : « Il en fut ainsi de la mission des apôtres;

⁷³ S., ESCOBAR, *La Mission. À l'heure de la mondialisation du christianisme*, Marne-la-vallée, Farel, ©2005, p.159.

l'influence de l'évangile ne transformait pas seulement des individus, elle affectait aussi des structures sociales. »⁷⁴

B. STATION DE NDJOKO-PUNDA (CHARLESVILLES)

En se referant à la lettre d'Octobre 1912 de L.B. Haigh, les missionnaires en provenance de la station de Kalamba, s'installèrent dans un petit village de travailleurs Lulua vers la moitié du mois de Juin 1912, en attendant que le site soit défriché :

« Nous sommes maintenant à NDjoko-Punda depuis trois mois et demi. Nous sommes venues ici avec le frère Stevenson afin d'établir notre premier phare. Bien qu'il n'y avait aucun bâtiment à cet endroit nous avons trouvé en abondance du bois de charpente et de l'herbe pour bâtir des habitations provisoires. Nous avons construit notre première maison avec une hache, un marteau et une scie. Cette maison mesurait 8,50 m. sur 4 m. et comprenait deux pièces : une cuisine et une salle à manger. A côté de cette maison, nous avons aussi édifié une chambre à coucher pour nous, une remise, un petit poulailler, et nous sommes en train de terminer une chambre à coucher provisoire pour Stevenson⁷⁵ ».

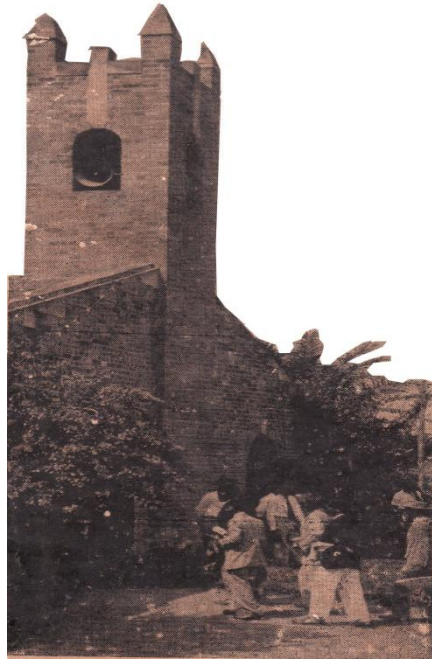
Après ces premiers travaux, les missionnaires attendirent patiemment que les renforts en missionnaires arrivent, et ce ne fut qu'à la fin du mois de janvier 1913 que la relève eut lieu. Cependant il n'y eut pas de relève pour Alvin J. Stevenson, car il mourut le 16 février 1913 suite à une maladie, malgré les soins apportés par l'infirmière Sarah Krockner qui venait d'arriver.

Cette dernière station devint un grand centre d'action missionnaire compte tenu de sa position géographique, située le long de la rivière Kasai. Lors du passage du Prince Charles, fils du roi Albert 1er, cette station prit le nom de charlesville. Ce nom fut donné par les Anglais qui y étaient installés. Ils croyaient qu'un jour ce poste deviendrait une ville. Aujourd'hui avec la débaptisation de différents sites du pays en 1970, la station a repris son ancien nom de NDjoko-Punda.

⁷⁴ S., ESCOBAR, *La Mission. À l'heure de la mondialisation du christianisme*, Marne-la-vallée, Farel, ©2005, p.159.

⁷⁵ Ibid.

Photo 4. Temple de NDjoko-Punda en 1958 (Charlesville)



Source : Annuaire de la C.I.M. 1958.

C. STATION DE NYANGA

L'histoire de l'évangélisation dans le territoire de Bapende, remonte vers 1919 telle que nous relate l'annuaire de la C.I.M. de 1957⁷⁶ : Tout avait commencé avec le voyage d'évangélisation, préparé par Kamba James avec son équipe - toute composée de Baluba - pour le village de Bakua Nzumba. Arrivée à la rivière du village Kipoko - dont le nom ne nous est révélé - pour se laver, l'équipe des « évangélistes » se rencontra avec un certain Nyanga, qui était venu tirer le vin de palme. Ce dernier voulu savoir le but de ces visiteurs dans leur village, apprit qu'ils étaient de passage vers le village de Bakua Nzumba, pour annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Il s'interposa en disant : Comment vous devez annoncer cette Bonne Nouvelle chez les Bakua Nzumba, et nous laisser nous dans le ténèbre. Il amena, les visiteurs d'abord chez chef Kipoko et ensuite dans son village de Bakua Nzadi à la rive gauche de la rivière Kasai, à l'Ouest de NDjoko-Punda. Trois personnes chez les Bapende se convertirent en cette période, il s'agit de : Mazemba Pierre, Kipoko David et Kitamba Daniel.

Après la première guerre mondiale, la Mission reprit son activité évangélisatrice au Congo tout en élargissant sa vision. Du fait que les deux premières stations d'avant la guerre étaient en territoire Lulua, la C.I.M. décida d'étendre son champ d'action en celui des Bapende⁷⁷. Aussitôt décidé,

⁷⁶ [ANONYME], Histoire de l'Eglise des Bakua Nzadi, in *Annuaire de la C.I.M.* 1957, Charlesville, [S.n], 1957, p.4.

⁷⁷ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.185.

L.B. Haigh (Diyi Monji) et six congolais dont : Kazadi Matthieu, Mpata, Lwaba Isaac, Mfunyi Daniel et Makusudi Paul, partirent vers l'Ouest de la station de NDjoko-Punda. La délégation arriva à Ndambi-Dimbo et fut accueillie par le chef Nyanga Lutupa Membo accompagné de Malombo et Mudinga. Après un entretien avec le chef, la délégation lui remit 300 Francs et un sac du sel et retourna à NDjoko-Punda laissant Makusudi Paul comme catéchiste au village.

Le couple L.B. Haigh proposa dès son retour à NDjoko-Punda à la Mission C.I.M., d'ouvrir une station à Nyanga dans le village de Bakua Nzumba. Celle-ci donna son accord le 5 juillet 1920. Le Pasteur et madame Aaron Janzen appelé du nom congolais Madikanyi, furent chargés du soin de cette nouvelle station⁷⁸. Ils commencèrent dès leur arrivée à évangéliser, et ils convertirent quelques personnes au Seigneur. Ils utilisèrent les méthodes telles que la distribution du sel, des vêtements ou soit ils distribuèrent quelques pièces d'argent aux villageois chaque samedi soir pour les offrir le dimanche comme offrande à Dieu. Voilà à votre connaissance, l'une des habitudes qui a entraîné l'Église à la dépendance financière que nous déplorons aujourd'hui. Au cours de la même année, le missionnaire Janzen demanda de pouvoir quitter la C.I.M afin de fonder une œuvre indépendante au Kwango.

La pénétration des missionnaires mennonites dans le milieu Pende, ne s'était pas arrêtée à l'annonce de la Parole du Christ, mais aussi les missionnaires se donnèrent au secteur de développement au travers plusieurs projets sociaux.

Au cours de ces années avant notre indépendance, la Mission C.I.M. Créa à Nyanga dans le secteur d'enseignement, des écoles pour apprendre à lire et à écrire, ainsi l'école de moniteur ouvrit ses portes en 1954 par le missionnaire Peter Buller et l'enseignant Congolais Palanga Jean⁷⁹. En 1956, 8 premiers moniteurs mennonites furent formés par cette école dont les noms suivant : Ndunge Albert Claude, Kakese Leonard Touriste, Ilunga Maurice Floribert, Lamba Gérard Rollin, Mbuya Zachée, Mayambi Sosthène Collin, Mukanzo Louis Raymond et Ngangabuka Joseph Drion.⁸⁰ Notons que cette première équipe des moniteurs, constitua la première élite intellectuelle mennonite. Dans le secteur de santé, les missionnaires créèrent des dispensaires et maternité à Ndambi-Dimbo. Pour lutter contre la malnutrition, les missionnaires apportèrent dans le secteur agricole certaines plantes de chez eux et encouragèrent les villageois à faire l'élevage des petits et grands bétails ainsi que la pisciculture.

⁷⁸ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.185.

⁷⁹ P., BULLER, Ecole de moniteurs, in *Annuaire de la C.I.M.* 1959, Charlesville, [S.n], 1959, p.8.

⁸⁰ *Ibid.*, p.12.

D. STATION DE MUKEDI

L'action évangélisatrice s'amplifia ainsi parmi les Pende à l'Ouest de Loange et le poste de Mukedi fut ouvert en 1923.

Un des principaux fondateurs de ce poste fut l'instituteur Joseph Nsungumadi. Né en 1885 dans le territoire de Dibaya, province du Kasai Occidental, Nsungumadi eut son baptême le 12 avril 1913 par L.B. Haigh (Diyi Monji) à NDjoko-Punda. Il suivit la formation de catéchistes, et fut envoyé d'abord à Nyanga en 1919 et ensuite la même année à Mukedi, comme catéchiste de village⁸¹. Quoique muluba, il avait appris le kipende. Lorsque la station de Mukedi fut ouverte en 1923, J. Nsungumadi fut employé comme interprète et en 1927, la direction de la station lui fut confiée pendant plusieurs mois à cause de l'absence des missionnaires. Malgré les difficultés et les oppositions, il resta ferme à son poste et put remettre une station en plein développement au missionnaire Henry Moser en 1929.⁸²

Photo 6. Temple de Mukedi



Source : Annuaire de la C.I.M. 1957

Dans le domaine médical, Mukedi devint un important centre médical dirigé par deux médecins. Un nouvel hôpital eut été construit avec l'aide des Pax-Boys. Les Pax-Boys furent des objecteurs de conscience mennonites américains qui étaient autorisés par leurs gouvernements respectifs (U.S.A et Canada) à accomplir un service de remplacement en lieu et place du service militaire. Ceux qui étaient au Congo travaillèrent dans le compte de la mission C.I.M. à la construction d'hôpitaux, de maternités,

⁸¹ MPELEMBUA, p., Muoyo wa tatu Nsungumadi Joseph, in *Annuaire de la C.I.M.* 1959, Charlesville, [S.n], 1959, p.10.

⁸² E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.244.

d'écoles, etc. »⁸³. En 1949 dans le domaine de l'enseignement, une École d'Apprentissage Pédagogique (E.A.P) fut construite pour la formation des enseignants qui devraient servir dans les écoles de la Mission.

E. STATION DE KALONDA (TSHIKAPA)

Après la fondation de la station de Mukedi en 1923, la Mission élargit son ministère. En 1950 deux stations furent successivement fondées l'une qu'on appelle Kalonda dans la région minière de Tshikapa et l'autre au sud de Nyanga, une station placée entre Nyanga et Charleville, celle de Banga parmi les Bashilele vers le Nord du Kasai.

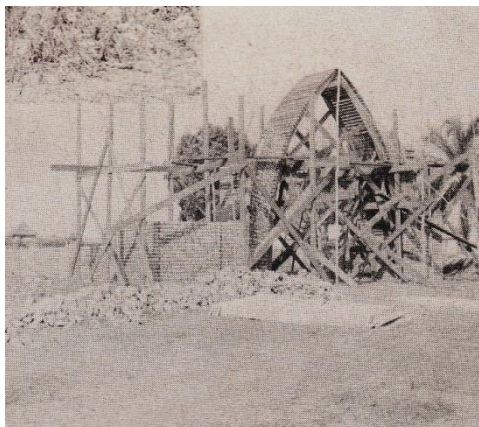
Avant de devenir un poste missionnaire et indépendant, Kalonda fut sous-poste supervisé par NDjoko-Punda. Le lieu fut choisi parce qu'il se trouvait sur la rive droite de la rivière Kasai, là où cette dernière est navigable, et en face du poste de la Forminière tel que rapporte Loewen cité, par Mulamba. Ce lieu pouvait faciliter aux missionnaires la communication et le transport. NDjoko-Punda était relié à Kalonda par deux voies : primo par la voie ferroviaire jusqu'à Makumbi et secundo par la voie fluviale de Makumbi au port de Tshikapa rive gauche de la rivière Kasai. Le poste de Kalonda se trouve tout juste en face de ce port à la rive droite.

La station de Kalonda est l'œuvre du missionnaire Archie Graber appelé du nom local 'Muambi Lutonga' ce qui veut dire 'rejeton prédicateur'. Il se présenta accompagné de Tshibola Abel et du pasteur Kamba James devant l'autorité coloniale pour l'informer du projet de la C.I.M. de prêcher la Bonne nouvelle et d'implanter un poste à Kalonda. Puis il consulta le chef du village Kalonda wa Muepu qui lui accorda une place pour construire la station. Ce fut à la réunion de 17 janvier 1950 que Mr. Graber et son équipe trouvèrent une autre place favorable pour installer définitivement la station et décidèrent de poser la première pierre en ce lieu.

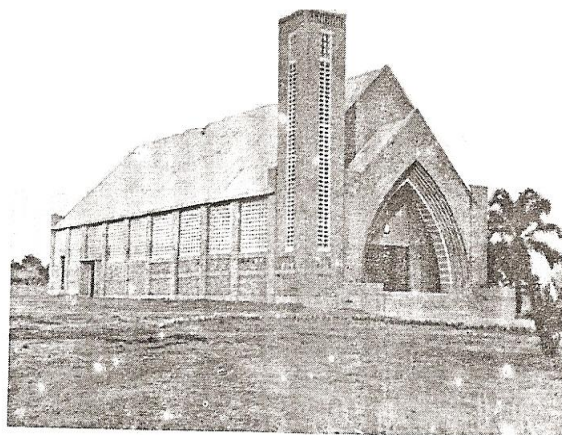
Photo 7. Début des travaux du Temple de Kalonda

Photo 8. Fin des travaux du Temple de Kalonda.

⁸³ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.244



Source : Annuaire de la C.I.M. 1959.



Source : Histoire du Protestantisme au Congo, p.117.

Installés sur le lieu, les missionnaires construisirent un hangar pour la célébration de culte et une maison d'habitation en bois. Au cours de cette même année Graber entreprit les travaux de construction d'un Temple en matériaux durables qui fut inauguré en 1959. En dehors des certaines méthodes d'évangélisation utilisées par les missionnaires dans les anciennes stations déjà créées, à Kalonda ils ouvrirent des boutiques. La vente des articles de ces boutiques fut orientée vers les chrétiens, autrement dit, les païens n'avaient pas accès aux achats. Cette méthode d'injustice sociale et contraignante, amena certains gens en position de faiblesse, à se convertir par apparence et pour intérêt au christianisme. C'est ce que nous rapporte Mulamba :

« Nous avons vécu cette évangélisation aussi dans les années 1983 à Kalonda avec le missionnaire John Pauls. Il vendait du pétrole qu'aux seuls chrétiens participants au culte matinal régulièrement. Cela faisait que chaque matin, bon nombre de personne se présentait au culte pour la seule raison d'acheter du pétrole le jour de sa vente ».

L'amplification de l'action évangélisatrice ne pouvait être complète que lorsqu'elle est accompagnée des œuvres sociales. Les missionnaires n'avaient pas seulement prêché la Parole, mais ils avaient aussi soigné et éduqué. C'est ainsi qu'en 1952, dans la logique des précédentes stations, ils construisirent dans le secteur médical, un dispensaire et une maternité. En ce qui concerne le secteur d'enseignement, ils construisirent une École Primaire et un Institut Biblique en 1953. Nous pouvons signaler en passant que, l'École Primaire de Kalonda fonctionnait mieux grâce au corps d'enseignant qui sortait des Écoles d'Apprentissage de Nyanga et de celle de Mukedi. Dans le secteur

de transport, les missionnaires ouvrirent en 1953, un garage très bien équipé pour l'entretien des leurs véhicules. Cette entreprise missionnaire disposa aussi un tracteur qui fut utilisé pour l'entretien des routes menant à la station. Malheureusement cet engin fut déplacé pour Nyanga vers les années 80 par le Président Représentant Légal de l'époque.

De 1950-1960, les missionnaires n'avaient pas investi dans le domaine agricole à Kalonda. Ce secteur débuta ses activités qu'à partir du 25 juin 1965 avec le Congo Mennonite Agricultural Service (COMAS), qui fera une de nos préoccupations dans le chapitre suivant.

A travers toutes ces activités dans la station, beaucoup des gens se convertirent et acceptèrent Christ, car l'Évangile leur a été prêché sur place par les aumôniers qui étaient engagés dans chaque secteur d'activité.

F. STATION DE BANGA

L'œuvre de la mission mennonite grandit le jour au jour et connut une expansion considérable et atteignit la région de Banga parmi les Bashilele vers le Nord du Kasai. C'est à l'initiative des missionnaires Russel et Helen Schnell, l'initiative prise depuis la station de NDjoko-Punda de partir pour un nouveau site, que la station de Banga fut fondée et vit le jour la même année que celle de Kalonda (1950)⁸⁴. Cette nouvelle station fut construite par des fonds venus des femmes de la C.I.M.

II.2.2.1.2. STATIONS REPRISES PAR LA MISSION C.I.M.

Par stations reprises, nous entendons les stations que la Mission C.I.M. avait achetées des autres Missions à cause de l'insuffisance des moyens financiers leurs alloués par leurs Églises d'origines.

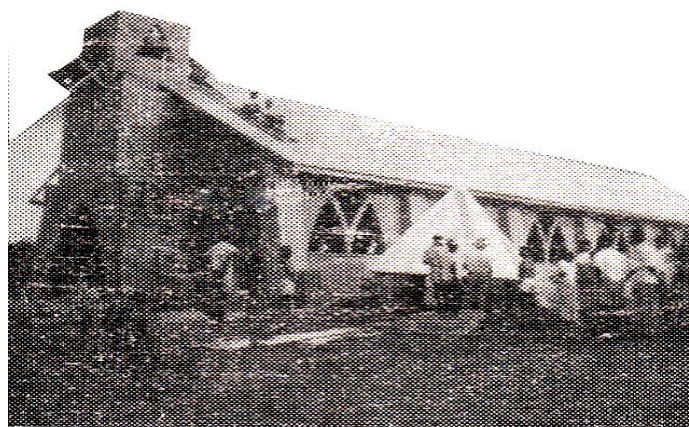
G. STATION DE KAMAYALA

C'est en 1930 que la mission de Kamayala parmi les Tshokwe vit le jour⁸⁵. Elle fut fondée par la Mission des Unevangelized Tribes Mission (U.T.M.) ou Tribus non encore évangélisées sous l'inspiration et impulsion de mademoiselle Elma E. Doering. Cette dernière avait été frappée de l'État pitoyable de nombreuses tribus du Haut-Kwango.

⁸⁴ J., BERTSCHE, *Op.cit*, pp.20-21.

⁸⁵ E. M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.274.

Photo 8. Temple de Kamayala



Source : Annuaire de la C.I.M. 1959.

De 1929 à 1946, huit stations furent ouvertes parmi différentes peuplades entre les rivières Kwango et Kasai au Nord et au Sud de Kikwit. Mais par manque de fonds, la société dut céder son activité en 1953 et toutes ses stations furent cédées à d'autres Missions. C'est ainsi que la station de Kamayala fut transférée définitivement à la C.I.M. au cours de la même année.⁸⁶ Sur cette station se trouva un orphelinat. Et un village des lépreux y fut plus tard, fondé par la C.I.M.

H. STATION DE KANDALE

Fondée par le couple missionnaire baptiste G. P. Near de la Mission Baptiste Canadienne (M.B.C.) en 1926, la station de Kandale dans le Kwilu parmi les Bapende, fut reprise par la C.I.M. en 1955. A propos de la reprise de cette station, Loewen cité par Steiner argumente dans ce sens :

« Les bâtiments pour l'Église, les Écoles, et les hôpitaux étaient construits avec les fonds venus de l'étranger... en 1954. La C.I.M. avait payé 8,000.00 \$ US à Near pour sa propriété bâtie dans la station. »

Avant sa reprise par la C.I.M., la station se développa vigoureusement et s'occupa de 182 villages par 194 catéchistes-instituteurs, tandis que 17 évangélistes-moniteurs dirigèrent 14 écoles de la région et une école centrale qui compta huit moniteurs, resta sous la direction du missionnaire. En dehors de l'activité évangélisatrice, la M.B.C. en ajouta à son

⁸⁶ P., FALK, *Op.cit.*, p.350.

travail missionnaire une activité économique : dans tous les villages, des orangers furent plantés, ce qui donnait à la station de Kandale une grande renommée pour ses oranges. Cette œuvre missionnaire fut la moins importante de la C.I.M. souligne Braekman.⁸⁷

Photo 9. Maternité à Kandale

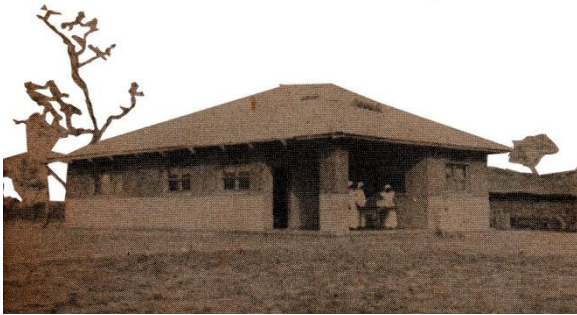
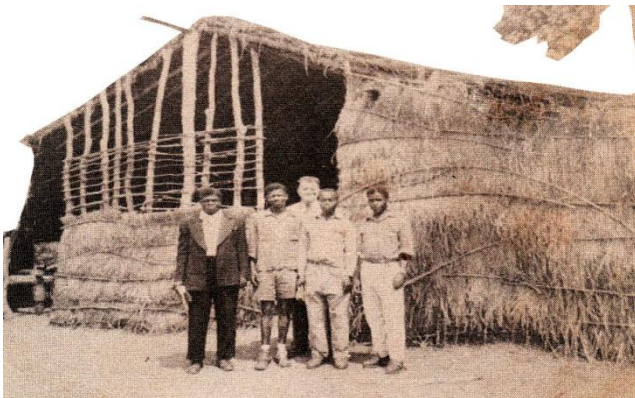


Photo10. Les Instituteurs devant une école de Kandale



Source : Annuaire de la C.I.M. 1958.

Comme on peut le constater, les missionnaires fondèrent six stations et ils en achetèrent deux autres ce qui faisait un total de huit stations avant 1960 nous citons: Mutena, NDjoko-Punda, Nyanga, Mukedi, Kalonda, Banga, Kamayala et Kandala.

Un travail de grande envergure fut abattu par la C.I.M. depuis 1911 jusqu'en 1955, dans sa mission évangélisatrice au centre du Congo. Pendant les moments difficiles et troubles de deux guerres mondiales (1914-1918 et 1940-1945), les missionnaires de la C.I.M. ont pu s'établir dans la province du Kasai et de Bandundu. Ils construisirent, des Temples, des écoles de formations pédagogiques et de métiers, des dispensaires et maternités,

⁸⁷ E. M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, p.244.

une école biblique. Ils créèrent des fermes et initièrent les villageois à cultiver des champs communautaires; des centrales hydro-électriques virent le jour dans certaines stations missionnaires; des boutiques pour la vente de biens de premières nécessités aux chrétiens furent ouvertes dans chaque station... de tout ce qui précède, la politique de la gestion de ce grand investissement s'avérait nécessaire. C'est ce qui nous pousse à faire l'investigation de la gestion des stations et des œuvres missionnaires dans la partie suivante.

II.2.2.2. GESTION DES STATIONS MISSIONNAIRES

Quarante neuf ans après le débarquement du premier couple missionnaire mennonite au Congo, le travail abattu par la C.I.M. sur terrain était très considérable et de grande envergure, et mérite toutefois notre gratitude.

Comme nous l'avons signifié dans le premier chapitre, l'objectif principal que la C.I.M. s'était assigné généralement dès le début, était que l'œuvre missionnaire au Congo aboutisse à la création d'une Église autonome dans le champ missionnaire. Une Église 'fille' qui mènerait ensuite une vie indépendante, sans les liens administratifs avec l'Église 'mère'. Une Église réellement indigène, capable de se supporter financièrement. Les relations entre la Mission et l'Église locale ou indigène furent présentées comme celles d'une mère et sa fille, et nécessités des méthodes de base d'application.

En guise de rappel tel que nous l'avons défini dans ce chapitre; qu'en droit colonial belge les termes 'station missionnaire et mission' sont définis de manières claires. Pour les protestants, la station missionnaire est une institution publique dont l'existence juridique est liée à l'assurance du ministère pastoral par l'implantation d'une résidence stable des missionnaires. En d'autres termes l'existence d'une station missionnaire est liée à celle du ministère pastoral et à la présence des maisons en durable des missionnaires. Tandis que, la mission est une circonscription, une étendue mis à la disposition des missionnaires par le pouvoir public pour l'exercice de ses objectifs, lesquels (missionnaires) vont l'administrer et la représenter.

Dès l'arrivée des premiers missionnaires mennonites dans le Kasai et dans le Bandundu, ils trouvèrent plusieurs tribus bantous : telles que, les Bena luluwa, les Baluba, les Bakuba, les Bapende, les Bandjembe, les Bashilele, les Batshokwe, les Balunda, dans les régions qu'ils évangélisèrent.

Ces peuples païens étaient déjà structurés et avaient déjà mis en place leur propre administration. Un chef du village dans la culture bantoue hérite son autorité et continue à gouverner jusqu'à sa mort. Il avait un conseil des sages ou d'anciens qu'il consultait. Un chef sage était sensible aux

problèmes et aux besoins de son peuple. Et le peuple devrait honorer le chef en lui donnant les prémices. En guise de respect dû au chef, le peuple du village en dehors de leurs champs propres, cultivaient aussi en commun celui du chef.

La vie en famille avait un caractère social. Le concept famille pour le peuple bantou inclut plus que celui de l'occident du père, de la mère et des enfants. Pour un muntu, la famille inclut aussi des oncles et des tantes, des cousins et cousines, des neveux et des nièces, des grands-parents, des petits enfants et nous l'appelons famille étendue. L'hospitalité, la générosité, la loyauté, la solidarité, le respect, le soin, l'aide, la célébration sont les termes qui caractérisent les relations et les activités dans la famille étendue d'un muntu⁸⁸.

Pendant cette phase de fondation, la fonction paternelle du missionnaire fut développée en une méthode missionnaire. Laman en formula la thèse principale:

« Au sujet des primitifs... nous devons prendre en considération que de par leur nature, ils sont comme des enfants, des enfants que nous devons enseigner et éduquer pour en faire des personnalités et des caractères évolués ». Cette éducation doit se faire avec l'autorité qui incombe au père et avec amour. « Ce qui sera facilement compris, à cause de leur façon de raisonner »⁸⁹.

Son idée était claire; dans la station, le missionnaire devait assumer le rôle qui était normalement joué, dans le cadre du clan, par le chef, ou dans le cadre de la famille, par le père. Le rôle de père joué par le missionnaire fut facilement accepté par le Congolais, car il cadrait très bien avec un modèle déjà bien connu. A cause de la similitude avec une hiérarchie déjà existante, les prétentions des missionnaires à jouer le rôle des dirigeants furent considérées comme normales.

Ce que l'on demandait tout d'abord au missionnaire, c'était d'apprendre à connaître les gens qu'il avait à diriger. Sans une connaissance approfondie des concepts de droit, de la structure de la société, des us et coutumes et de la religion, le missionnaire ne pouvait pas accomplir grand-chose.

⁸⁸ R.L., STEINER, Thèse citée, p.22.

⁸⁹ A., STENSTRÖM, *L'Eglise et la Mission au Congo*, Falköping et Uppsala, Institut Suédois de Recherche de Mission, S.I.M., et Editions Kimpese, 2006, p.53.

Il était donc nécessaire pour le missionnaire d'occuper la place d'« élève », par rapport au congolais, car ce dernier était le seul qui pouvait lui transmettre ces connaissances. C'est seulement au moment où le missionnaire avait acquis une connaissance assez profonde du monde congolais qu'il pouvait commencer à jouer son rôle d'éducateur. C'est seulement à ce moment-là qu'il était capable d'expliquer d'une manière compréhensible, le contenu de l'évangile et être accepté en tant que « tata », père.⁹⁰

II.2.3. CREATION ET GESTION DES ŒUVRES MISSIONNAIRES

Les œuvres missionnaires comme nous les avons précédemment définies selon le droit colonial belge, sont des institutions éducatives et caritatives considérées comme des précieux instruments de l'évangélisation, pour promouvoir et maintenir l'action chrétienne au sein des masses populaires⁹¹. Les activités variées (sociales, agricoles, enseignements...) exercées par les sociétés missionnaires étaient donc ordonnées à l'œuvre d'évangélisation. Cela sous-entend que les œuvres missionnaires furent des activités menées par les missionnaires à caractère de développement et implantées généralement dans les stations missionnaires.

II.2.3.1. CREATION DES ŒUVRES MISSIONNAIRES

Les œuvres missionnaires mennonites étaient créées dans la vision de fonder une Église mennonite autonome au Congo, c'est-à-dire une Église financièrement indépendante de fonds de la Mission ou d'autres fonds externes, pour accomplir son mandat et réaliser son programme. Les pasteurs, les évangélistes et les administrateurs de cette Église, devaient recevoir des salaires provenant des paroisses locales. Les programmes de l'éducation chrétienne, de l'évangélisation, de formation des cadres, de l'œuvre missionnaire, de la littérature chrétienne ainsi que les dépenses administratives, devaient être financés généralement par les paroisses locales, en dehors de certains dons spécifiques pour des projets particuliers venant des Églises d'Amérique du Nord.

C'est en privilégiant toutes ces œuvres et en faisant abstraction aux activités de développement pratiquées par les peuples autochtones, que les missionnaires pouvaient évangéliser, enseigner, prêcher et témoigner Christ; c'est également à travers elles que les missionnaires pratiquaient les œuvres de charité et aussi soutenir, soigner et ennoblir la nature créée par Dieu.

⁹⁰ A., STENSTRÖM, *Op.cit.*, p.55.

⁹¹ *Ibid.*, p.26.

Le peuple des tribus bantoues avant son contact avec les missionnaires, vivait sur cette terre par la chasse, la pêche et l'agriculture. Bien que la plupart des tribus disposèrent des forges dans leurs villages, les Bandjembe à Banga quant à eux, développa ce métier pour le commerce. Parlant de Bandjembe, Loewen cité par Steiner écrit :

Ils se sont adaptés complètement à la vie de la savane. Ils ne pratiquent pas la chasse dans la forêt comme leurs voisins. Ils fabriquent des houes, des couteaux, et des pointes de flèches en métal et les échangent contre les gourdes et les tissus en raphia avec les Bashilele et les Bapende.

Les Bakuba dans le village de NDjoko-Punda, cependant, se spécialisaient fortement dans la sculpture, la pêche, le tissage et le travail des métaux. Tandis que le Bashilele, l'arachide était leur produit agricole principal et ils fournissaient par la chasse l'ivoire d'éléphant. Le maïs et le manioc furent devenus des produits commerciaux tout près du port de NDjoko-Punda. Dans le territoire de Tshikapa chez les lulua se trouvaient des mines des diamants. Près de Mukedi, se trouvaient des usines d'huile de palme. Dans cette région, poussaient le manioc, le maïs, le millet, l'haricot, le riz, la patate douce, et l'oignon. Plusieurs arbres fruitiers poussaient déjà dans cet espace de Mukedi nous citons : les bananiers, les manguiers, les citronniers, les ananas, et les papayers.

La faune dans le champ évangélisé par les mennonites était tellement riche. Dans les forêts on pouvait trouver des petits cerfs, des cochons sauvages, des chacals, des antilopes, des lions, des buffles, des plusieurs espèces d'oiseaux et des chenilles.

Bien que les villageois des différents lieux s'entretenaient bien économiquement dans leur culture avec les ressources de la terre, des animaux, des fleuves, et des leur métiers, les missionnaires ont reconnu une autre manière de vivre, telle que leur logement et leurs meubles. Loewen lu par Steiner décrit leur logement de cette façon :

« Les maisons des Batshioko sont petites, même plus petites que les huttes des Bashilele, et sont faites d'herbes et des feuilles. Elles ne durent que pour quelques saisons de pluie. Il est donc facile pour les Batshioko de se déplacer dans des nouveaux lieux. Les maisons des Baluba, des Bena Lulua et des Bampende ont de plus grandes pièces, avec des plafonds plus élevés et des murs plus durables, des bâtons et de la

boue. La plupart des tribus divisent leurs maisons en deux pièces. Les meubles sont simples : une petite table, une chaise ou deux, quelques lits bas. La cuisine est une hutte séparée derrière la maison. Les ustensiles sont des pots de terre et des gourdes, et quelques morceaux de bois. »

L'apparition de l'homme blanc dans le milieu bantou et la rencontre des deux cultures différentes amenèrent une autre mode de vie. Les Congolais de la région découvrirent une nouvelle architecture, des nouveaux objets à l'aménagement de l'habitation tels que les chaises, les tables, les armoires... et des ustensiles modernes. Ils restèrent contemplatifs et stupéfaits du changement de son milieu apporté par les missionnaires.

II.2.3.2. GESTION DES ŒUVRES MISSIONNAIRES

Ayant les ressources financières nécessaires, les connaissances scientifiques et techniques plus avancées que les noirs, les missionnaires furent devenus presque automatiquement les dirigeants, les enseignants et les tuteurs de ceux qui n'avaient pas ces mêmes ressources. L'image du missionnaire en tant que père ou frère aîné se dessina et le Congolais fut donc le fils ou le frère cadet. Parfois, le missionnaire fut présenté comme l'enseignant ou l'ami plus âgé tandis que le Congolais resta l'élève, ou bien plus jeune. C'est dans cette optique qu'argumente Laman lorsqu'il aborde l'idée contemporaine de l'occident vis-à-vis des peuples africains :

« La civilisation des Congolais, tout comme celle de tous les peuples 'non civilisés' était considérée comme 'primitive', ce qui voulait dire qu'on considérait qu'elle était dans la première phase d'évolution. Pour une raison ou une autre, les peuples primitifs avaient connu un retard dans leur évolution matérielle et spirituelle. Les hommes de sciences de l'époque contribuaient à renforcer cette image de l'Africain, primitif. L'on jugeait les expressions culturelles à partir de la façon de penser des occidentaux, sans prendre en compte le fait que celles valables pour un occidental. Ainsi, le raisonnement de l'Africain n'était et paraissait souvent illogique, ou bien, comme l'a dit un chercheur, 'prélogique'. »⁹²

Dans son raisonnement, l'Africain n'était pas encore parvenu si loin pour pouvoir respecter une logique stricte.

⁹² A., STENSTRÖM, *Op.cit.*, p.52.

Aussi enchaîne-t-il : « *l'adulte africain raisonnait et agissait comme un enfant, dont les pensées n'étaient pas soumises à une relation stricte de causalité.* »⁹³

La vie de la dépendance s'instaura rapidement au sein de la population malgré les multiples richesses locales dont le peuple se servait. Les missionnaires n'ont pas encouragé les peuples autochtones à développer leurs petites 'entreprises' locales qu'ils avaient déjà maîtrisées telles que, la pêche, la forgerie, l'agriculture, le tissage, le commerce..., ils n'ont plus appris aux peuples de soutenir l'évangélisation par le travail de leurs mains. C'est dans cette optique que Steiner nous soutient lorsqu'il affirme que :

«Les bâtiments pour les Églises, les écoles, et les hôpitaux étaient en général construits avec l'assistance des fonds de l'étranger. Les fonds d'Amérique étaient nécessaires aussi pour le ministère de la littérature. Des traités et des livres étaient subventionnés afin d'être distribués parmi les Africains. »

En faisant allusion au terme 'distribution des traités et des livres', cela sous-entend un don que le bénéficiaire reçoit du donneur sans aucun effort. Lorsqu'une personne donne continuellement et que l'autre reçoit continuellement, la première se sent indépendante et la deuxième devient dépendante.

En 1956 avant notre indépendance, selon la statistique de Braekman⁹⁴, il y avait sur le sol Congolais huit stations de la C.I.M. créées et gérées par les missionnaires à travers lesquelles nous avons répertorié les œuvres missionnaires de la manière suivante : Dans le domaine de l'évangélisation, la C.I.M comptait 8 Temples, 82 missionnaires, 16 pasteurs non consacrés, 532 évangélistes et catéchistes, 254 moniteurs et instituteurs, 18.024 membres d'Église, 7.583 catéchumènes, 4.347 adhérents. Dans le domaine de l'enseignement, 506 écoles primaires, 19.037 élèves, 3 Écoles d'Apprentissage Pédagogique (E.A.P.) avec 116 élèves, 1 École de moniteur avec 28 élèves, 5 Écoles bibliques et pastorales avec 195 élèves et 1 École professionnelle avec 20 élèves. Dans le domaine médical on pouvait rencontrer 2 hôpitaux, 6 dispensaires, 7 maternités, 1 léproserie, 3 Docteurs, 16 infirmières blanches, 16 infirmières noires, 499.605 consultations. Toutes ces œuvres furent sous la responsabilité des missionnaires.

⁹³ A., STENSTRÖM, *Op.cit.*, p.52.

⁹⁴ E.M., BRAEKMAN, *Op.cit.*, pp.340-346.

Il convient cependant de noter que, à travers toutes ces stations créées par la C.I.M., les missionnaires ont non seulement créé des infrastructures propres à l'évangélisation, mais ils ont également créé des infrastructures scolaires, médicales voire des coopératives lesquelles ont favorisé l'élevage et l'agriculture pour le bien être de la population locale.

Toutes ces réalisations citées ci-dessus, prouvent à suffisance la grandeur d'esprit d'abnégation, et le souci qu'avaient les missionnaires mennonites de contribuer à la formation de l'homme Congolais et surtout à l'amélioration de son bien être social. N'est-ce pas là une œuvre de grande envergure à laquelle nous devons toute notre gratitude ?

Section II.3. EVANGELISATION POST- INDEPENDANCE

L'indépendance aura servi à l'Église de cadre d'inspiration d'idées et d'actions. Son influence sur la notion même de l'autonomie ecclésiale aura été capitale. Il faut cependant dire que l'indépendance politique est apparue à la conscience collective africaine comme un processus de transfert des pouvoirs, biens et privilèges qui étaient le monopole de l'autorité coloniale au leader national. Ce schéma servira de modèle à l'autonomie ecclésiale.

Le nouvel ordre politique et les rebellions qui ont suivi l'indépendance du Congo ont beaucoup joué en faveur des changements de structures au sein des communautés protestantes du Congo. Les départs inattendus et précipités des missionnaires occidentaux, d'importants dommages matériels causés par les différents mouvements rebelles, le courage des catéchistes congolais et le vent de l'africanisation qui a secoué le pays à la veille et au lendemain de l'indépendance sont autant de facteurs qui ont façonné des nouvelles structures au sein des Églises protestantes au Congo en général et de l'Église mennonite en particulier. De tous ces facteurs, le transfert de l'Église missionnaire à l'Église locale était d'une importance capitale.

II.3.1. DE L'ÉGLISE MISSIONNAIRE A L'ÉGLISE LOCALE

La question de l'autonomie des Églises dans le cadre du protestantisme africain a suivi le changement historique des indépendances des pays africains. Le développement politique qui allait vers une autonomie plus grande des peuples et plus tard les bouleversements rapides et presque précipités dans la politique coloniale belge, montrèrent que le temps était mûr pour des changements vastes et profonds au niveau de la paroisse aussi. Car la situation politique influença la vision non seulement des Congolais mais aussi des dirigeants de la mission par rapport à l'œuvre missionnaire. Ces premières années (1959-1960) constituèrent une époque de planification et de

transformation sans pareille dans l'histoire de la Mission et des paroisses Congolaises.

Il sied de se rappeler comme le démontre Munayi, que la charte coloniale ne reconnaissait pas aux Congolais la liberté d'association. Et en plus le décret du 28 décembre 1888 sur l'octroi de la personnalité civile aux institutions et associations scientifiques, religieuses et philanthropiques, non plus ne faisait allusion à la liberté des autochtones de créer les associations. Ce décret est demeuré en vigueur jusqu'à la promulgation de celui du 27 novembre 1959, celui même qui s'inscrivait dans la marche vers l'indépendance, conclut-il.

Il convient de signaler que, les décrets du 28 décembre 1888 et du 27 novembre comme nous confirme en plus Munayi, ont joué un rôle déterminant dans l'installation des Missions d'une part et dans la formation des Églises locales au Congo d'autre part.

En ce qui est de la mission C.I.M., il y eut à charlesville (NDjoko-Punda), du 25 au 27 février 1960, une « Conférence de l'intégration » entre les délégués congolais et les missionnaires pour définir les modalités d'autonomie et d'aide à l'Église du Congo. Cette Conférence eut lieu dans une époque marquée par l'instabilité et la tension politique.

A l'issue de cette réunion, l'Église locale naquit et prendra le nom de l'Église Mennonite au Congo (E.M.C.) *et* les missionnaires promirent à l'Église un soutien continu en fonds et en personnel missionnaire. Cette assistance durerait aussi longtemps que sa nécessité se justifierait pour l'Église du Congo et selon la capacité des mennonites de la C.I.M. en Amérique du Nord. Autrement dit, l'autonomie obtenue fut administrative et non financière. L'eau et le tuyau d'arrosage étaient Américains.

Satisfaits de l'obtention de cette partielle autonomie, les Congolais se réunirent avec courage - après le retour des missionnaires chez eux à cause des troubles de l'indépendance - pour envisager la possibilité de sauvegarder l'œuvre missionnaire, cette fois à Nyanga du 23 au 25 août 1960 dans une Assemblée Générale de l'E.M.C.

A l'issue de cette rencontre, les personnes ci-après furent élues et chargées de l'Administration Centrale de l'E.M.C. Il s'agit de :

TABLEAU 1. EQUIPE DIRIGEANTE DE 1960

| NOM ET PRENOM | FONCTION | STATION MISSIONNAIRE |
|-----------------|-----------|----------------------|
| Kazadi Matthieu | Président | NDJOKO-PUNDA |

| | | |
|--------------------|----------------------|--------------|
| Ngongo David | Vice-Président. | NYANGA |
| Falanga Elie | Secrétaire | MUKEDI |
| Wayindama Emmanuel | Secrétaire adjoint | KAMAYALA |
| Katuku Robert | Représentant Légal | NDJOKO-PUNDA |
| Kakesa Leonard | Rep. Légal Suppléant | MUKEDI |
| Pumbu Frédéric | Trésorier | MUKEDI |

Nous pouvons noter que, pendant ces assises, une des huit stations missionnaires était absente. La station de Mutena chez les lulua, avait dénoncé sa participation à cause de la discrimination. Loewen cité par Lola écrit à ce sujet :

« Les luba se joignirent aux Pende pour exclure les Lulwa. Se sentant lésées, les Lulwa se concertèrent et formèrent en 1961 une association dénommée E.M.C.-Lulwa, dirigée exclusivement par une administration composée des Lulwa. »

Il est à noter que cette structure n'avait pas fait longtemps, elle avait connue en son sein un chambardement une année. Cela nous pousse à aborder la question ayant trait à la gestion de l'Église après l'indépendance.

II.3.2. GESTION DE L'ÉGLISE APRES L'INDEPENDANCE.

La gestion de l'Église Mennonite au Congo, celle qui deviendra ensuite la Communauté Mennonite au Zaïre, et enfin la Communauté Mennonite au Congo après l'indépendance, peut être divisée en trois périodes : La période qui va de 1961-1971, celle de la collégialité dans la gestion et celle qui a mis fin à la Mission comme institution ; période de 1971-1985, celle qui marque la fin de la gestion collégiale et enfin de 1985-2009, celle de l'autonomie totale.

II.3.2.1. GESTION COLLEGIALE ET FIN DE L'INSTITUTION MISSIONNAIRE (1961-1971).

De retour au Congo en 1961, les missionnaires trouvèrent les Congolais avec une structure dirigeante déjà mise en place pour la commande

de l'E.M.C. Ils constatèrent que l'équipe dirigeante ne leur donna pas satisfaction. C'est ainsi que Vernon Sprunger, secrétaire exécutif de la C.I.M. à l'époque, appelé du nom Congolais Sh'a Nzamba, s'adressa aux Pende en les faisant voir que tous les postes de commandement entre autres, celui du Président et du Représentant Légal, étaient entre les mains des Baluba. C'est alors que les Pende se ressaisirent pour réclamer avec l'influence des missionnaires une Conférence Générale. Celle-ci fut convoquée à Nyanga en 1962 et à l'issue de laquelle une nouvelle équipe était mise en place :

TABLLEAU 2. EQUIPE DIRIGEANTE DE 1962

| NOM ET PRENOM | FONCTION | NATIONALITE |
|--------------------|---------------------------|-------------|
| Ngongo David | Président | CONGOLAISE |
| Badibanga Apollos | Vice-président | CONGOLAISE |
| Kamba Jean | Secrétaire | CONGOLAISE |
| Kakesa U. Samuel | Représentant Légal | CONGOLAISE |
| Vernon J. Sprunger | R.L.S. | AMERICAINE |
| Bukungu François | Trésorier | CONGOLAISE |
| Arthur B. Janz | Trésorier Général adjoint | AMERICAINE |
| Tshilembu Nicodème | Inspecteur | CONGOLAISE |

Bien que les Congolais s'étaient organisés en mettant en place leur staff dirigeant, les missionnaires gardèrent encore leurs structures et continuèrent à diriger la mission à cause de la personnalité civile accordée à la Mission en 1913. Les missionnaires acceptèrent de contribuer au budget de fonctionnement de l'Église - avec le droit de regard - par le biais du Trésorier Général adjoint.

Les troubles d'avant et d'après l'indépendance du Congo en 1960, plusieurs conflits et guerres tribales précisément dans les Provinces du Kasai occidental et de Bandundu, favorisèrent l'exode des populations vers d'autres lieux en vue d'y trouver la sécurité. Cette situation n'épargna non plus les chrétiens mennonites habitant ces provinces. La plupart émigra suite aux discriminations, aux tribalismes et injustices sociales dans les années 1960 vers les Provinces du Kasai Oriental et Léopoldville actuellement Kinshasa. La présence accrue des ces émigrés dans ces nouveaux milieux d'accueil, les stimula de fonder des nouvelles Eglises mennonites.

Selon les missionnaires à cette époque, les Congolais n'étaient pas mûrs pour diriger eux-mêmes le travail de leur Eglise localement. C'est

pourquoi ils joignirent à l'équipe dirigeante deux de leurs aux postes de vice-présidence et de trésorerie générale adjointe, ainsi la gestion devint collégiale. La vice-représentation légale fut confiée à Monsieur Vernon J. Sprunger et la trésorerie adjointe à Monsieur Art Janz, tous missionnaires Américains. Nous pensons que, la présence de ces deux missionnaires aurait influencée la bonne marche de l'Eglise selon leur volonté pendant cette période.

Pour bien fonctionner sur le territoire Congolais, rappelons-nous que c'est en application du décret du 27 novembre 1959, que l'Eglise Mennonite au Congo obtint sa personnalité juridique par Ordonnance présidentielle en 1964 qui fut libellée de la manière suivante ⁹⁵ :

Ordonnance n°53 du 4/ XI
Accordant la personnalité à
L'association sans but lucratif « Eglise
Mennonite au Congo »

⁹⁵ *Moniteur Congolais*, 6^{ème} année, Première partie, N°2, Léopoldville, 15 janvier 1965, pp.25-26.

Le Président de la République ;
Vu la Constitution ;
Vu le décret du 27 novembre 1959 relatif
aux associations sans but lucratif ;
Vu la requête du 1^{er} mai 1964, émanant des
représentants légaux de l'association sans but lucratif : 'Eglise Mennonite au
Congo'

Sur la proposition du Ministre de la Justice ;
ORDONNE :

Article 1^{er} :

La personnalité civile est accordée à
l'association sans but lucratif : 'Eglise Mennonite au Congo' (E.M.C.) dont le
siège est à Tshikapa B.P1 (Province de l'Unité Kasaienne). Elle a pour objet,
l'évangélisation, l'enseignement, les œuvres médicales et sociales parmi la
population.-

Article 2 :

Est agréé en qualité de représentant légal
de l'association sans but lucratif visée, Monsieur Kakese Samuel résidant à
Mukedi, territoire de Gungu, Province du Kwilu ; est agréé en qualité de
représentant légal suppléant, Monsieur Tshilembu Nicodème inspecteur de
l'enseignement de la même association, résidant à Tshikapa, Province de
l'Unité Kasaienne.-

Article 3 :

Le Ministre de la Justice est chargé de
l'exécution de la présente ordonnance.-

4/XI

Par le Président de la République
Le Ministre de la Justice
J. EBOSIRI

Fait à Léopoldville, le

Joseph Kasa-Vubu

En 1970, il s'est tenu à Kinshasa-Nganda du 28 février au 8 mars,
une session de l'Assemblée Générale du Conseil Protestant du Congo, en sigle
C.P.C. C'est à l'issue de cette Assemblée Générale, que la majorité des
membres de cette Association Sans But Lucratif, fait une Déclaration

solennelle sur la dissolution des Missions en tant qu'institutions autonomes. Ainsi eut été déclarée :

« ... Déclarons solennellement qu'à partir de ce jour, toutes les associations missionnaires cessent d'exister en tant qu'institution autonome soit par fusion avec les communautés chrétienne nationales auxquelles elles ont donné naissance, soit par la légation de leur personnalité civile à ces dernières. Demandons aux Église-mères et toutes autres organisations religieuses étrangères de continuer à aider la jeune Eglise Congolaise par l'envoi des missionnaires et des aides matérielles. »

C'est ainsi que naquit une nouvelle impulsion sur la politique générale de l'Église, au sein des Églises autochtones en générale et l'Église Mennonite au Congo en particulier.

II.3.2.2. FIN DE LA GESTION COLLEGIALE (1971-1985).

Avec la fin de l'institution missionnaire au Congo selon Steiner, beaucoup de discussions eurent lieu autour de la compréhension de la relation entre l'Église implantée dans la culture étrangère et la Mission ou Église-Mère. Les termes tels que fusion, partenariat, mutualité, interdépendance ou internationalisation furent sortis pour décrire la future relation. Le terme fusion eut été adopté.

Ainsi Le processus de la fusion de ces deux organisations, à savoir la mission et l'Église locale, qui débuta en 1960, fut concrétisé lors de la Conférence Générale tenue du 15 au 20 juin 1971 à Nyanga, par la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante. Cette dernière fut constituée de la manière suivante :

TABLEAU 3. EQUIPE DIRIGEANTE DE 1971

| NOM ET POST-NOM | FONCTION | NATIONALITE |
|-----------------|--------------------|-------------|
| Kabangy Djeke | Secrétaire General | Congolaise |
| Kakese S. | Représentant Légal | Congolaise |

| | | |
|------------------|---------------------------|------------|
| Bukungu Mishumbi | Tresorier Général | Congolaise |
| Herman Buller | Tresorier General Adjoint | Américaine |
| Kabongo Bukasa | Vice-président | Congolaise |

Toutes les propriétés, les institutions et les programmes de la mission furent transférés à l'E.M.C. et la responsabilité de la mission mennonite fut confiée à l'E.M.C. L'Eglise et la mission devinrent une. C'est au cours de cette même année que le Congo changea d'appellation en Zaïre. Ainsi par voie de conséquence, l'Eglise Mennonite au Congo devint la Communauté Mennonite au Zaïre, C.M.Za. en sigle. Toutes les stations missionnaires, et de nouvelles Eglises locales mennonites nées après l'indépendance au Kasai Oriental, à Kinshasa, à Kananga, à Kikwit, à Ilebo, et à Mueka, devinrent des districts.⁹⁶

La Communauté Mennonite au Congo reçut sa structure de l'Eglise-mère. A la base de cette structure, il y a des Paroisses. Celles-ci sont groupées en Districts, qui à leur tour forment des Provinces ecclésiastiques. Au dessus de ces structures se trouve la Présidence Communautaire. Le ministère pastoral constitue l'épine dorsale d'Eglise. Les difficultés financières du système sont grandes, surtout sur plan provincial et national. Il est parfois possible aux paroisses de trouver les ressources nécessaires au ministère à leur échelon, mais les ressources nécessaires manquent pour maintenir la superstructure. Celle-ci cependant s'avère de plus en plus importante, à cause des nombreux services qui s'exercent au niveau national.

Pendant cette période, cette superstructure appelée Présidence Nationale actuellement Présidence Communautaire, fut largement subventionnée par la Mission. Cette prise en charge a par conséquent, rendu la 27^{ème} C.M.Co. dépendante des Eglises Américaines à un niveau particulièrement sensible.

C'est ici qu'il faut mentionner les « œuvres missionnaires » (écoles, hôpitaux, etc.) et les projets de développement. Ces œuvres et projets furent intégrés dans la Communauté sur le plan administratif, mais dépendirent de l'extérieur pour leurs gestion et financement, juste avant la fin de cette période. Ce qui est grave, ce n'est pas l'apport financier extérieur en soi, mais c'est la dépendance que les missionnaires créèrent.

Il est à noter que, tenant compte de la résolution sur la dissolution des Missions en tant qu'institutions autonomes du 8 mars 1970, et à la déclaration sur l'attitude de la nouvelle Eglise vis-à-vis des missions

⁹⁶ L., KEIDEL, La Communauté Mennonite au Zaïre bu muakabangaye bu mudiye mudiunda, in *Annuaire 27^{ème} Communauté Mennonite au Zaïre 1978-1979*, Tshikapa, (S.n), 1979, p.5.

fondatrices des Communautés ecclésiales membres de l'Église naissante qui s'en suivit, la C.I.M. eut une autre vision. Elle opta pour élargir sa mission en Afrique. De ce fait, elle changeait son appellation en 1972, et devenait, Afrique Inter-Mennonite Mission en sigle A.I.M.M. En 1973, la Mission introduisit son ministère en Afrique australe, au Lesotho. S'en suivirent le Botswana en 1975, le Burkina Faso 1978 et l'Afrique du Sud en 1982.

La fin de la gestion collégiale C.M.Co-A.I.M.M. fut sanctionnée par le départ du dernier missionnaire Américain Herman Buller de la gestion de la Communauté en 1978.

Au cours de cette année, s'était tenue à NDjoko-Punda un Conseil Général à l'issue duquel, l'on décida le remplacement des missionnaires par les Zaïrois. A partir de ce moment, la majorité de missionnaires quittèrent le Congo. Plusieurs de leurs biens furent vendus et d'autres cédés définitivement à la Communauté.⁹⁷

II.3.2.3. LA GESTION TOTALE DE L'ÉGLISE PAR LES AUTOCHTONES.

Le retour encore massif des missionnaires mennonites dans leur pays d'origine, suscita plus, de difficultés d'ordre administratif aussi bien que financier. Le sens de l'autonomie fut jusque-là mal compris par certaines administrations autochtones qui ont eu à diriger l'Église de 1978 à nos jours.

Parlant de l'autonomie accordée à l'Église Évangélique de Cameroun, André Roux cité par Komuesa écrit :

« L'autonomie signifie, entre autres choses, que les missionnaires qui peuvent siéger normalement dans le conseil de l'Église, n'y jouissent d'aucun statut particulier du fait de leur origine ; qu'il sont appelés, affectés et éventuellement renvoyés en Europe ou en Amérique sous la seule autorité de l'Église; que toutes les propriétés que pouvait avoir la Mission, terrains, bâtiments, moyens de transport ont été transmis à l'Église, et que toutes les sommes mises à sa disposition par la Mission sont envoyées globalement au trésorier local, sans qu'aucun fonds secret lui soit caché. »

Trop matérialiste, cette compréhension de l'autonomie estimons-nous, n'est que la pensée qu'avaient les pionniers de l'indépendance. Elle

⁹⁷ L., KEIDEL, *Op.cit.*, p.6.

pouvait être aussi celle que certains leaders autochtones mennonites Congolais véhiculaient à cette époque.

Abordant la question de l'autonomie, telle que définie par l'ensemble des Églises membres de CETA réunies à Kampala en 1968, Komuesa argumente dans ce sens :

« L'autonomie est définie comme personnalité munie d'une existence séparée et consciente. Donc, l'Église doit partout où elle se trouve, lutter pour assurer sa propre survie face aux conditions qui en limitent son existence. »

L'Église autonome est celle qui prend en charge son personnel et l'institution également. C'est une Église comme la décrit Steiner, celle qui répond au mandat du Christ d'être son corps terrestre et visible en employant ses propres ressources financières. Elle est celle qui pourra se développer sans être contrôlée de l'extérieur, et celle qui pourra contribuer à l'évangélisation du monde.

Il sied de rappeler que, l'accord de fusion signé en 1971 entre la C.I.M. et l'E.M.C. avait produit l'intégration de la mission et de l'Église locale. En ce qui concerne les finances, la C.I.M. avait cédé tous les immeubles se trouvant dans toutes les stations missionnaires et avait accepté de continuer, dans les limites de ses possibilités, à donner une aide financière à l'E.M.C. A propos de cet accord, Steiner argumente :

« L'accord de fusion de 1971 était adapté à ce moment-là, mais il a produit des frustrations dans l'Église, la mission et chez les missionnaires. Il ne pouvait pas être réalisé sans des fonds venant de l'extérieur ».

Il ressort à travers différentes conventions signées entre l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. et la Mission, que les subventions de la part de cette dernière continuait à être accordée à la Communauté malgré son autonomie.

Pendant cette période de gestion de l'Église par les autochtones, l'A.I.M.M. malgré sa politique qui s'orientait vers la réduction des fonds de subvention adoptée depuis 18 octobre 1980, s'était engagée toujours à aider financièrement la Communauté tant que cela serait nécessaire. La subvention de 33.600.00 \$ US restée statique depuis 1993, devrait soutenir d'autres programmes de l'Église en dehors de l'administration dont sa rubrique avait été supprimée la même année (1993). Parmi les programmes à soutenir nous pouvons citer entre autres, l'Institut Biblique, U.C.KIN., le Département

d'Évangélisation et Vie de l'Église (E.V.E.), le Département de l'Éducation Chrétienne, la littérature, l'I.M.C.K, le SEDA, l'E.T.E, le STUDIOPROKA et les séminaires.

De tout ce qui précède, il convient d'affirmer que l'aspect de la dépendance financière continuait au sein de l'Église et l'image du missionnaire en tant que père ou frère aîné se dessinait et le Congolais restait donc le fils ou le frère cadet.

Ce que nous venons de parcourir au cours de ce chapitre consacré aux activités évangéliques de la C.I.M., à partir du contexte juridique qui permit à la Mission d'exercer ses activités au Congo jusqu'aux activités évangéliques post-indépendance, en passant par celles d'avant l'indépendance qui avait pour but, la clarification de différentes branches de l'activité missionnaire; l'identification des places et des méthodes de travail du missionnaire.

Certes tant d'enseignements viennent d'être tirés, mais pour bien se mettre à l'évidence de la santé morale, spirituel et matériel de l'E.C.C./27^{ème} CMCO à l'aube de son centenaire, nous allons examiner dans le chapitre suivant, l'organisation et le fonctionnement actuels des différentes structures qui composent à ces jours cette Communauté ainsi que la gestion de ses missions et œuvres missionnaires (activités) héritées et / ou créées.

CHAPITRE III : PRESENTATION ET EVALUATION DE L'E.C.C./27^{ème}.C.M.Co.

L'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. a connu une grande période des missions, où, selon la nature même des choses, les frères et sœurs venus en majorité des États-unis d'Amérique, et animés du désir sincère d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus, en ayant sans doute en même temps celui de créer des infrastructures de développement, furent maîtres de l'Église et organisateurs de la société. Ils travaillèrent beaucoup et eurent un bon résultat, nous citons : l'implantation de l'Église autonome, la 27^{ème} Communauté Mennonite au Congo. Dans cette optique il s'avère nécessaire dans ce chapitre, de commencer par une présentation de celle-ci afin de passer à une évaluation de ses activités.

Section III.1. PRESENTATION DE L'A.S.B.L. / E.C.C./27^{ème} C.M.Co.

Dans cette section, il est plus question de définir une association sans but lucratif (A.S.B.L.), de préciser ses limites dans son objet social, avant de passer à la présentation de l'objet social, de la structure et du fonctionnement de la 27^{ème} Communauté Mennonite au Congo.

III.1.1. DEFINITION ET OBJET SOCIAL D'UNE A.S.B.L.

III.1.1.1. DEFINITION D'UNE A.S.B.L

Avant de définir une ASBL, il serait plus intéressant de définir d'abord ce qu'est une 'association'.

A ce sujet, le dictionnaire Le Robert de poche définit le mot 'association' comme étant un groupement de personnes en vue d'un but déterminé.⁹⁸ En plus, le droit colonial belge définit le mot 'association', comme étant un groupement essentiellement privé de personnes qui subsiste par la volonté des associés. L'objet de l'association définit son essence, et son changement implique automatiquement la dissolution de l'association et la création d'un nouvel organisme⁹⁹.

Partant de ces définitions, nous pouvons les rapprocher d'une A.S.B.L. Il a fallu attendre comme le démontre Balaamo, le décret du 27 novembre 1959 pour que la loi du Congo belge définisse ce qu'est l'association sans but lucratif. Ce décret est la reprise de la définition donnée par la loi belge du 27 juin 1921. Ainsi dans l'article premier dudit décret, il est dit :

⁹⁸ Le Robert, *Dictionnaire*, p.40.

⁹⁹ BALAAMO Mokelwa, J-P., *Op.cit.*, p.135.

« L'association sans but lucratif est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, si ce n'est à titre accessoires, et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel ». ¹⁰⁰

Cette définition est applicative et objective. C'est la raison d'être de l'association qui rassemble ses membres. C'est aussi la volonté des membres de l'association de poursuivre un objet social commun qui est à l'origine de sa naissance. L'association a son origine dans un pacte social que reconnaît le législateur, conclut Balaamo. ¹⁰¹ La loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, plus spécialement en son article premier reprend également la définition du décret cité ci-haut tout en mettant l'accent sur l'aspect apolitique de l'A.S.B.L. ¹⁰²

III.1.1.2. OBJET SOCIAL D'UNE A.S.B.L.

La loi n°004/2001 du 20 juillet 2001, stipule en son article deuxième, qu'une A.S.B.L. est de part sa nature et son objet soit :

- 1° une association à caractère culturel, social, éducatif;
- 2° une organisation non gouvernementale;
- 3° une association confessionnelle.

En République Démocratique du Congo tel que reconnu par la loi n°7/012 du 31 décembre 1971, il n'y a pas de religion d'État. De ce fait, ce libéralisme d'État permet à chaque habitant du pays de donner sens à sa vie et d'adhérer aux convictions religieuses qui lui conviennent. Donc, dans ce régime libéral, les Églises sont organisées à travers les structures associatives dotées de personnalité juridique. Cette base juridique fait des institutions et associations religieuses des associations du régime privé et consacre le principe de la non-intervention de l'État et le principe de non-subventionnement. Subséquemment, la 27^{ème} C.M.Co. pouvait continuer à exercer ses activités au Congo par l'ordonnance n°53 du 04 novembre 1964 citée dans le précédent chapitre.

III.1.2. OBJET SOCIAL, STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT, ET PATRIMOINE DE LA 27^{ème} C.M.Co.

III.1.2.1. OBJET SOCIAL DE LA 27^{ème} C.M.Co.

¹⁰⁰ BALAAMO Mokelwa, J-P., *Op.cit.*, p.135

¹⁰¹ Ibid., p.136.

¹⁰² *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 42^{me} année, N° spécial, Kinshasa, 2001, p.7.

Selon les statuts en vigueur 2004, l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Congo est créée pour une durée indéterminée et poursuit une triple mission :

1. Mission évangélique : celle d'annoncer l'Évangile aux nationaux (Matthieu 28,19-20);
2. Mission éducative : celle d'assurer l'éducation du peuple de Dieu par une éducation chrétienne tournée vers la paix et la non-violence;
3. Mission diaconale : celle de rechercher le bien-être matériel de l'homme par la réalisation des œuvres religieuses, philanthropiques et de développement communautaire.

III.1.2.2. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Malgré de nombreux changements politiques et religieux qui ont eu lieu dans l'histoire du pays et celle de l'Église, la CMCo a presque gardé sa structure intacte de toutes les influences extérieures. Cependant, on peut noter une innovation importante intervenue au niveau du sommet. Il s'agit notamment de la fusion des fonctions du Secrétaire Général et du Représentant Légal. Elles sont, depuis 1974, assumées par une seule et même personne. Les initiateurs de cette réforme justifiaient cette option par le souci d'éviter un éventuel conflit de responsabilité, mais aussi et surtout pour se conformer aux exigences de l'Église du Christ au Zaïre qui souhaitait voir les communautés être dirigées par celui là qu'on appellerait Président et Représentant Légal.

La Communauté Mennonite au Congo reçoit sa structure de l'Église-mère. A la base de cette structure, il y a des Paroisses. Celles-ci sont groupées en Districts, qui à leur tour forment des Provinces ecclésiastiques. Au dessus de ces structures se trouve la Présidence Communautaire avec toute son administration centrale. Le ministère pastoral constitue l'épine dorsale de l'Église.

Théoriquement, la communauté se réclame de type congrégationalisme, mais en pratique au regard de l'organisation en place, la structure qui régit la communauté est du modèle « presbytéro-synodal ». C'est-à-dire, l'Église, d'une part à l'échelon paroissial, régional ou national a un conseil formé des fidèles et du/des pasteur(s), d'autre part, Elle est constituée en réunion de l'Assemblée dans le cas des protestants, des fidèles et de pasteurs délégués par leur Église à parité. La structure met en place et à chaque strate deux organes principaux au niveau du sommet de la communauté.

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la C.M.Co., ses décisions sont opposables à tous.. Elle est composée de sept délégués venant de chaque Province ecclésiastique, de membres du conseil d'Administration et de quelques invités. Tous ces participants siègent à la session ordinaire comme membres effectifs. L'Assemblée Générale se réunit tous les deux ans en Session Ordinaire.

Le Conseil d'Administration constitue le second organe de la C.M.Co. Il se réunit une fois l'an. Il traite des questions urgentes qui ne peuvent attendre la session ordinaire de l'Assemblée générale. Il est constitué du comité de gestion de l'Administration Centrale –le Président communautaire, le Vice-président et le Secrétaire Général –, de tous les Présidents provinciaux, d'un délégué élu par chaque Assemblée provinciale, d'un représentant de missionnaires, et de la Présidente des œuvres féminines. Il est l'organe de suivi et d'exécution des décisions de l'A.G.

La communauté exerce ses activités dans neuf provinces ecclésiastiques. Cette division ne suit pas celle instituée par l'État. Puisque pour la C.M.Co., dans une province Administrative, il peut y avoir deux, voire trois provinces ecclésiastiques. On rencontre dans certaines provinces ecclésiastiques des missions qu'on appelle des stations historiques. Ces dernières constituent les centres où la tradition missionnaire s'est mieux installée.

Les provinces ecclésiastiques quant à elles, sont constituées de Districts. Les délégués des districts se réunissent en Assemblée Provinciale une fois l'an. Les districts à leur tour sont divisés en sous-Districts dans les milieux ruraux, et en paroisses dans les centres urbains. Ils se réunissent successivement en Conférence de district et en Conseil de paroisse.

III.1.2.3. PATRIMOINE

En dehors des différents patrimoines qui appartiennent aux provinces ecclésiastiques dont les anciennes stations missionnaires, la 27^{ème} C.M.Co. Possède un patrimoine commun qui est géré par l'Administration Centrale à savoir :

A. PATRIMOINE FONCIER ET IMMOBILIER

1. Au siège social à Tshikapa on peut retrouver entre autres :

- une concession avec certificat d'enregistrement à Tshikapa centre;
- trois maisons d'habitation pour les 3 officiers;

- deux maisons pour la location;
- deux bâtiments administratifs;
- six maisons pour agents.
- Une concession forestière à Lubilu;
- Une concession pour la briqueterie;
- Une concession Lovua / Ngombe.

2. À Kinshasa la Communauté possède :

- une concession cédée à la C.M.Co. par l'A.I.M.M. avec deux résidences et un ancien foyer des enfants missionnaires, tous en location;
- une résidence à la Gombe communément appelée « Maison Loewen », un don que la fondation Loewen avait offert à Melvin Loewen alors recteur de l'Université Protestante au Congo en 1965.

3. Au Kasai – Oriental les missionnaires avaient cédé à la C.M.Co. :

- Une maison au Lac Munkamba

B. MATERIELS ROULANTS

1. Au siège social à Tshikapa, nous avons inventorié :

- trois motos cross pour les officiers;
- un véhicule de marque Man;
- une jeep Toyota 4x4;
- une baleinière dont la gestion semble être confuse. Selon le PRL, la baleinière appartient à la C.M.Co., mais un autre son de cloche attribue la baleinière au Directeur du cabinet du PRL.

2. À Kinshasa la Communauté possède :

- Une jeep Mitsubishi 4x4

C. PATRIMOINE HUMAIN

La Présidence Communautaire emploie au siège social pour le moment neuf agents dont : le Directeur du cabinet du PRL, le Comptable, le Secrétaire à l'E.V.E, le Secrétaire du D.D.D, le Directeur de Littérature, le Coordinateur du D.O.F, le Coordinateur du DOMI, le Chef du personnel, le

chauffeur, l'agent de production à la littérature, et la sentinelle. À ceux-ci s'ajoutent 17 agents de la coordination du D.E.C des E.C.P./27^{ème} C.M.Co.

Selon le rapport de l'ancien Secrétaire Général de la 27^{ème} CMCo (1995-2004), le manque de règlement intérieur d'entreprise et de gestion régissant le personnel du Secrétariat National (Présidence Communautaire), constitue un grand handicap dans l'appréciation du personnel. À cela s'ajoute, l'esprit selon lequel ces personnels et agents représentent leurs bases (provinces et tributs). Cela sous entend qu'ils deviennent des politiciens au profit des officiers centraux.

Section III.2. EVALUATION DE L'E.C.C./27^{ème} C.M.Co.

Dans cette sous section, il sera question de faire avant tout un bref commentaire à l'issue du tableau 4, sur les différentes administrations qui se sont succédées depuis 1960 jusqu'à nos jours, et après faire l'évaluation des activités principales qui constituent la vie même de l'Église.

III.2.1. DIFFERENTES ADMINISTRATIONS DE LA 27^{ème} C.M.Co. (1960-2009)

TABLEAU 4.

LES DIRIGEANTS DE LA C.I.M. /A.I.M.M ET DE L'ECC/27^{ème} C.M.CO DE 1911 A 2009

| Période | Nom et Prénom | Organism e/ Église | Fonction | Mission | Pays | Terme |
|-----------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------|-------|--------|
| 1911-1926 | D.N Claudon | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 15 ans |
| 1926-1930 | Irvin R. Detweiler | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 4 ans |
| 1930-1936 | A.M. Eash Christian | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 6 ans |
| 1936-1950 | E. Rediger Harvey A. | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 14 ans |
| 1951-1960 | Driver Vernon J. | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 9 ans |
| 1960-1963 | Sprunger* | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 3 ans |
| 1960-1962 | Kazadi Matthieu | E.M.C. | Président | NDjoko- Punda | Congo | 2 ans |
| » » | Katuku Robert | E.M.C. | Représentant Légal | NDjoko- Punda | Congo | 2 ans |
| » » | Pumbu Frederic | E.M.C. | Trésorier | Mukedi | Congo | 2 ans |

| | | | Général | | | |
|-----------|--------------------------------------|---------------|--------------------------------------|--------------------|------------|---------------|
| 1962-1971 | David Ngongo Kakese | E.M.C. | Président Représentant | Nyanga | Congo | 9 ans |
| » » | Samuel Bukungu | E.M.C | Légal | Mukedi | Congo | 9 ans |
| » » | François | E.M.C | Trésorier Général | Banga | Congo | 9 ans |
| 1963-1974 | Reuben Short | C.I.M. | Sec. Exécutif | - | USA | 11 ans |
| 1974-1986 | James Bertsche Kabangi | AIMM. | Sec. Exécutif | - | USA | 12 ans |
| 1971-1980 | Djeke | C.M.Za | Sec. Général | Kandala | Zaïre | 9 ans |
| » » | Kakese samuel | C.M.Za | Représentant Légal | Mukedi | Zaïre | 9 ans |
| » » | Kabongo Bukasa | C.M.Za | V/PRL | Mbuji-Mayi | Zaïre | 9 ans |
| » » | Bukungu François | E.M.C | Trésorier Général | Banga | Zaïre | 9 ans |
| 1980-1987 | MBonza Kikunga Mukanza | C.M.Za | PRL | Nyanga | Zaïre | 7 ans |
| 1980-1985 | Ilunga | C.M.Za | V/PRL | Kamayala | Zaïre | 5 ans |
| 1980-1987 | Tshimoa Bisona | C.M.Za | Trésorier Général | Mbuji-Mayi | Zaïre | 7 ans |
| 1985-1987 | Gituku Gibula | C.M.Za | V/PRL | Mukedi | Zaïre | 2 ans |
| 1986-1993 | Earl. W. Roth | AIMM | Sec. Exécutif | - | USA | 7 ans |
| 1987-1995 | Tshibulenu Sakayimbo Kabasele | C.M.Za | PRL | Kamayala | Zaïre | 8 ans |
| » » | Bantubiabo | C.M.Za | V/PRL | Mutena | Zaïre | 8 ans |
| » » | Kabeya Kanda | C.M.Za | Trésorier Général | Kabeya Kamuanga | Zaïre | 8 ans |
| 1993-1994 | Leona Schrag | AIMM | Sec. Exécutif à l'Intérim | - | USA | 1 ans |
| 1994-2004 | Garry L. Prieb Fimbo | AIMM | Sec. Exécutif | - | CAN | 10 ans |

| | | | | | | |
|-----------|------------------|-------------|----------------------|----------|------------|--------------|
| 1995-2004 | Ganvunze | CMCO | PRL | Mukedi | RDC | 9 ans |
| » » | Shamuimba | CMCO | V/PRL | Kalonda | RDC | 9 ans |
| » » | Mbombo | | | | | |
| | Mackunya | | Secrétaire | | | |
| | Shalukombo | CMCO | Général | Kamayala | RDC | 9 ans |
| | | | Coordonnateur | | | |
| 2004-2005 | Dave Dyck | AIMM | de transition | - | USA | 1 ans |
| 2004- | Komuesa | | | | | sous |
| present | Kalunga | CMCO | PRL | Nyanga | RDC | terme |
| | | | | | | Sous |
| » » | Birakara | CMCO | V/PRL | Banga | RDC | terme |
| » » | Kamizelo | | Secrétaire | | | Sous |
| | Laurent | CMCO | Général | Mukedi | RDC | terme |
| 2005- | Rod H. | | Coordonnateur | | | Sous |
| Present | Janzen | AIMM | Exécutif | - | USA | terme |

* Outre le poste de Secrétaire Exécutif, Vernon J. Sprunger fut aussi en cette même période Vice-président de l'E.M.C.

Partant de ce tableau, il est bon de remarquer que, de 1960 à 1971 les postes du Président et celui du Représentant Légal étaient séparés. En 1971, le poste du Secrétaire Général remplaça celui du Président, et plutard en 1974 ce poste fut fusionné avec celui du Représentant Légal et devint Président Représentant Légal jusqu'à ce jour.

III.2.1.1. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1960-1962

La première Administration de l'Église était mise en place par les autochtones voir tableaux 1 et 4 aux chapitres I et III. Privée de ses propres statuts et Règlement d'Ordre Intérieur, cette équipe n'a vécu qu'une année. Elle fut remplacée par une autre équipe suite aux mauvaises instigations de missionnaire Vernon Sprunger qui incita les Pende au remaniement de l'équipe tel que nous l'avons déjà parlé dans le chapitre précédent. Nous pouvons être convaincu que c'est cette deuxième Conférence Générale de 1962 qui à notre avis, amena des troubles et divisions tribales que nous déplorons aujourd'hui au sein de l'Église.

III.2.1.2. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1962-1974

Juste en 1962, une Conférence Générale convoquée à Nyanga à l'issue de laquelle une nouvelle équipe fut mise en place dans laquelle les missionnaires figurèrent voir tableaux 2 et 4 aux chapitres II et III. Cette période comme on peut le constater, fut celle de la gestion collégiale. Une période de transition, qui devrait amener les congolais à s'autogérer. Cette période fut marquée par un remaniement : le président Ngongo parti aux études fut remplacé par un laïc du nom de Kakese Samuel.

III.2.1.3. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1974-1980

Les tableaux 3 et 4 aux chapitres II et III nous présentent l'équipe dirigeante de cette période. La Conférence Générale du 15 au 20 juin 1971 tenue à Nyanga apporta certaines spécificités de cette période : les Représentants Régionaux tout en travaillant chacun dans sa province, devinrent des Représentants Légaux Suppléants et le titre du Président fut remplacé par celui du Secrétaire Général. La fin de cette Administration fut marquée par la mort du Rév. Kabangy Djeke Shapasa survenue le 28 février 1979 à 4h00. La transition fut assurée par le Rév. Kabongo Bukasa jusqu'à l'élection de la nouvelle équipe en 1980.

III.2.1.4. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1980-1987

Élue par l'A.G. de Kamayala en 1980, cette Administration ne représentait pas l'équilibre provincial tel que souhaité par certaines sensibilités sociales. Les Tshokwe et Lunda sortirent mécontents de cette A.G., et certains foyers de tensions se constituèrent à travers les provinces ecclésiastiques jusqu'à la veille de l'A.G. de 1985.

Selon les statuts et R.O.I. en vigueur de cette époque, cette administration (voir tableau 4 du chapitre III) avait un mandat de quatre ans. Après ce premier terme, l'équipe fut reconduite en avril 85 avec un léger remaniement au poste de Vice-président et Représentant Légal Suppléant. Le Rév. Gitugu Gibula remplaça le Rév. Mukanza Ilunga.

À partir de cette A.G. tenue à Nyanga, envahie par les chefs coutumiers, des jeunes gens et d'autres adultes des villages environnants invités par le PRL en qualité d'observateurs, naîtront encore des conflits qui se sont généralisés dans toute la Communauté. Jugée autocratique et draconienne, cette Administration fut dévolue à l'A.G. de 1987 tenue à Kinshasa.

III.2.1.5. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1987-1995

Les dirigeants de cette Administration, élus par l'A.G. tenue à Nganda I et II et reconnus par l'arrêté n° 87/97 du 1^{er} décembre 1987 entrèrent en fonction difficilement. C'est la première fois que l'État s'était impliqué pour trancher les conflits qui divisaient l'Église, la Communauté Mennonite au Congo. Il eut plusieurs conflits durant les deux mandats de cette Administration dont, la fermeture du centre administratif par l'État d'août 1990 à mai 1991, le procès à la Cours suprême de Justice de 1992 à 1993.

Nous pouvons comprendre que cette équipe a eu du mal à administrer avec toute vigueur et exigence les affaires de l'Église. Elle avait passé beaucoup de temps à supplier, à conseiller et à réconcilier les différentes tendances et forces en présence, qu'à travailler pour la croissance de l'Église.

III.2.1.6. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1995-2004

Entrant en fonction en avril 1995, cette Administration s'est caractérisée par une mauvaise gestion du patrimoine communautaire. La grande responsabilité de cette dégoûtante gestion de la chose de l'Église était imputable au PRL de cette période à cause de nombreux actes posés par lui en violation des dispositions statutaires.

En dehors de détournement d'argent constaté par la commission de remise et reprise de l'AG 2004, cette administration avait laissé à la fin de son mandat de nombreuses dettes nous citons entre autres, la non-contribution au budget de : U.C.KIN., E.C.C., Institut Biblique, et le non-paiement des redevances dues à l'O.C.P.T. et à l'I.N.S.S.

III.2.1.7. ADMINISTRATION CENTRALE DE 2004-2009(10).

Issue d'une élection controversée au cours d'une Assemblée Générale tenue à Kikwit du 24 au 28 mars 2004, cette Administration a, un mois plus tard sombré et vécu sous des tensions politico-administratives incohérentes et inadéquates caractérisées par les menaces, la psychose, l'intimidation, et le traumatisme, sujets à des multiples conflits.

La justice saisie, plusieurs procès et des réunions de réconciliations ont eu lieu au cours de trois ans de mandat, aucun n'a apporté la paix. Il a fallu attendre l'implication de la C.M.M., et de l'E.C.C, pour qu'un engagement soit signé en date du 9 février 2008, entre toutes les parties en conflit, en vue de préserver la paix au sein de la 27^{ème} C.M.Co.

C'est à la suite de cette rencontre, qu'une commission fut constituée pour étudier et développer les stratégies aux problèmes d'ordre structurel, administratif, individuel et interpersonnel, qui rongent la Communauté, nous citons entre autres : la reformulation des certains articles des statuts dont celui de mandat, le non-respect des statuts et des engagements, les revendications de la Province ecclésiastique du Kasai Orientale, l'implication de l'État dans les affaires de l'Église, la gestion de mesures disciplinaires à l'endroit des membres, et le conflit individuel entre les officiers sortants et entrants.

La Commission de médiation constituée, s'était investie pour réconcilier les antagonistes parmi lesquels nous citons : les Révérends Komuesa Kalunga, Fimbo Ganvunze et Kabeya Kanda Muana. Un culte de réconciliation avait été organisé le 26 novembre 2008, et un arbre symbole de retour à la paix et à la réconciliation avait été planté dans la parcelle de la 27^{ème} C.M.Co. à l'U.C.KIN. À l'issue de ce culte, un acte d'engagement avait été signé. De ce fait, l'article 5 de cet acte signé était ainsi libellé :

« Décidons et affirmons notre engagement indéfectible d'oeuvrer désormais pour l'unité, la solidarité et la consolidation de la paix au sein de notre Eglise, corps du Christ ».

III.2.2. ACTIVITES DEPARTEMENTALES DE LA 27^{ème} C.M.Co.

La Communauté Mennonite au Congo compte sept Départements dont : Évangélisation et Vie de l'Église; Œuvres Missionnaires; Éducation Chrétienne ; Enseignement Communautaire; Œuvres Médicales ; Œuvres Féminines; Diaconie et Développement. Ces départements sont dirigés par des hommes qu'on appelle « coordinateurs ». Ces derniers dépendent directement de la Présidence Communautaire, qui en propose leur nomination au Conseil d'Administration pour entérinement. Ces départements regorgent plusieurs sous-départements qui sont quant à eux dirigés par des personnes appelées directeurs. Ils représentent donc, toutes les activités internes et externes de la 27^{ème} Communauté Mennonite au Congo.

Schématiquement selon les statuts et R.O.I de la 27^{ème} C.M.Co. de 2004, on peut représenter son organigramme de la manière ci-après :

ORGANIGRAMME ICI

Voir dernière page svp.

III.2.2.1. Département de l'Évangélisation et Vie de l'Église (DEVE)

Étant donné que l'évangélisation est l'action de présenter la Bonne Nouvelle, la Parole de Dieu à l'homme et de l'amener ainsi à Christ, afin que ce dernier habite en lui et le transforme, elle est donc la préoccupation première et l'activité principale de la CMCo.

Dirigé par le Vice Président Représentant Légal Suppléant, Rév. Birakara Jolie, le Département de l'Évangélisation et Vie de l'Église a dans sa charge, trois sous-départements dont : l'Évangélisation et Vie de l'Église; la littérature et l'Institut Biblique.

1. Évangélisation et Vie de l'Église

La 27^{ème} C.M.Co. est une des grandes Communautés du point de vue démographique parmi les 63 communautés qui composent l'E.C.C. Elle est présente actuellement dans 6 provinces étatiques de la République Démocratique du Congo à savoir le Bandundu, le Kasai Occidental, le Kasai Oriental, le Katanga, la ville de Kinshasa et la Province Orientale. C'est à travers ces provinces que la CMCo est structurée en 9 Provinces ecclésiastiques réparties de la manière suivante :

a. Province de Bandundu

- Province ecclésiastique de Bandundu Nord
- Province ecclésiastique de Bandundu Sud
- Province ecclésiastique de Bandundu Centre

b. Province du Kasai Occidental

- Province ecclésiastique du Kasai Sud-Est
- Province ecclésiastique du Kasai Central
- Province ecclésiastique du Kasai Nord
- Province ecclésiastique du Kasai-Tshikapa

c. Province du Kasai Oriental

- Province ecclésiastique du Kasai Oriental

d. La ville de Kinshasa

- Province ecclésiastique de Kinshasa

Il sied de signaler que la Province Orientale et celle du Katanga n'ont pas encore leurs provinces ecclésiastiques du fait de n'avoir pas rempli les critères d'agrément d'une province ecclésiastique. L'article 13 alinéa 1 du R.O.I. de la Communauté exige pour l'agrément d'une province ecclésiastique, la présence de 10 Districts agréés et fonctionnels.

Les statistiques des activités ecclésiastiques ne sont pas fiables car le siège de la Communauté ne reçoit pas d'habitude les rapports annuels de tous les districts. Néanmoins, les renseignements indiquent : 9 Provinces ecclésiastiques, 117 Districts, 110.000 membres et 263 pasteurs ordonnés.

Ce Sous-Département est dirigé par le Vice-président et Représentant Légal Suppléant.

2. Littérature.

Ce sous-département est entre les mains du Pasteur Ntumba Kafunda Remy. Il est composé de trois services : Rédaction, Production et Distribution. Le siège de cette direction est au centre administratif de la Communauté à Tshikapa-Centre.

La littérature de la C.M.Co. à pour charge, l'impression des différents ouvrages, des traités et certains manuels d'enseignement bibliques tels que : les manuels de Pasteur en Tshiluba, les manuels de l'École de Dimanche, les cartes de membres, les cahiers de catéchisme, les carnets de Lisez la Bible et elle conçoit les recueils des cantiques en différentes langues parlées dans la Communauté et en fait commande au CEDI pour l'impression.

Par manque de financement, et surtout de la mauvaise vente des livres, par l'insolvabilité des membres de l'Église, qui parfois prenaient de livres à crédit et aussi par l'insécurité de la maison de la littérature dont les vitres sont presque tous cassés qui occasionne le vole de certains documents par des inconnus, le sous-département ne parvient pas à s'autofinancer et connaît aujourd'hui une descente aux enfers.

3. Institut Biblique

Cette institution de formation pastorale dont le siège se trouve à Kalonda l'ancienne station missionnaire, est entre les mains du Directeur

Samanu Kibanda. Elle emploie trois professeurs, une secrétaire de direction, un bibliothécaire, et une sentinelle. L'Institut Biblique de la CMCo connaît plusieurs difficultés d'ordre financier. La conjoncture ne permet pas aux paroisses de supporter leurs étudiants. Les subventions de l'A.I.M.M. ont sensiblement diminué avec pour conséquence la diminution de ration des étudiants et de leurs effectifs. Actuellement l'Institut Biblique de Kalonda compte 17 étudiants dont 3 en troisième, 2 en deuxième et 8 en première parmi lesquels, 3 sont mennonites et 5 non-mennonites.

III.2.2.2. Département de l'Éducation Chrétienne (DEC)

Étant donné que les activités de l'Église en général et celles de la 27^{ème} C.M.Co. en particulier, s'étendent même dans les coins les plus reculés de notre pays, alors que le nombre d'intervenants ne s'y prêtent pas toujours. Le Département de l'Éducation Chrétienne devrait à ce titre s'occuper de recyclage des enseignants et professeurs de religion, de la planification de la formation des anciens, des diacres, des catéchistes et des Directeurs en charge de l'Évangélisation et Vie de l'Église, et de mission. Mais ce Département, il y a belle lurette, reste l'ombre de lui-même. Dirigé par Rév. Tshimoa Kaleta Bisonsa, ce Département fut transféré de Tshikapa à Kinshasa à cause des raisons qui ne nous sont pas révélées.

III.2.2.3. Département des Œuvres Missionnaires (DOMI)

Jadis existant au sein de la Communauté comme sous-département de l'Évangélisation et Vie de l'Église, les œuvres missionnaires n'ont été reconnues comme Département qu'en 2006 avec la nomination de son Directeur en la personne du Rév. Kakhenda Lukak.

Rejoignant son poste d'attache à Tshikapa en 2007, le premier Directeur de DOMI, connu une période de déboire : impaiement de salaire, manque de fonds de fonctionnement, manque de moyens logistiques et matériels pour le bon déroulement des activités son Département. N'ayant pas toutes ces ressources, le Directeur démissionna en 2009 de son poste. Actuellement le Conseil d'Administration du mois de mars 2009 a nommé le missionnaire Katshiungu à ce poste.

Dans le cadre de son programme de la mission, la 27^{ème} C.M.Co. a officiellement ouvert un champs missionnaire dans la ville de Kinshasa précisément au plateau de Batéké. Ce champ est dirigé par deux missionnaires il s'agit de pasteur Sambu Mikasa et diacre Kutumbana. En dehors de la mission interne, la Communauté a encore un programme de la mission, en dehors de nos frontières. Depuis 2006, la mission en Angola est ouverte et le couple missionnaire Zéphirin Sumbula y fut envoyé.

III.2.2.4. Département des Œuvres Médicales (DOM)

Le Département des Œuvres Médicale au sein de la 27^{ème} CMCo a pour fonction la coordination des services sanitaires, de la pharmacie centrale et de l'Institut Technique Médical de Kalonda. Ces hôpitaux et centres de santé s'occupent de la santé physique des fidèles mennonites en particulier et de celle de la population en général. La 27^{ème} CMCo possède 6 Hôpitaux à travers ses anciennes stations missionnaires dont : Mutena, NDjoko-Punda, Nyanga, Mukedi, Kalonda et Banga. Ces hôpitaux sont sous la supervision de ce Département. Actuellement tous ces hôpitaux possède chacun au moins un médecin, à l'exception de celui de Mutena dont le médecin vient de démissionner au cours de cette année.

Un constat aussi amer que nous observons, c'est la décroissance des activités de services de santé à travers les hôpitaux de la Communauté. Depuis le départ des médecins et personnel expatriés, avec l'arrêt de subventions par les Églises d'outre-mer, le fonctionnement de services de santé dans les hôpitaux connaît un handicap pas le moindre. La fréquentation des malades paraît inexistante, le manque de produits pharmaceutiques, le non paiement des agents, la pauvreté très accrue des populations des milieux où sont implantés les hôpitaux... sont encore là, les causes qui freinent le bon fonctionnement des hôpitaux.

III.2.2.5. Département des Œuvres Féminines (DOF)

Le Département des Œuvres Féminines au sein de la Communauté s'occupe de l'encadrement des mamans par l'enseignement de certaines recettes de cuisine et la gestion de l'argent domestique, la formation en teinture et savonnerie, et par le programme d'alphabétisation des mamans et des jeunes filles. Ce Département est sous la direction de la maman Mumbanda Fuamba qui est une licenciée en Théologie. Nous pouvons souligner en passant que les activités de mamans dans la 27^{ème} CMCo sont entrain de sombrer. La plupart des provinces ecclésiastiques n'ont aucune initiative de mamans qui fonctionne. Cela constitue notre doléance.

III.2.2.6. Département de la Diaconie et Développement (DDD)

Le Département de la Diaconie et Développement est l'un des Départements clés que compte la Communauté Mennonite au Congo. Son objectif est de contribuer au développement par l'encadrement des paroisses locales, les communautés de bases, des coopératives et des initiatives locales de développement. Il n'est pas un bailleur de fonds, ni un organisme de financement. Ce Département participe également à la gestion des œuvres

sociales déjà existantes au sein de l'Église dont : le garage, la scierie, le SEDA, la construction. Toutes ces œuvres constituent ses sous-départements.

Pour atteindre l'idéal d'une Église autonome, qui se suffise à elle-même, qui se prenne en charge par la production, il a mis en route des unités de production qui pourraient, si elles étaient bien gérées et bien entretenues, générer des ressources financières susceptibles d'engager la 27^{ème} C.M.Co. sur le chemin de l'autonomie concrète.

Depuis la disparition de son coordinateur en 2006, ce Département est resté sous la supervision de la Présidence Communautaire. On n'ignore pourquoi, cette dernière ne songe pas à nommer un nouveau coordinateur à la tête dudit Département. Cela reste notre grande inquiétude.

1. La scierie

La scierie est l'une des sources d'autofinancement de la Communauté. Cette unité de production avait connu de très bons moments de fonctionnement pendant la période de la gestion collégiale. Après le départ des missionnaires, les activités de cette unité ont sensiblement baissé. Plusieurs facteurs sont à la base de la baisse de la production :

- manque de la main d'œuvre qualifiée et de la maîtrise de la machine par le chef de chantier, qui par ailleurs occasionne beaucoup de pannes moteur et de la scie.
- Plusieurs pannes de la tronçonneuse à cause sa mauvaise utilisation.
- Le vol des planches dans la forêt par des villageois avec la complicité des agents de la scierie.
- L'impaiement des travailleurs.
- La rareté des pièces de rechange.
- Les mauvaises conditions de travail dans la forêt

Tous ces facteurs énumérés font qu'à l'heure actuelle la scierie devient incapable de contribuer efficacement au budget de la Communauté.

2. Garage

Le garage de la Communauté Mennonite au Congo fut un projet social installé par les missionnaires. Son objectif principal fut de réparer les véhicules, les motos et tous les autres appareils des missionnaires d'abord, ensuite de l'Église, enfin des tierces personnes. Il n'était pas installé dans un

but lucratif. Il avait bien fonctionné quand les missionnaires étaient là et quand les conditions étaient favorables.

Aujourd'hui, les activités du garage sont inexistantes. Le garage même est fermé et tout son personnel mis en congé technique. Plusieurs raisons sont à la base de la fermeture de cette activité, nous pouvons citer entre autres : la multiplicité de garages et des mécaniciens ambulants dans la cité de Tshikapa , le manque d'un charroi automobile important dans la Communauté, l'insuffisance des fonds pour payer le personnel, la carence des lubrifiants et carburants, en plus de la rareté des pièces de rechange on peut signaler encore l'enclavement de la station de Kalonda. À cela s'ajoute, le vol de matériels et outillage par le personnel.

3. SEDA

Tel que nous précise Loewen cité par Lola : « le 25 juin 1965, la C.I.M. créa le Congo Mennonite Agricultural Service (COMAS) sous la direction de Frémont Regier ». Il débuta ses activités à Kalonda jusqu'en 1974, et fut transféré à Nyanga. Peu avant son transfert, le COMAS prendra un autre nom et deviendra en 1972 Service d'Élevage et du Développement Agricole (SEDA). L'objectif de ce dernier était d'aider la population rurale à améliorer ses conditions de vie grâce à la production agricole et à l'élevage. Un centre de formation vu le jour afin d'aider les populations mennonites à apprendre les différentes techniques appropriées en agriculture et à l'élevage. Implanté à Nyanga, le service accueille des jeunes gens venus des provinces ecclésiastiques pour la formation en développement rural et ces derniers recevaient des brevets de vulgarisateurs en développement rural à la fin de leur formation.

Au retour de Mr Glen Boese, ancien Directeur de SEDA aux USA à cause de la maladie, le projet avait connu une rétrogradation considérable. En 1995, toutes les activités ne fonctionnaient plus bien : le moulin, le camion, le garage, la vulgarisation agricole, le bureau des femmes, et le Kraal de Bonde. Actuellement ce service est sous la direction de Monsieur Leonard Yama Ndjondo.

Un grand effort aujourd'hui vient être déployé par le PRL en sa qualité de député provincial du Kasai-Occidental, d'acquiescer pour la première dans l'histoire de notre Communauté, un don d'un tracteur agricole de la part du gouvernement provincial. Nous lui devons à travers cette Conférence nos sincères félicitations.

III.2.2.7. Département de l'Enseignement Communautaire (DECOM).

Depuis le retour du Coordinateur à Kikwit en 1991, toutes les activités de la gestion des écoles échappent au contrôle de la Présidence Communautaire. Selon le rapport de l'ancien PRL Cibulenu, cette situation est née au moment où les provinces ecclésiastiques avaient refusé à la Communauté le droit de regard sur l'enseignement à l'AG de 1989. C'est ainsi que toutes les coordinations demeurent autonomes, et ne dépendent pas de la Présidence Communautaire. La question reste posée, pourquoi cette situation peut-elle perdurer dans la Communauté sans que tous les gouvernements qui se sont succédés en prennent conscience? Malgré cela, nous encourageons l'Administration actuelle d'avoir construit un bureau de Coordination communautaire.

Selon l'organigramme de l'Église, ce Département possède deux coordinations provinciales : La coordination de Bandundu dirigée par Monsieur Ndandula et celle du Kasai Occidental dirigée par Monsieur Mitangu Shapasa qui est en même temps coordinateur national. La 27^{ème} CMCo possède à travers la province du Kasai Oriental, 72 écoles dont, 33 primaires, 16 écoles secondaires et 23 non encore mécanisées, 7967 élèves et 399 enseignants. Disposant d'une coordination de l'enseignement, cette dernière n'est pas reconnue dans l'organigramme de la Communauté. Sans se référer aux autres provinces par manque de statistiques, le Kasai Occidental seulement, possède 93 écoles primaires, 51 écoles secondaires, 2531 élèves garçons, 13970 élèves filles, 1244 enseignants, 125 enseignantes, 124 directeurs, 15 directrices et 51 préfets.

De tout ce qui précède, la 27^{ème} C.M.Co. est la seule communauté de l'E.C.C nous osons croire, dont le Représentant Légal ne contrôle plus les écoles et n'est ni tenu au courant de ce qui s'y passe.

Nous venons d'examiner cas par cas les différents départements de l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. C'est à travers ses Départements, que la Communauté noue des relations avec certains organismes et agences chrétiennes au Congo et à travers le monde. En dehors de l'A.I.M.M, la C.M.Co. est partenaire et membre avec diverses organisations ecclésiastiques comme I.M.C.K, CEDI, CAP, STUDIOPROKA, CONIM, LIPROKA, SOCIETE BIBLIQUE, E.C.C, M.C.C, C.M.M., COE, CETA...

Nous tenons à préciser ici que, toutes les réalisations de la Communauté viennent de ce partenariat et cette franche collaboration fraternelle avec l'A.I.M.M et qui restent toujours un besoin imminent.

Section III.3. RAPPORT DES ENQUETES

Notre démarche concernant cette sous-section, se limite dans la province urbaine de Kinshasa. Reconnue cosmopolite à cause son hétérogénéité, la Communauté mennonite y est présente dans toutes ses composantes sociales. Toutes les tribus et anciennes stations missionnaires y sont représentées. Nous y avons encore rencontré quelques pionniers de la Communauté qui ont vécu l'histoire des mennonites au Congo.

Un questionnaire a été préparé à ce sujet et distribué à 70 hommes et femmes, parmi lesquels nous trouvons, 10 étudiants en Théologie soit 14% de personnes interviewées dont l'âge varie entre 35-55 ans, 9 mamans soit 9% de personnes interviewées et dont l'âge varie entre 45-65 ans, 15 laïcs soit 24% de personnes interviewées et dont l'âge varie entre 40-68 ans, 10 jeunes soit 14% de personnes interviewées et dont l'âge varie entre 30-45 ans ainsi que 26 pasteurs soit 39% de personnes interviewées et dont l'âge varie entre 60-76ans. Concernant la moyenne de vie des interviewés, elle est de 54 ans. Et ils ont vécu au moins 50 ans au sein de la Communauté Mennonite au Congo.

À l'issue de notre enquête, les réponses suivantes nous ont été données par les enquêtés en rapport avec les questions cruciales qui constituent à notre connaissance la vie de l'Église:

III.3.1. DE L'ÉPOQUE FAVORABLE OU DÉFAVORABLE.

À la question de connaître l'époque jugée favorable ou défavorable des différents gouvernements qui se sont succédés au sein de la 27ème CMCo de 1960 à nos jours, les trois premiers gouvernements étaient jugés équilibrés par 100% des enquêtés, et le quatrième était bon. Ces trois gouvernements n'ont pas tellement connu des tensions ou des conflits par le fait que, personne ne s'immisçait dans les affaires des autres. Chacun faisait très bien son travail dans le respect des règles, des principes et de l'éthique. Le quatrième quant à lui était bon considéré par les enquêtés comme celui des vaches grasses.

Le cinquième gouvernement était jugé dictatorial par 85% des enquêtés et émaillé de plusieurs conflits. Le manque de respect de l'équilibre géopolitique dans l'administration, la révocation de Tshilembu au poste de président de laïcs Kasai Occidental, la perte de mandat du Représentant Provincial du Kasai Oriental par le Rev. Mpoyi Tshienda Bitekete, l'excommunication des Rev. Kabongo Bukasa, Ngandu Shambuyi, Kingambo et autres. De tous ces conflits naquirent des groupes d'oppositions dans presque toutes les provinces ecclésiastiques, lesquelles arrivèrent à renverser ce gouvernement en 1987.

Le sixième gouvernement était jugé à 51% bon et à 49% équilibré par les enquêtés. C'est un gouvernement qui n'a pas tellement réussi sur le plan développement. Il avait bien géré les tensions et conflits, et ramené le calme dans la Communauté.

En évaluant le septième gouvernement, les enquêtés l'ont jugé à 21,4% bon, à 50% mauvais et à 28,6% équilibré. Cette administration a, non seulement préféré se faire entourer d'un état major constitué essentiellement des gens (même sans compétence et qualification) de leur obédience (appartenance tribale et/ou régionale, idéologie, ...) mais aussi et surtout développé des stratégies en vue de se maintenir au pouvoir telles que la modification des textes de base et l'exclusion de la gestion de tous ceux qui prennent les risques d'émettre des avis contraires aux leurs, soutiennent la moitié des enquêtés.

Enfin le huitième gouvernement est jugé pour son premier mandat mauvais. Le cumul de fonctions par le PRL, la gestion opaque des biens de l'Église, le non respect des textes qui régissent l'Église, le tribalisme, la dictature, la spoliation des patrimoines de la communauté...

III.3.2. DE LA NOUVELLE FORME DU GOUVERNEMENT DE L'E.C.C. / 27^eC.M.Co.

À la question de savoir, quelle configuration souhaitaient les enquêtés dans l'avenir, 100% ont opté pour le fédéralisme sous forme de conférences avec concertation annuelle. Cela sous entend que chaque province étatique doit représenter une province ecclésiastique autonome dirigée par son PRL.

III.3.3. DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET COMMUNAUTAIRE

En voulant savoir si les paroisses contribuent-elles au budget de l'Église et s'il existe une collaboration entre les Paroisses et leurs Districts, entre les Paroisses et leurs Provinces, enfin entre les Paroisses et l'Administration Centrale, 100% des enquêtés affirment la contribution de leurs Paroisse au budget de l'Église. S'agissant des différentes collaborations avec d'autres structures de l'Église, 100% sont pour la bonne collaboration des paroisses avec les Districts. Les avis sont partagés entre 54,3% qui approuvent la bonne collaboration qui existe entre leurs Paroisses et leur province et 45,7% qui ne sont pas de cet avis. Parlant de la collaboration qui existe entre leurs paroisses et l'Administration centrale, 55,7% affirment la bonne collaboration et 34,3% en sont sceptiques. Les raisons avancées par ceux qui refusent la collaboration entre leur province et l'administration

centrale, sont : La partialité des autorités provinciales et nationales, la malversation financière, l'absentéisme dans les paroisses et la conflictualité de l'Administration Centrale.

III.3.4. DE LA PRISE EN CHARGE PAROISSIALE

Abordant la question de savoir si leurs Paroisses se prennent ou peuvent se prendre en charge, 92,9% des enquêtés disent NON. La crise financière qui frappe les paroissiens et les offrandes insignifiantes, sont là les causes principales de la non prise en charge de paroisses.

III.3.5. DE L'ASSISTANCE MISSIONNAIRE

S'agissant de la question liée à l'assistance missionnaire, 100% des nos enquêtés acceptent sa continuité. La raison avancée est que, vus les différents atouts qu'à l'État congolais, et que ce dernier dépend toujours de l'assistance extérieure, la Communauté mennonite au Congo ne peut pas s'y échapper. Cette assistance doit continuer sur tous les plans : évangélique, social, développement, enseignement...

III.3.6. DES ACTIVITES EVANGELIQUES

À la question de savoir comment jugent-ils les activités évangéliques au sein de la 27^{ème} C.M.Co., 37,2% des enquêtés ont précisé que ces activités sont au point mort, 42,8% disent qu'elles sont médiocres et 20% en ignorent leur existence. Tous demandent la réforme du Département d'Évangélisation et Vie de l'Église et l'application des nouvelles techniques et méthodes en la matière.

III.3.7. DE L'ORDINATION DES FEMMES

La question de l'ordination des femmes au ministère pastoral reste la pomme de discorde au sein de la 27^{ème} C.M.Co. À cette question, 28,6% acceptent en donnant deux exemples des femmes juives : Mme Golda Meir, femme politique israélienne, ministre de 1949-1966 et elle fut Premier ministre de 1969-1974. L'actuelle ministre des affaires étrangère de l'État hébreu Tzipi Livni, est une femme. Ces femmes prennent paroles dans des Assemblées des hommes. C'est contre la doctrine de Paul. Ces enquêtés pensent que, si Paul était encore vivant, il pourrait changer. 42,8% quant eux, sont conservateurs et disent NON. Ils s'accrochent à l'éthique de la Communauté et à la doctrine de Paul. 28,6% recommandent cette question à l'étude de la Commission théologique de l'Église.

III.3.8. DES ŒUVRES FEMININES ET DE LA JEUNESSE

Posant les questions sur les organisations de mamans et de jeunes, 31,4% pensent que les mamans avancent plus au moins bien dans leur organisation, tandis que 38,6% sont pessimistes en disant que cette organisation dépend de la température de gestionnaires de l'Église. 30% se sont abstenus sur cette question de la structure de mamans. S'agissant de la jeunesse l'avenir de l'Église, 61,4% demande la restructuration de cette organisation, du fait qu'elle ne mène pas des actions concrètes sur terrain. 38,6% des enquêtés s'en fichent de son importance.

III.3.9. DE L'APOSTOLAT DE LAÏCS MENNONITES

L'organisation de laïcs appelée Apostolat des Laïcs Mennonites, APLAME en sigle, reste une structure inexistante au sein de l'Église. Attachée à la politique de l'Administration centrale, cette structure exige aujourd'hui une redéfinition et un remaniement, nous ont répondu 100% des enquêtés à notre question de savoir l'apport de l'APLAME dans l'Église.

III.3.10. DE LA GESTION DES ŒUVRES MISSIONNAIRES

Répondant à notre préoccupation de connaître l'appréciation de la gestion des œuvres missionnaires telles que : la scierie, le SEDA, les maisons de Kinshasa, de Tshikapa et du lac Munkamba, 100% des enquêtés considèrent qu'elle est mauvaise. Ces œuvres ne sont sous contrôle d'aucun Département. Le Département de la diaconie et développement qui supervisait la scierie et le SEDA, est aujourd'hui sous la supervision de la Présidence Communautaire. Les maisons de Kinshasa, sont quant elles gérées par une Commission composée de la Présidence Communautaire, du président de laïcs et du président provincial de Kinshasa. Les maisons de Tshikapa et de lac Munkamba, leurs dossiers restent à la discrétion des autorités communautaires.

Section III.4. REMARQUES ET SUGGESTIONS.

III.4.1. REMARQUES.

L'Église en générale et la 27^{ème} C.M.Co. en particulier est non seulement entendue comme étant un groupe assemblé, une communauté d'hommes et des femmes fidèles, dans laquelle la pure Parole de Dieu est annoncée et les sacrements valablement administrés conformément aux ordonnances de Christ.¹⁰³ Elle est aussi, une mission avec toutes ses œuvres

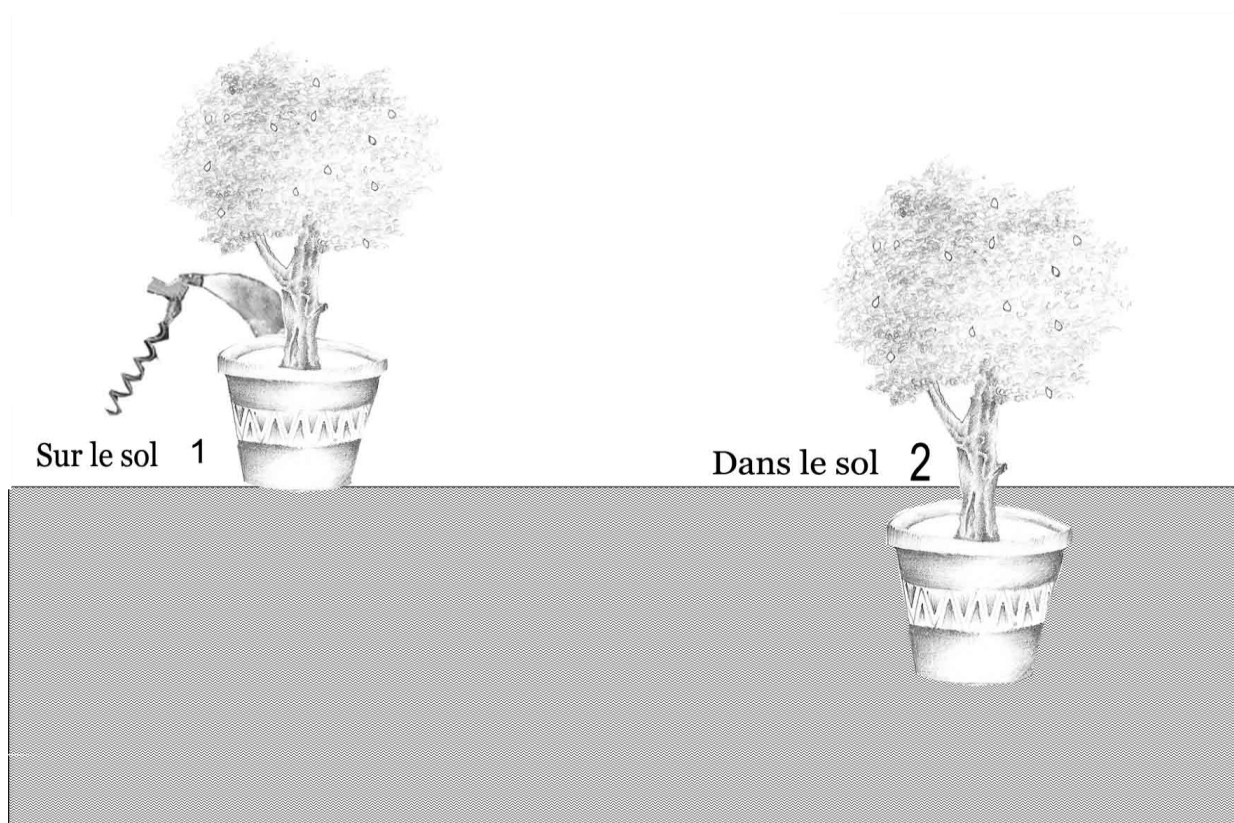
¹⁰³ C.C., RYRIE, *ABC de la Théologie Chrétienne*, Romanel-sur-Lausanne, La Maison de la Bible, ©2005, pp.452-454.

missionnaires, laquelle est définie comme étant un territoire à évangéliser, confié au culte protestant par la puissance publique, visant à répandre la foi chrétienne au Congo telle que nous l'avons précédemment présenté. C'est sur cette Église, apportée par l'Occident aux Congolais, avec un model et un système de gestion appropriés, que se fonde notre remarque.

III.4.1.1. DE LA POTERIE MENNONITE PLANTE.

Contrairement à son objectif principal celui de créer une Église autonome et indépendante, capable de se prendre en charge à partir de ses ressources tant humaines que matérielles, celle qui pouvait se gouverner et se propager d'elle-même, la C.I.M. eut à instaurer un système de gestion, un concept idéologique, une méthode missionnaire de diriger que nous appelons 'POTERIE MENNONITE PLANTE' en sigle P.M.P.

Le pot ainsi fabriqué, contenait un arbre qui ne survivait que des substances venant d'Amérique du Nord et dont l'entretien et la croissance en dépendaient d'office. La croissance de cette Église est simple. Nous l'avons schématisé comme suit :



L'arbre 1 représente cette 'église' que les missionnaires ont apportée et posée sur le sol Congolais. Celui qui devrait par contre être planté

dans le sol et survivre avec les substances du sol Congolais et devenir une Église autonome. Il (l'arbre) avait été amené aux Congolais dans un pot et dont la croissance dépendait des intrants (fertilisants, de l'eau et l'arrosoir) venant de l'Amérique. Avant l'indépendance, la gestion de cette Église qui fut posée sur le sol est tout à fait visible.

La description de cet arbre nous montre qu'il vit grâce à son propriétaire qui lui apporte de l'eau et de la nourriture. L'eau et la nourriture de la terre du milieu dans lequel il est posé ne lui importent que peu. Le pot représente un système de gestion de cet arbre. Ce pot protégeait l'arbre et ne occidentale, l'eau représente les moyens financiers permettait pas le gaspillage d'eau et des fertilisants. Les fertilisants représentent les moyens financiers et matériels, ainsi que la culture venant des USA et le tuyau c'est le canal par lequel ces moyens atteignaient la Mission, cela sous-entend le missionnaire lui-même. En d'autres termes l'Église de la Mission était dans le pot et posée sur le sol, et non plantée dans le sol Congolais.

L'Africain mennonite comme le décrit Steiner, était considéré comme mennonite par adoption au lieu d'un membre du clan par héritage. Le leader mennonite Congolais vivait dans la culture américaine, qu'il avait difficile à intégrer. Il s'habilla, marcha et parla à l'américaine. Le quaker, les spaghettis, les boites de conserves en poulets, en sardines soient en viande de bœufs importées, furent ses nourritures préférées. Il ne comprenait pas pourquoi il est appelé mennonite. Comment il pouvait appliquer les principes mennonites selon sa culture. Et ensuite comment soutenir son Église avec ses propres ressources.

C'est dans le contexte du père ou de la mère, que s'est renforcé l'esprit du paternalisme au sein de l'Église née de la mission mennonite. Il empêcha et ralentit l'évolution de l'Église de mission vers une Église autonome. Mehl cité par Komuesa décrit très bien ce paternalisme des sociétés des missions protestantes :

« La situation classique des Églises nées des missions protestantes était la suivante : la direction de l'Église appartenait à la missions. L'organe exécutif de l'Église, même là où existait une ébauche d'organisation synodale était la conférence des missionnaires. Les décisions prises par les autorités indigènes étaient soumises à l'approbation de la conférence des missionnaires. »

Ce « paternalisme » tel que défini par Laman cité par Stenström, est connu comme un régime père, qui signifia que les Congolais étaient

déclarés de par leur nature, des mineurs, des enfants que les missionnaires en qualité des pères, devraient éduquer pour en faire des personnalités et des caractères évolués¹⁰⁴. Ce paternalisme missionnaire, insiste Mehl, était la conséquence logique d'une série de faiblesses qu'accusait l'Église locale entre autre, la faiblesse numérique de l'Église indigène, l'absence de cadres, l'incertitude spirituelle et théologique des nouveaux convertis retournant facilement au paganisme dès que la pression tribale se faisait sentir, l'inaptitude des indigènes à manier les deniers de la collectivité, à gérer les écoles, les hôpitaux, les centres de formation professionnelle, enfin et surtout le manque de maturité des indigènes pour entreprendre à leur tour une action missionnaire.

Il est vrai, comme en commente encore Komuesa que, l'aide détruit tout esprit d'initiative et de créativité, et crée ainsi le réflexe de dépendance chez l'assisté. Il faudrait ajouter à ces méfaits le fait que l'aide accordée à nos Églises est loin d'être complètement désintéressée. A ce sujet, encore Komuesa soutient la remarque de Kabongo Mbaya:

« ...aussi longtemps que les Églises d'Afrique dépendront des aides intéressées des Églises occidentales, ces Églises n'atteindront guère leur maturité ecclésiologique et théologique. En effet, une aide intéressée est une monnaie d'échange. Dans cette perspective, l'Église africaine au lieu d'intégrer la réalité de son milieu, devint simple relais de la puissance occidentale, relais destiné à assurer l'influence de l'occident chrétien contre l'Islam. Depuis longtemps, la présence du christianisme en Afrique s'est définie sous cet angle tactique et stratégique. »

De ce fait, le missionnaire fut senti, non seulement comme le messager de l'évangile, mais également comme civilisateur, bienfaiteur et donateur (sur le plan matériel et financier). Cela favorisa donc une certaine dépendance à l'égard de celui qui donne, qui « dépanne ». Dès lors la soumission au personnage qui aide devenant une norme, et l'habitude s'installant, on aboutit ainsi au processus d'infériorisation, voire d'infantilisation.¹⁰⁵

¹⁰⁴ A., STRNSTRÖM, Op.cit., pp.50-56.

¹⁰⁵ MALONGA Nkodi-Ankatu, MASSAMBA ma Mpolo, « Le profil du pasteur protestant de l'an 2000 », In *500 ans d'évangélisation et de rencontres des cultures en pays Kongo 1949-1991*, Actes du Congrès de Kisantu du 21-28 juillet 1991, Édition du Centre Pastoral de Kisantu, 1996, pp.290-291.

Nous estimons que, ce paternalisme qui s'est instauré en général au sein de l'Église Congolaise et en particulier au sein de l'Église mennonite est dû à la mauvaise volonté de celui qui a apporté l'évangile. Puisque à travers les villages, il y avait quand même une organisation qui existait, comme nous l'avons démontré. Il faut seulement dire que cela était dû, au manque dès le départ, des missionnaires à initier les chrétiens autochtones à une sorte d'apprentissage pédagogique visant à les préparer à assumer leurs propres responsabilités futures, et au sentiment de mépris qu'avaient les missionnaires vis-à-vis des autochtones, à savoir l'incapacité de l'indigène à s'autogérer.

De tout ce qui précède, les indigènes n'étaient pas convaincus par les missionnaires, que l'Église amenée par ces derniers était leur histoire. Les Congolais ne voyaient pas l'activité évangélique dans le village comme étant le travail de la paroisse locale, mais plutôt de la Mission.¹⁰⁶ Les fidèles considéraient leur propre paroisse comme une organisation étrangère, pour laquelle ils n'avaient pas de responsabilité.

Cette dépendance s'est jouée de façon déterminante au niveau des mentalités, des attitudes inférieures et des convictions. Les indigènes étaient convaincus qu'ils ne pouvaient rien faire sans l'aide de l'Amérique du Nord. Et ils avaient cru à cela et avaient transmis cette conviction aux générations futures. Actuellement l'Église entretient cette conviction qu'elle peut se passer sans l'aide de l'Occident.

Un fait négatif aussi grave fut que, la formation du leadership était considérée comme peu important. Les missionnaires se contentaient de former des évangélistes et des moniteurs, pour ainsi dire, les ouvriers de l'activité. Depuis le début de l'œuvre missionnaire mennonite jusqu'aux années 1956, pas un seul pasteur formé, aucun pasteur consacré¹⁰⁷. Dans des cas isolés, des gens avec talent de diriger, obtinrent un espace pour agir et exercer leurs dons; mais ils n'étaient jamais reconnus par la Mission ou par la paroisse comme dirigeants. Ainsi fut bloquée la possibilité pour les Congolais de prendre la relève dans la gestion des affaires de l'Église. Une telle évolution aurait facilité la transition vers l'autonomie.

Il est à noter que, de 1911 à 1960, c'est l'homme blanc qui dirigeait la mission de cette Église sur le sol Congolais. Toutes les réalisations de l'avant 1960 étaient l'apanage de seuls missionnaires étrangers. Il ne reste pas moins vrai que celles de l'après 1960 sont l'œuvre des nationaux. C'est ainsi qu'une Conférence mixte appelée « Conférence d'intégration », réunissant les représentants de la C.I.M. et ceux de délégués africains, s'était

¹⁰⁶ A., STENSTRÖM, Op.cit., p.57.

¹⁰⁷ E.M., BRAEKMAN, Op.cit., p.342.

tenue du 25 au 27 février 1960 à NDjoko-Punda avec un seul point à l'ordre du jour : L'intégration de la Mission dans l'Église locale pour œuvrer ensemble.

À partir de 1960, l'Église Mennonite au Congo eut à sa tête des fils du pays. Habités à vivre des fonds en provenance de l'Amérique du Nord, l'Église a d'emblée se complaire dans cette dépendance. L'arbre (fig.2) qui devrait immédiatement être planté dans le sol congolais ôté de son pot, s'est retrouvé finalement dans le sol attaché à celui-ci. Ce pot n'étant pas cassé, l'arbre ne pouvait en aucun moment jouir totalement de sa nourriture locale. De ce fait, la mère nourricière pouvait par le canal du nouveau propriétaire « pauvre », continuer à alimenter l'arbre. Celui qui donne est toujours dans la position de force par rapport à celui qui reçoit sans effort.

L'aggravation de cette dépendance s'explique aussi par d'autres causes d'ordre structurel, le mauvais choix opéré dans le style de vie et d'organisation du leader, les erreurs de stratégie dans la politique d'investissement et de mobilisation des ressources matérielles. Aujourd'hui la plupart des unités de production a disparu à cause de l'enclavement des milieux dans lesquels elles se trouvaient.

III.4.1.2. DE LA STRUCTURE ET DES STATUTS.

La structure telle qu'elle est présentée dans l'organigramme de la Communauté, est scrupuleusement observée et respectée. Toute initiative, d'où qu'elle vienne, quelque soit son importance doit être objet de décision de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration. Le souci est de garder l'unité organique de la Communauté.

Cependant une observation et une lecture attentive de cette structure appellent quelques remarques : D'emblée le schéma de la structure donne l'impression que l'Administration est décentralisée selon les provinces ecclésiastiques, il n'en est rien dans l'application. Autre remarque, la structure est tellement surchargée voire très lourde. On a créé plusieurs postes de responsabilité, mais les moyens sont tellement inexistantes pour prendre en charge les personnes désignées à ces postes. Vu cet état, une commission fut instituée en 1991, pour chercher les voies et moyens en vue de décentraliser les responsabilités. Malheureusement cette commission a donné à la Communauté des Statuts monstres, remplis de contradictions et des conflits dans bien d'articles. En 2004, les statuts amendés et légalisés n'ont pas encore atteint l'unanimité des membres effectifs et posent encore des conflits.

C'est en partie et pour ces raisons, que la structure de la 27^{ème} Communauté Mennonite au Congo est très contestée aujourd'hui. C'est cette

structure imposée de l'extérieur, dit-on, qui empêche à notre avis, la Communauté de sortir totalement de sa situation de dépendance.

Les difficultés financières de ce système structural sont grandes, surtout sur plan provincial et national. Il est parfois possible aux paroisses de trouver les ressources nécessaires au ministère à leur échelon, mais les ressources essentielles manquent pour soutenir la Présidence Provinciale et /ou Communautaire. Celle-ci cependant s'avère de plus en plus importante, à cause des nombreux services qui s'exercent au niveau provincial et/ou national.

Pendant la période de gestion collégiale, cette superstructure fut largement subventionnée par la Mission. Cette prise en charge a par conséquent, rendu la 27^{ème} C.M.Co. dépendante des Églises Américaines à un niveau particulièrement sensible.

C'est ici qu'il faut mentionner les écoles, les hôpitaux, les projets de développement, la littérature, les œuvres féminines, l'Évangélisation et Mission. Ces œuvres missionnaires et projets furent intégrés dans la Communauté sur le plan administratif, mais dépendirent financièrement de l'extérieur. Ce qui est grave, ce n'est pas l'apport financier extérieur en soi, mais c'est la dépendance que les missionnaires créèrent. Actuellement, le financement extérieur sensiblement réduit, tous les projets n'évoluent plus et sont en voie de disparition.

III.4.1.3. DES CONFLITS TRIBAUX.

C'est juste après la mort du Révérend Kabangy Djeke Shapasa en 1979 que la Communauté Mennonite au Congo a commencé à formellement sombrer. Les conflits tribaux se sont érigés comme obstacles à l'évangélisation et à la mission.

Trois décennies de crise de leadership, d'appauvrissement de la Communauté, de perte de la foi par les chrétiens..., les raisons de l'échec sont multiples et sont autour de deux points principaux: « le favoritisme et le tribalisme » qui règnent dans la Communauté.

Primo par le favoritisme, l'Église a pu organiser des structures qui sont complexes avec sentiment de satisfaire tel ou tel autre, mais n'a pu prévoir les fonds nécessaires au fonctionnement de ces structures et à la satisfaction des besoins des animateurs. Les Provinces ecclésiastiques sont restées des organes politiques en prévision de l'élection de la Présidence Communautaire.

Secundo par le tribalisme, l'Église est parfois confondue avec une tribu ayant une étiquette qui n'a rien de confessionnel que le nom. Quand un groupe lors d'une Assemblée veut défendre les intérêts de l'Église, ce groupe défend en fait son identité, la manière qu'il a de se comprendre lui-même et de se définir par rapport à un autre groupe dont il craint la puissance parce qu'il représente une réalité sociale différente de la sienne.

Il y a des tribus qui se croient avancées par rapport aux autres, tribus-maitres des tribus-esclaves, des héritiers à qui les missionnaires ont légué l'Église et qui se croient avoir une capacité de développement alors que d'autres restent indifférentes. La supériorité numérique est devenue, au sein de l'Église comme en politique, une arme puissante lors du choix des dirigeants. Par moment ou souvent la méritocratie est sacrifiée au profit de la médiocratie à cause du sentimentalisme ci-haut dénoncé.

Les tensions tribales font aujourd'hui partie des maux qui rongent la Communauté mennonite. L'appartenance ethnique est devenue l'un des grands obstacles pour les ministères de l'Église, par conséquent les tensions ethniques demeurent un obstacle à la mission.

Tel que nous l'avons énoncé dans le premier chapitre de notre travail, la 27^{ème} C.M.Co. regorgent plusieurs tribus dont la majorité est composée des luluwa, luba, pende, tshokwe, lele, ndjembe ou wongo, bindi, et kuba. L'identité ethnique ou tribale au sein de la Communauté mennonite au Congo, est conçue comme un instrument de division. Certains facteurs notamment le pouvoir et le leadership, les problèmes d'économie et de sécurité, la tendance à la structuration, imposent l'identité ethnique dit Sanguma.¹⁰⁸

Le pouvoir et le leadership renforcent l'identité ethnique. Shuster cité par Sanguma pense ceci :

*« Chercher le pouvoir comme remède à l'impotence – que ce soit par la science ou par l'auto affirmation ou l'argent, par le matérialisme ou par l'autonomie de 'moi d'abord' [...] – est une meilleure manière d'entrer en difficulté ».*¹⁰⁹

Plus l'acquisition de pouvoir crée souvent l'envie d'en détenir encore et encore plus. La recherche du pouvoir, soutient Shuster, crée des

¹⁰⁸SANGUMA, T.Mossai, Identité tribale, menace ou richesse pour l'unité chrétienne et le processus de reconstruction nationale, in *Réconciliation : Gage pour la reconstruction*, Kinshasa, CEDI, 2006, p.71.

¹⁰⁹ Ibid., p.72.

dangers même plus profonds que la production de l'impotence.¹¹⁰ Le pouvoir peut conduire à l'accomplissement de soi. En terme de sécurité, le leader qui a le pouvoir cherche un groupe exclusif de son obéissance qui le garderait au pouvoir si longtemps. Cet aspect exclut ceux qui appartiennent à d'autres groupes tribaux. C'est par cette hégémonie clanique que la tension naît au sein du peuple, dans la société, parce que le leader établit la désunion avec les autres plutôt que protéger la communauté.

Le pouvoir et le leadership ne sont pas mauvais. Mais, le manque de la bonne utilisation du pouvoir et de leadership peut amener l'Église à un autre obstacle qui peut alourdir la tension ethnique.

Lorsque l'intérêt personnel prime sur l'intérêt communautaire, les gens ont du mal à se pardonner et à vivre en harmonie. Pour des raisons de sécurité, plusieurs leaders se confient à leurs ethnies ou tribus et l'émergence de l'injustice prédomine sur l'unité. Lorsque les gens considèrent uniquement leurs intérêts et non l'intérêt de tous, les conflits sont inévitables.

Un autre aspect causal des conflits est la structure. Les hommes, pour se passer des autres créent un système et une structure qui les maintiennent dans une fonction particulière de responsabilité. Une fois qu'ils parviennent au pouvoir, ils font de leur mieux pour les garder, ainsi cela irrite et dresse les autres contre eux aussi. Les membres de l'Église peuvent se rapprocher, mais lorsque la structure demeure inchangée, elle produira certainement des conflits et des tensions. La structure doit être changée ou modifiée dans la mesure où elle encourage l'unité de différents membres.

Nous devons savoir que Dieu a béni la diversité comme nous le voyons tout au long de l'histoire biblique, et la contribution harmonieuse de différences est ce que Dieu aime et bénit. Jésus-Christ a donné l'exemple de sens d'unité dans la diversité au public lorsqu'il mangeait, s'asseyait, dialoguait et buvait avec les pécheurs et les collecteurs d'impôts. Il parla à une femme samaritaine et permit à une prostituée de laver et de baiser ses pieds (1Cor. 12, 12-31; Eph. 4,11-16; Jn. 4,7; Mc. 14,4-9; Lc. 19,5). La différence clanique ou ethnique et culturelle reflète en effet la riche diversité de la vie humaine et donne au peuple un sens de sécurité en étant capable de s'identifier avec un groupe de gens ayant sa propre histoire, ses coutumes et tradition, argumente Sanguma.¹¹¹

III.4.2. SUGGESTIONS

Tenant compte de tout ce qui vient d'être raconté et discuté sur les cent ans en perspective des mennonites au Congo en général et de

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹SANGUMA, T.Mossai, op.cit., p.78.

l'E.C.C./27ème C.M.Co en particulier, nos suggestions peuvent édifier la Communauté mennonite au Congo en la rendant consciente de la vocation missionnaire. Pour la faire servante fidèle et capable au service ministériel qui est le sien, les points suivants constituent nos recommandations en son endroit :

III.4.2.1. DE LA POTERIE MENNONITE PLANTE

À l'inverse de l'objectif principal qu'elle s'était assignée, celui de créer une Église autonome, la Mission mennonite au Congo eut à instaurer un système de la dépendance matérielle.

Pour remédier à cette situation, nous pensons qu'il faut casser le pot qui semble être en tôle dure et en matière inoxydable. Avant de proposer les directives et orientations sur la prise en charge de l'Église, nous préférons faire une petite relecture de l'histoire.

Pendant la période des Missions, Les missionnaires circulaient de village en village pour visiter les pasteurs et les catéchistes afin de les corriger et de les aider à faire un bon travail. Mais en ce qui concerne la gestion de la paroisse, c'était rare et presque jamais de voir un missionnaire protestant en général et mennonite en particulier être titulaire d'une paroisse. De ce qui précède, beaucoup de nos pasteurs aujourd'hui, manquent de l'expérience dans la gestion d'une paroisse. La paroisse (église locale) est la fondation, c'est de celle-ci que nous devons orienter nos réflexions afin de lui donner des bases plus solides.

L'avenir de l'Église c'est la paroisse qui est la fondation où la Parole de Dieu est prêchée; où l'instruction religieuse est donnée et le troupeau y est ensemble avec son Berger. C'est là que toute sorte des comités et commissions sont créés pour son édification et celle du peuple de Dieu. La paroisse est la cellule de base de l'Église dans son ensemble. C'est en elle où doivent s'exercer toutes sortes des projets de développement, et où doit être enseigné aux chrétiens à donner la dîme et les offrandes, d'offrir leurs cœurs et leurs corps pour l'édification de l'Église, et pour l'évangélisation. C'est toujours dans la paroisse que la foi de chaque fidèle est affermie et les sacrements sont administrés. Enfin, c'est dans la paroisse que les fidèles doivent apprendre ce slogan : l'Église c'est mon affaire, c'est notre affaire à tous.

Dans le cadre de prise en charge matérielle de l'Église par ses propres fidèles, nous donnons quelques orientations :

1. Plus on parle de la prise en charge, plus il faut penser à la bonne gestion de tous les biens et les finances de l'Église. Tous ces biens et

finances doivent être confiés à des personnes bien choisies, compétentes avec de grande valeur morale. Ces gestionnaires doivent témoigner d'un sens élevé du bien commun;

2. Il ne suffit pas de se contenter de créer de nouvelles unités de productions, encore faut-il conserver, entretenir et amortir celles qui existent déjà.
3. Nous demandons aux officiers centraux de mener un train de vie proche de la population et leur milieu de vie;
4. Les officiers centraux doivent avoir l'habitude d'informer objectivement la base au sujet de toute démarche socio-économique entreprise en son nom; qu'ils n'utilisent pas le mandat ni les biens destinés à la communauté pour des fins personnelles;
5. Que des sessions de formation destinées à tous les gestionnaires des biens de l'Église soient organisées régulièrement;
6. Dans les milieux urbains et ruraux, nous recommandons à chaque paroisse ecclésiale vivante de disposer au minimum d'un champ communautaire, d'un verger (pépinière), et développer un élevage.
7. Que les paroissiens artisans puissent s'organiser en coopératives enfin de revaloriser leur métier et de bien vendre leurs produits.
8. Chaque paroisse doit avoir un compte en banque ou une caisse d'épargne, un centre de santé, une pharmacie; en même temps chaque paroisse doit développer en son sein un minimum d'infrastructure qui puissent assurer son fonctionnement régulier;
9. Dans les écoles mennonites, on doit accorder une grande importance au travail manuel organisé sous toutes ses formes et envisagé notamment comme un achèvement de l'œuvre divine de la création.
10. Que les fidèles s'investissent dans le travail manuel. Il faut leur apprendre à comprendre que l'argent ne se gagne pas un jour au lendemain. Tout comme il y a intervalle entre la semence et la moisson, de même les différents investissements exigent du temps pour produire des bénéfices.
11. Les chrétiens doivent être capables de prendre de nouvelles initiatives dans le cadre de prise en charge en vue de faire fructifier et d'augmenter le patrimoine commun.

C'est dans ce sens que l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. doit s'engager à travailler pour la production et pour sa prise en charge par les fidèles et à casser le pot planté encore dans le sol . Une fois cette prise de conscience est rendue effective, on passera à cultiver un esprit de productivité et acquérir les qualités de bons gestionnaires au sein de l'Église.

III.4.2.2. DE L'EVANGELISATION ET VIE DE L'EGLISE.

L'évangélisation en dehors de son action d'annonce de la Parole, elle est aussi liée à l'homme et à son devenir. C'est dans ce sens que nous soutenons N'Kwim quand il déclare : *« Elle (évangélisation) englobe donc la première annonce à ceux qui n'ont jamais entendu parler de Jésus, libération des opprimés des structures aliénantes et dénonciation des abus par l'Église »*. Donc, la vie de l'Église découle de sa prise de conscience qu'elle doit menait pour bâtir l'œuvre que le Seigneur nous a laissée d'une part, et édifier le peuple de Dieu d'autre part.

Dans ce sens un organe de recherche, de conception, d'information et d'expression sur les problèmes de Théologie et d'ecclésiologie s'avère nécessaire au sein de la CMCo. La commission théologique c'est d'elle qu'il s'agit, devrait faire des recherches et réfléchir sur certains problèmes qui rongent la Communauté nous citons à titre d'exemple : le tribalisme qui reste un élément nuisible au sein de l'Église, les natures de divers conflits interminables qui divisent la Communauté, la structure de la Communauté, la pauvreté très accentuée des membres, l'ordination des femmes... Il est de notre étonnement que cette commission n'existe que de nom dans la Communauté et n'apparaît jamais, ni dans le projet, encore moins dans l'organigramme de la CMCo.

III.4.2.3. DES ŒUVRES MISSIONNAIRES

Vu le déficit chronique du Département des Œuvres Missionnaires et compte tenu de la place primordiale qui doit revenir à la mission dans l'Église, nous proposons que le service chargé de la gestion de maisons, verse mensuellement 1% de revenus locatifs au Département des Œuvres missionnaires. Qu'il soit mutandis pour la scierie sur les bois vendus, pour les salaires des officiers et coordinateurs des Départements et pour les paroisses sur les offrandes.

III.4.2.4. DE LA DIACONIE ET DEVELOPPEMENT

Vu son importance, et sa reconnaissance comme étant le poumon économique de la 27^{ème} C.M.Co., le Département semble tourner en rond. De ce fait, pour pallier à son mauvais fonctionnement nous recommandons sa restructuration. Qu'un service des infrastructures et de la participation au développement soit créé à travers toutes les provinces ecclésiastiques. Tout en restant sous la supervision de la coordination nationale, ce service aura pour charge de contrôler, d'entretenir les maisons régénératrices de recettes appartenant à la Communauté et à la province, et d'en percevoir les frais de

loyer. Il aura la charge de collaborer avec tous les services de développement des paroisses de sa juridiction. Selon le programme qui sera établi par la coordination, il aura encore la charge de former et de sensibiliser les paroissiennes et paroissiens, à participer aux divers projets d'auto-assistance qui serviront à l'auto-financement de leurs paroisses.

Pour pallier aux multiples difficultés que traversent le SEDA, la scierie et le garage, la main d'œuvre qualifiée et la bonne gestion avec transparence s'avère indispensable. De ce fait, nous suggérons la formation de leurs personnels dans des institutions appropriées et la nomination d'un bon gestionnaire en développement à la tête dudit Département.

La seule solution qui reste à trouver pour la reprise des activités du garage, est le renouvellement de son personnel, l'acquisition d'un charroi automobile communautaire et son désenclavement. A propos de ce dernier, le déplacement du garage de Kalonda au centre administratif de la Communauté est obligatoire. Il faut aussi ajouter à cela, la recherche d'un fond de roulement pour l'achat de carburant, des lubrifiants, de l'outillage, des pièces de rechange et le paiement de personnel.

III.4.2.5. DE LA STRUCTURE

Le type de colonisation que nous avons subi continue à produire des effets même dans l'Église. La discrimination, l'injustice sociale, font surface au détriment de principes bibliques. La charge léguée par les missionnaires aux congolais sans les avoir préparés, c'est ce que Kwassi appelle « simbela ngai », a de notre avis amené l'Église dans le chaos.

Reconnaissant que l'Église locale est celle qui prend en charge son personnel et l'institution également, ainsi pour y arriver, il faut détruire la structure éléphanterque, pharaonique celle qui est tellement éloignée de la base.

III.4.2.6. DES STATUTS

Les textes statutaires d'une société constituent l'élément moteur de son organisation et de sa gestion. Les statuts qui sont établis dans la CMCO ne sont pas de nature à éviter des conflits et des divisions au sein de l'Église. Nous croyons qu'à l'heure actuels ils exigent une révision en profondeur et avant qu'ils soient adoptés par l'Assemblée Générale prochaine, ils doivent être objet de débat dans les différentes Assemblées Provinciales. Nous pensons aussi que les différentes Provinces ecclésiastiques donnent lieu à une balkanisation de la Communauté. Nous proposons que l'on puisse supprimer l'organe District existant dans les milieux urbains et revenir à

l'ancien système qui reprenait les Provinces ecclésiastiques selon la division administrative et politique du pays.

1. De la mission de L'Église

Selon les statuts en vigueur 2004, l'E.C.C./27^{ème} CMC est créée pour une durée indéterminée et poursuit une triple mission. Alinéa 1 de l'article 3 des statuts déclare que la Mission évangélique poursuivi par la 27 CMCo est celle d'annoncer l'Évangile aux nationaux (Matthieu 28,19-20).

Cette définition de la Mission évangélique de l'Église est tellement restreinte et égoïste. Christ nous recommande d'aller même au-delà de nos frontières. La Commission « Mission et Évangélisation » du COE citée par N'Kwim définit de la manière suivante le but de mission évangélique de l'Église : « *Étendre au monde entier la proclamation de l'Évangile de Jésus-Christ, afin que tous les hommes croient en lui et soient sauvés* ». Que la 27^{ème} CMCo puisse reformuler cet alinéa 1 de l'article 3 dans ses statuts.

2. Du système rotatif

Le système rotatif au sein de la 27^{ème} CMCo est lié à l'élection des officiers de la Présidence Communautaire et à l'alternance de la gestion de l'Église. Mais ce système reconnu dans les anciens statuts de 1995 en son article 72 qui stipulait : « *l'élection des officiers prévus dans son article 70 des présents statuts tiendra compte dans la mesure du possible du principe de rotation des entités aux niveaux concernés* », n'est pas pris en compte dans les statuts en vigueur. Il sied à relever que ce système malgré son adoption dans les statuts précités, n'a jamais été respecté par législateurs voir tableau 5. Nous recommandons la reprise de ce système d'alternance et le strict respect dans son application tout en tenant compte de la compétence et de la morale du leader.

TABLEAU 5.

Fréquences de gestion de la CMCO par station de 1960 à 2009

| Stations | Présidence | V/Présidence* | T.G / S.G | Nbre d'années de gestion de la CMCO |
|-----------------|-------------------|----------------------|------------------|--------------------------------------------|
| Mutena | Néant | 1 | Néant | 8 ans |
| NDjoko-Punda** | 1 | 1 | Néant | 2 ans |
| Nyanga | 3 | Néant | Néant | 21 ans |
| Mukedi | 1 | 3 | 2 | 35 ans |
| Kalonda | Néant | 1 | Néant | 9 ans |
| Banga | Néant | 1 | 2 | 23 ans |
| Kandala | 1 | Néant | Néant | 9 ans |
| Kamayala | 1 | 1 | 1 | 22 ans |

| | | | | |
|--------------------|-------|-------|---|--------|
| Kabeya Kamuanga*** | Néant | Néant | 1 | 8 ans |
| Mbuji-Mayi*** | Néant | 1 | 1 | 15 ans |

* Nous avons considéré aussi la Représentation Légale (1960-1971) comme étant la v/présidence actuelle.

** Les dirigeants sortis de cette Station à cause des conflits tribaux de 1960, s'étaient rendus à Mbuji-Mayi pour créer une nouvelle Église mennonite.

*** Missions créées avant la naissance de l'E.C.C

III.4.2.7. DU COMITE DE GESTION DE LA PRESIDENCE COMMUNAUTAIRE.

Selon les statuts en vigueur, la gestion journalière de la Communauté est assurée par le Comité de gestion de la Présidence Communautaire sous la direction du Président Représentant Légal. Ce Comité est composé de :

1. Président Représentant Légal;
2. Vice-président Représentant Légal Suppléant;
3. Secrétaire General;
4. Coordinateurs des Départements de :
 - Œuvres Missionnaires
 - Œuvres Médicales
 - Écoles Conventionnées
 - Diaconie et Développement
5. Comptable.

La question reste de savoir pourquoi le choix est porté seulement aux 4 Coordinateurs des Départements. Nous pensons aussi que la présence des Départements des Œuvres féminines et de l'Éducation Chrétienne est indispensable au sein de ce comité.

III.4.2.8. DE LA FORMATION

Au sein de la 27^{ème} C.M.Co., plusieurs personnes croient que des projets générateurs de revenus tels que la scierie, les maisons, etc. peuvent résoudre leurs problèmes et ceux l'Église. L'ignorance ou la mauvaise interprétation de l'idée des dîmes et des offrandes par rapport aux textes bibliques, les conditions économiques du pays, et les détournements de fonds de l'Église peuvent constituer les obstacles à l'autonomie de l'Église. De tout ce qui précède, un programme d'enseignement au cours des réunions de l'Église aussi bien des séminaires de formation s'avèrent importantes.

III.4.2.9. DES CONFLITS TRIBAUX.

C'est bon de jouir de son identité ethnique mais on doit le faire proprement dans un esprit de charité tout en ayant à l'esprit, que le pardon est nécessaire lorsque les choses ne marchent pas. Lorsque on accède au pouvoir et aux postes de leadership, on doit être prudents parce que le pouvoir peut quelque fois mener aux conflits.

Le refus d'accepter de vivre dans la diversité est une exclusion dans l'unité de Dieu. On ne doit pas perdre de vue que les tensions tribales existent de façon latente dans l'Église et constituent une vraie menace pour la vie de l'Église. Il faut avoir en conscience que vivre dans la différence c'est accepter la bénédiction divine.

Le manque de réconciliation et de pardon sincère est la meilleure manière de développer la haine tribale, clanique ou ethnique parce qu'il implique le peuple. Ceux qui rejettent le pardon sont liés par l'emprisonnement satanique, et, bien que physiquement au point dans un sens profond, ils sont esclave de la vengeance, de la colère et de la peur continue. Le pardon est alors un stimulant psychologique efficace pour libérer une personne des conditions morales et émotionnelles du péché. Jésus-Christ bien battu, torturé, insulté, trahi, abandonné et crucifié sur la croix dit : « Père pardonne-leur » (Luc 23,34).

Le pardon est un élément important pour restaurer la relation. Il est un élément de la transformation du peuple. C'est ainsi que, la vie harmonieuse entre les ethnies les uns avec les autres requiert un vrai cœur de compatissant qui apporte la guérison.

Le pouvoir en tant que capacité de gestion du groupe social, est essentiel pour la croissance de l'Église dans la mesure où il privilégie la justice, l'unité et la paix comme facteurs de développement communautaire. Malheureusement, il est souvent utilisé pour la satisfaction de l'intérêt personnel et sa tribu. Par ce fait, il devient un problème pour la société.

Le leadership ou le pouvoir de gérer la communauté implique le changement de mentalité dans le sens de la flexibilité face aux différences par une prise en compte des qualités et des compétences. L'enseignement des principes et de la doctrine mennonite par exemple, doit être fait selon le contexte congolais : comment les mennonites Congolais doivent résoudre les conflits, comprendre les principes du partage, de la communion fraternelle et de la non-violence selon leur culture.

Les leaders doivent actualiser la théologie de l'égalité, autrement ils peuvent tomber dans le népotisme et peuvent développer de sérieuses tensions ethniques au sein de l'Église de Jésus-Christ. Nous pouvons toujours rester liés ethniquement mais avec le souci de l'unité en Christ.

La consolidation d'une unité en Christ et la construction d'une identité doivent constituer la priorité de l'Église en générale et la 27^{ème} C.M.Co. en particulier. Pour ce faire, les pasteurs tout comme les laïcs doivent dépasser et transcender les divisions historiques, tribales et ethniques, en vue de construire une Église de Jésus-Christ où toutes ces barrières susnommées ne seraient que des démarcations, c'est-à-dire des portes d'entrée et de sortie permettant aux uns et aux autres de partager leurs expériences respectives et de s'épanouir ainsi mutuellement.

III.4.2.10. DE LA FETE DU JUBILE EN 2011.

Vers août 2011, les mennonites en général et la 27^{ème} CMCO en particulier, fêteront cent ans de mobilisation en évangélisation sur toute l'étendue du territoire Congolais. Célébrer son centenaire, ce n'est pas seulement faire un retour sur son passé. C'est aussi montrer comment l'expérience du passé débouche sur le présent et aide à poser des jalons pour l'avenir.

Pour y arriver, nous souhaitons qu'il y ait participation de tous les mennonites congolais à la bonne réussite de ce jubilé. Une commission de sensibilisation pourrait être mise en place pour assurer la participation de tout le monde.

Le lancement des activités par une visite guidée pourrait commencer en Janvier 2011 à partir de Mutena, un milieu historique puisque c'est là que la Mission avait lancé ses activités. De ce fait, la réhabilitation des infrastructures tels que le temple, les anciennes maisons de missionnaires, les écoles primaires et secondaires, la maternité et l'hôpital, et celle de la fontaine d'eau, par la population locale avec le concours des partenaires, est indispensable.

Nous suggérons qu'il y ait aussi une mobilisation des fonds en faisant des ventes des objets marquant le jubilé, comme des T-shirts, des calendriers 2011, des pagnes avec le slogan du jubilé, des stylos, etc.

Nous souhaiterions qu'une équipe chargée de la rédaction du livre mémorial du jubilé composée par des universitaires de la Communauté en tenant compte des toutes les compétences, soit mise en place.

Qu'une chorale du centenaire soit mise en place et que l'Eglise se propose de prendre contacts avec nos frères baptistes pour apprendre à la chorale à jouer de la trompette.

Pour faire une marque de jubilé dans tout le pays, nous proposons que l'Eglise ordonne aux provinces ecclésiastiques surtout là où il y a des infrastructures d'assurer la propreté et la réhabilitation là où il s'avère nécessaire : les hôpitaux, les centres de santé, les établissements primaires et secondaires, les temples, les centres d'accueil et autres, et que chaque province ecclésiale se prépare pour la célébration locale de ce jubilé.

Nous suggérons aussi que des médailles de mérite soient décernées à ceux et celles qui ont contribué à la bonne marche de l'Eglise jusqu'à l'état actuel.

CONCLUSION

Nous venons d'évoquer presque un siècle d'histoire d'une Eglise. Bien des éléments sont restés dans l'ombre, bien des critiques peuvent être faites à ce schéma. Ce qui compte sans doute c'est l'exemple donné par une aventure qui a incarné de la façon la plus concrète le message, sans pourtant tenir compte des conditions de vie physiquement éprouvante et des maladies tropicales dont certains ont perdu leurs vies sur le sol Congolais. C'est aussi le fait que dans le temps qui a vu mission et colonisation étroitement associées, la première n'a pas perdu sa spécificité. Ce qui importe finalement, c'est l'héritage qui est ainsi donné à l'Eglise : la croissance démographique de chrétiens de la 27^{ème} CMCo à travers le pays, la place que les mennonites Congolais occupent en Afrique et dans le monde mennonite.

Dès le début, le souci de la Mission C.I.M. en implantant une Eglise mennonite au Congo, était de la voir devenir africaine, autonome et capable de s'auto-financer. Autonomie dans le domaine de l'évangélisation, de la gestion et des finances. Cependant, la Mission a créé dans l'Eglise qu'elle a implanté, une dépendance par le « paternalisme », ou en jouant les bienfaiteurs ou maîtres. À cause des richesses de missionnaires occidentaux, il avait été difficiles de développer des humaines relations étroites et sincères, et même de rendre l'évangile crédible.

Le premier point à se remémorer est qu'avec l'octroi de l'autonomie chez les mennonites, la tâche de l'évangélisation est passée de la société missionnaire C.I.M. /A.I.M.M. à l'Eglise locale E.M.C/C.M.Co. Cependant, les chrétiens mennonites habitués à être de simples « consommateurs », n'ont pas simplement réalisé leur propre obligation missionnaire. Un esprit plus tourné vers le dedans et la préoccupation de leurs problèmes internes surtout tribaux, ont semblé l'emporter.

Pendant plus longtemps, un besoin beaucoup plus vaste et profond en faveur de ce qu'on nomme une seconde évangélisation a été ressenti. Pour l'accomplir correctement, il faut voir qu'on a besoin d'une nouvelle approche, car la Nouvelle Evangélisation telle que définie par Baur, signifie « une attention pastorale adaptée au nouveau genre de problèmes ».¹¹² Ceux-ci comporte, outre les problèmes culturels de la contextualisation et des nouveaux mouvements socio-culturels, ceux du rôle de l'Eglise dans la société, des nouveaux milieux à évangéliser et de l'appauvrissement spirituel et économique des masses.

L'évangélisation n'est pas seulement l'œuvre des missionnaires ou des pasteurs. L'Esprit Saint inspire aussi ceux qui accueillent la Parole. Chaque chrétien, comme chaque pasteur est appelé à continuer l'œuvre commencée, à se soucier du bien-être matériel et spirituel de la population, à s'efforcer de faire mieux que ceux qui nous ont devancé.

Quels que soient les efforts à fournir, les responsables de l'Eglise à tous les niveaux, dans chaque secteur d'activité, doivent reconnaître que la réussite de l'Eglise dépend énormément de leur témoignage de vie. Tous sont invités à veiller à leur style de vie qui doit refléter la pauvreté évangélique dont la gestion saine et transparente est une des manifestations.

L'option de vivre et de manger à la sueur de son front doit constituer une manière de témoigner de la gratuité de l'évangile. Cette option que l'apôtre Paul a courageusement faite en renonçant volontairement au droit reconnu au pasteur de vivre des dons des fidèles, interpelle l'Eglise aujourd'hui.

La Mission mennonite au Congo a déjà retrouvé son sens premier en renonçant à une pédagogie directive, instructive, pour être un témoignage commun de l'annonce de l'Evangile de Christ. De ce fait, les chrétiens ne peuvent se bloquer dans un passé qui a toujours été si incomplet, si dépendante, de ce que les hommes et les femmes y ont vécu, mais à regarder vers un avenir dont les promesses nous ont été à plusieurs reprises signifiées à travers les diverses études.

¹¹² BAUR, J., Op.cit., p.540.

C'est dans la foi, et conduits les responsables inspirés de l'Esprit de Dieu, que les mennonites du Congo en général et l'E.C.C./27^{ème} C.M.Co. en particulier, se prendra en charge et assumera ses responsabilités missionnaires d'annoncer l'Évangile au monde entier dans un esprit de paix, de solidarité et de partage selon le modèle que Notre Seigneur Jésus-Christ lui offrira.

Le centenaire tant attendu doit être pour la 27^{ème} CMCO une occasion de prise de décision pour un nouveau départ, un nouvel élan pour la redéfinition et atteinte des nouveaux objectifs. Il doit être une occasion de la prise de conscience pour la croissance de l'Église enfin que, les autres anniversaires soient fêtés sur des nouvelles bases, sur des nouvelles perspectives avec des nouveaux comportements.

Nous devons être heureux d'appartenir à une Eglise traditionnellement pacifique (anabaptiste mennonite) parce qu'au seizième siècle nous étions déjà en train de devenir un mouvement de réforme au sein de la grande réforme. Quand tout le monde avait peur de l'Etat, les mennonites avaient déjà tracé un chemin pour eux-mêmes. C'est cela notre héritage historique, qui est aussi un héritage théologique¹¹³.

L'histoire ne peut qu'analyser, décrire, comprendre, mais elle appelle de ce fait à la réflexion et à l'action dit Joubert.¹¹⁴

¹¹³ D.E., MILLER, S. HOLLAND, D., JOHNSON, 'et al', *L'Afrique en quête de paix*, Kinshasa, Éditions Mukanda, [s.d.], p.45.

¹¹⁴ L., JOUBERT, Missions protestantes et colonisation en Afrique Noire au 19ème siècle, in *Les missions protestantes et l'histoire*, Actes du 2ème Colloque (4-9 Octobre 1971), Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1971, p.93.

BIBLIOGRAPHIE

I. Dictionnaire et Ouvrage de référence

Dictionnaire universel, Paris, Edicef, 4^{ème} édition, 2002.

La Bible expliquée, Villiers-le-Bel, Alliance biblique universelle, ©2004.

II. Ouvrages de base

BALAAMO MOKELWA, J.P., Église et État en République Démocratique du Congo : Histoire du droit congolais des religions (1885-2003), Paris, L'Harmattan, 2008.

BAUR, J., 2000 ans de Christianisme en Afrique : Une Histoire de l'Église africaine, Kinshasa, Filles de St-Paul, 2001.

BERTSCHE, J., C.I.M./A.I.M.M., a story of vision, commitment and grace, Elkart, Fairway Press, 1998.

BRAEKMAN, E.M., Histoire du protestantisme au Congo, Bruxelles, Éditions de la librairie des éclaireurs unionistes, 1961.

ESCOBAR Samuel, La Mission à l'heure de la mondialisation du christianisme, Marne-la-Vallée, ©Éditions Farel, 2005.

FALK, P., La croissance de l'Église en Afrique, Kinshasa, Saint Paul, 1985.

FALK, P., Précis d'Histoire de l'Église en Afrique (1637-1973), Kinshasa, [S.n], 1973.

KEIDEL, L., Ba-mennonite mbanganyi, Ontario, Niagara Graphics, 1980, pp.30-32.

LUYEYE MANANGA, MALENSO NDODILA, et al., Cent ans de présence protestante au Zaïre, [S.l], [S.n], 1978.

MAKANZU MAVUMILUSA, La Puissance de la croix au Zaïre 1878-1978 : Le centenaire de l'E.C.Z, Kinshasa, St.Johannis-Druckerei, 1978.

MILLER, D.E, HOLLAND, S., JOHNSON, D. 'et al', L'Afrique en quête de paix, Kinshasa, Éditions Mukanda, [s.d.].

MULLER, D., L'histoire de l'Église, facilement : Point de vue mennonite, Montbéliard, Association Française d'Histoire Anabaptiste Mennonite et Éditions Mennonites, 2004.

RYRIE, C.C., ABC de la Théologie chrétienne, Romanel-sur-Lausanne, La Maison de la Bible, ©2005.

STENSTRÖM, A., L'Église et la Mission au Congo, Falköping et Uppsala, Éditions Kimpese et Svenska Missionskyrkan , S.I.M, 2006.

WIDMER, P., YODER, J.H., Principes et doctrines mennonites, Montbéliard, Éditions Mennonites, 1955.

III. Articles, Mémoires et Thèses.

- [ANONYME], Histoire de l'Eglise des Bakua Nzadi, in *Annuaire de la C.I.M.* 1957, Charlesville, [S.n], 1957, p.4.
- BUKUNGU Mishumbi, Muoyo wa Rév. Kabangy Djeke Shapasa, in *Annuaire 27^e Communauté Mennonite au Zaïre*, Tshikapa, [S.n], 1979, pp.1-4.
- BULLER, P., Ecole de moniteurs, in *Annuaire de la C.I.M.* 1959, Charlesville, [S.n], 1959, pp.8-12.
- GOERTZ, H.-J., Esquisse bibliographique, in *Menno Simon 1496-1561 : Esquisse bibliographique*, Montbéliard, Les cahiers de Christ Seul, n° 3, 1996, pp.18-20.
- JOUBERT, J., « Missions protestantes et colonisation en Afrique Noire au 19^{ème} siècle », In *Les missions protestantes et l'histoire*, Actes du II^e Colloque (4-9 octobre 1971), Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1971, pp.83-93.
- KEIDEL, L., La Communauté Mennonite au Zaïre bu muakabangaye ne bu mudiye mudiunda, in *Annuaire 27^{ème} Communauté Mennonite au Zaïre 1978-1979*, Tshikapa, (S.n), 1979, pp.4-6.
- KIBUNDI-KIVEMBE, Implantation et évolution de la Communauté Mennonite au Congo a Kinshasa, Travail de fin d'étude présenté pour l'obtention du grade de Gradué en Théologie Protestante, ISTK,(Inédit), Juillet 1982.
- KLAUSPETER, B., Mission, In *Encyclopédie du protestantisme*, Paris et Genève, Cerf, Labor et Fides, 1995.
- KOMUESA KALUNGA, A., Les sacrements au XVI^{ème} siècle, enjeu ecclésiologique et ministériels des dissidents : Essai d'ecclésiologie anabaptiste-mennonite, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Théologie, U.P.C., (Inédit), Octobre 2001.
- KOMY NSILU DIAKUBIKUA, « Saint-Esprit et mission : État de la question dans l'histoire du protestantisme Congolais », In *RCTP no11*, Kinshasa, EDUPC, 1997, pp.83-89.
- KOMY NSILU DIAKUBIKUA, L'Eglise du Christ au Zaïre à la recherche d'une Unité (1902-1977), Thèse présentée à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles pour obtenir le grade scientifique de Docteur en Théologie protestante, Bruxelles, 1984.
- KOMY NSILU DIAKUBIKUA, Séminaire d'histoire de l'église en Afrique, Cours dispensé en 2^{ème} Licence de Théologie, Année académique 2008-2009.

- LEMBESSA NZAMBA D. J., L'exercice d'un leadership pastoral, une esquisse théologico-éthique de la croissance de l'Église : Cas de l'E.C.C. / 27^{ème} C.M.ZA, Travail de fin d'étude présenté pour l'obtention du diplôme du graduat en Théologie à l'UCKIN, (Inédit), Juillet 1995.
- Lola Pulumba B.T., Le conflit au sein de la Communauté Mennonite au Zaïre de 1985-1993 et son impact socio-spirituel, cas des Districts Ecclésiastiques de Nyanga et Tshikapa, T.F.E. présenté pour l'obtention de grade de gradué en Théologie, U.C.KIN. (inédit), 1996.
- MALONGA NKODI-ANKATU, MASSAMBA ma MPOLO, « Le profil du pasteur protestant de l'an 2000 », In 500 ans d'évangélisation et de rencontres des cultures en pays Kongo 1949-1991, Actes du Congrès de Kisantu du 21-28 juillet 1991, Édition du Centre Pastoral de Kisantu, 1996, pp.281-295.
- MARINI BODHO, P., « Allocution », In Revue du CRIP n°1, L'Église dans la société congolaise : Hier, Aujourd'hui et Demain, Actes des Journées Scientifiques Interfacultaires organisées par le CRIP de l'U.P.C. et la Commission Théologique de l'E.C.C. du 25 au 28 avril 2001, Kinshasa, EDUPC, 2002, pp.72-73.
- MATUNGULU GIVULE F., Rites funéraires Pende : Essai de Théologie de mission, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Théologie à l'U.P.C., (Inédit), Juillet 2003.
- MPELEMBUA, p., Muoyo wa tatu Nsungumadi Joseph, in Annuaire de la C.I.M. 1959, Charlesville, [S.n], 1959, pp.10-11.
- MUKANZU Mavumilusa, La puissance de la croix au Zaïre (1878-1978) : Le centenaire de l'E.C.Z., Kinshasa, Éditions JAPEMAK, 1978.
- MUKENDI Kafunda, Histoire du Studio Protestant du Kasai dans la ville de Kananga, Travail de fin d'études en vue de l'obtention du grade de gradué en Pédagogie Appliquée, ISP, Kananga, (inédit), 1990.
- MULAMBA NJILA KATOMPA, A., Aperçu historique du District de Kalonda 27^{ème} C.M.ZA (1950-1992), Travail de fin d'études, présenté pour l'obtention du diplôme du graduat en Théologie, I.S.T.K, (Inédit), Août 1993.
- MULAMBA NJILA KATOMPA, A., Impact de la bibliothèque sur le développement socio-culturel des fidèles de l'E.C.C./27^{ème} C.M.Za Tshikapa, Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Licencié en Bibliothéconomie et Documentation, U.P.C., (Inédit), Octobre 1996.
- MULUMA Munanga, A., L'Église face à la gestion de la res publica, in Revue du CRIP n°1, L'Église dans la société congolaise : Hier, Aujourd'hui et Demain, Actes des Journées Scientifiques Interfacultaires organisées par le CRIP de l'U.P.C et la

- Commission Théologique de l'E.C.C. du 25 au 28 avril 2001, Kinshasa, EDUPC, 2002, pp.223-232.
- MUNAYI MUNTU-MONJI, Le mouvement kimbanguiste dans le Haut-Kasaï 1921-1960, Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle, Université de Provence, Aix - Marseille, (Inédit), 1974.
- MUNAYI MUNTU-MONJI, Th., « Aux origines juridiques des Églises missionnaires et des Églises locales au Congo : Les décrets du 28 Décembre 1888 et du 27 Novembre 1959 », In Revue du CRIP n°1, L'Église dans la société congolaise : Hier, Aujourd'hui et Demain, Actes des Journées Scientifiques Interfacultaires organisées par le CRIP de l'U.P.C. et la Commission Théologique de l'E.C.C. du 25 au 28 avril 2001, Kinshasa, EDUPC, 2002, pp.84-102.
- MUNAYI MUNTU-MONJI, Th., Église et État, Cours dispensé en 1^{ère} Licence de Théologie à l'U.P.C., Année académique 2005-2006.
- NDAMBU TSHINYANGU Léonard, La crise au sein de l'E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au Zaïre de 1980 à 1992, Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Licencié en Théologie, U.P.C., Kinshasa, (Inédit), 1993.
- NTUMBUA WA MBUYI, L'œuvre missionnaire de la Congo Inland Mission dans le District de Mutena (Kalamba 1911-1991), Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Licencié en Théologie, FTRK, (Inédit), 1992.
- N'KWIM BIBI-BIKAN, R., Théologie de la mission dans la perspective œcuménique, Cours dispensé en 1^{ère} Licence de Théologie, U.P.C, Année académique 2007-2008.
- ROSSEL, J., « La situation des églises de missions », In Les missions protestantes et l'histoire, Actes du II² Colloque (4-9 octobre 1971), Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1971, pp.7-21.
- SANGUMA, TEMONGONDE MOSSAI, Identité tribale, menace ou richesse pour l'unité chrétienne et le processus de reconstruction nationale, in Réconciliation : Gage pour la reconstruction, Kinshasa, C.E.D.I, 2006, pp.71-81.
- STEINER, L. R., Un programme d'aide à l'auto financement de la 27^{ème} C.M.Za, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en Missiologie à Trinity Evangelical Divinity School, Illinois, (Inédit), 1994.

IV. Documents officiels

Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, 42^{me} année, N° spécial, Kinshasa, 2001.

Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, 46^{ème} année,
Deuxième partie, N°17, Kinshasa, 1^{er} Septembre 2005.

Moniteur Congolais, 6^{ème} année, Première partie, N°2, Léopoldville, 15
Janvier 1965.

V. Autres documents inédits.

Bilan du Secrétariat Provincial de l'E.C.C./ 27^{ème} C.M.Co-Kasaï Oriental de 1999
à 2004.

Convention révisée entre la C.M.Za. et l'A.I.M.M. du 16 Novembre 1989.

Fascicule de la C.M.M., [S.d]

Mennonite Central Committee, Rapport consultation M.C.C-Congo et
partenaires du 20 au 24 Août 1997

P.V du C.A. tenu à Tshikapa Kanzala du 11 au 15 Décembre 2003.

P.V., A.G. tenue à Kalonda du 19 au 25 Mai 1998.

P.V., A.G. de l' E.C.C. tenue à Kinshasa du 28 février au 08 mars 1970.

Prospectus de la M.C.C, 2009.

Rapport bilan présenté par le Président Représentant Légal Pasteur Cibulenu
Sakayimbo, à l'Assemblée Générale tenue à Kikwit du 27 au 30
Avril 1995.

Règlement d'Ordre Intérieur de l' E.C.C./27^{ème} Communauté Mennonite au
Congo, mars 2004.

Statuts de l'A.S.B.L./E.C.C./ 27^{ème} Communauté Mennonite au Congo, mars
2004.

VI. WEBOGRAPHIE

www. Mennonitisme-wikipédia. htm

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Mennonitisme.](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mennonitisme)

TABLE DES MATIERES

| | |
|-----------------------------|-----|
| Epigraphe | i |
| Dédicace | ii |
| Avant-propos | iii |
| Sigles et abréviation | iv |

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE I. APERCU HISTORIQUE DE LA CONGO INLAND MISSION (C.I.M) 7

Section I.1. MISSION PROTESTANTE A L'INTERIEURE DU CONGO, ORIGINES DES MENNONITES ET GENESE DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO7

| | |
|----------------------------------------------------------|----|
| I.1.1. MISSION PROTESTANTE A L'INTERIEURE DU CONGO | 7 |
| I.1.2. ORIGINES DES MENNONITES | 9 |
| I.1.3. GENESE DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO | 13 |

Section I.2. PENETRATION ET IMPLANTATION DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO (C.I.M) 14

| | |
|---------------------------------------------------------------|----|
| I.2.1. PENETRATION DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO | 14 |
| I.2.2. IMPLANTATION DE LA CONGO INLAND MISSION AU CONGO | 15 |

Section I.3. DIFFERENTES COLLABORATIONS DE LA CONGO INLAND MISSION (C.I.M)18

| | |
|-------------------------------------------------|----|
| I.3.1. COLLABORATION AVEC L'A.P.C.M | 19 |
| I.3.2. COLLABORATION AVEC L'A.M.B.M | 20 |
| I.3.3. COLLABORATION AVEC L'ATAT COLONIAL | 26 |

CHAPITRE II. ACTIVITES EVANGELIQUES DE LA MISSION C.I.M29

Section II.1. LA LEGISLATION COLONIALE ET LES MISSIONS 29

| | |
|----------------------------------------------|----|
| II.1.1. DECRET LOI DU 28 DECEMBRE 1888 | 30 |
| II.1.2. DECRET LOI DU 27 NOVEMBRE 1959 | 33 |

Section II.2. EVANGELISATION AVANT L'INDEPENDANCE 36

| | |
|--------------------------------------------------------------|----|
| II.2.1. ACTIVITES EVANGELIQUE DE LA C.I.M. | 37 |
| II.2.2. CREATION ET GESTION DES STATIONS MISSIONNAIRES | 37 |
| II.2.2.1. CREATION DES STATIONS MISSIONNAIRES | 38 |
| II.2.2.1.1. STATIONS PROPRES DE LA MISSION C.I.M | 39 |
| II.2.2.1.2. STATIONS REPRISES PAR LA MISSION C.I.M. | 49 |
| II.2.2.2. GESTION DES STATIONS MISSIONNAIRES | 51 |
| II.2.3. CREATION ET GESTION DES OEUVRES MISSIONNAIRES | 53 |
| II.2.3.1. CREATION DES OEUVRES MISSIONNAIRES | 53 |

| | |
|---------------------------------------------------|----|
| II.2.2.2. GESTION DES OEUVRES MISSIONNAIRES | 55 |
|---------------------------------------------------|----|

Section II.3. EVANGELISATION POST-INDEPENDANCE 57

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| II.3.1. DE L'EGLISE MISSIONNAIRES A L'EGLISE LOCALE | 57 |
| II.3.2. GESTION DE L'EGLISE APRES L'INDEPENDANCE | 59 |
| II.3.2.1. GESTION COLLEGIALE ET FIN DE L'INSTITUTION MISSIONNAIRE (1961-1971) | 60 |
| II.3.2.2. FIN DE LA GESTION COLLEGIALE (1971-1985). | 63 |
| II.3.2.3. LA GESTION TOTALE DE L'EGLISE PAR LES AUTOCHTONES | 65 |
| CHAPITRE III : PRESENTATION ET EVALUATION DE L'E.C.C./27 ^{ème} C.M.Co | 68 |

Section III.1. PRESENTATION DE L'A.S.B.L. / E.C.C. / 27^{ème}

C.M.Co68

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| III.1.1. DEFINITION ET OBJET SOCIAL D'UNE A.S.B.L. | 68 |
| III.1.1.1. DEFINITION D'UNE A.S.B.L. | 68 |
| III.1.1.2. OBJET SOCIAL D'UNE A.S.B.L. | 69 |
| III.1.2. OBJET SOCIAL, STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT, ET PATRIMOINE DE LA 27 ^{ème} C. M.Co. | 70 |
| III.1.2.1. OBJET SOCIAL DE LA 27 ^{ème} C.M.Co. | 70 |
| III.1.2.2. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT | 70 |
| III.1.2.3. PATRIMOINE | 71 |

Section III.2. EVALUATION DE L'E.C.C. /27^{ème} C.M.Co. 73

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| III.2.1. DIFFERENTES ADMINISTRATIONS DE LA 27 ^{ème} C.M.Co. (1960-2009 | 73 |
| III.2.1.1. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1960-1962 | 75 |
| III.2.1.2. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1962-1974 | 75 |
| III.2.1.3. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1974-1980 | 75 |
| III.2.1.4. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1980-1987 | 76 |
| III.2.1.5. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1987-1995 | 76 |
| III.2.1.6. ADMINISTRATION CENTRALE DE 1995-2004 | 76 |
| III.2.1.7. ADMINISTRATION CENTRALE DE 2004-2009(10) | 77 |
| III.2.2. ACTIVITES DEPARTEMENTALES DE LA 27 ^{ème} C.M.Co. | 78 |
| III.2.2.1 Département de l'évangélisation et vie de l'église (DEV) | 80 |
| III.2.2.2. Département de l'éducation chrétienne (DEC) | 82 |
| III.2.2.3. Département des oeuvres missionnaires (DOMI) | 82 |
| III.2.2.4. Département des oeuvres médicales (DOM) | 83 |
| III.2.2.5 Département des oeuvres féminines (DOF) | 83 |
| III.2.2.6. Département de la Diaconie et Développement (DDD) | 83 |
| III.2.2.7. Département de l'Enseignement Communautaire | 85 |

Section III.3. RAPPORT DES ENQUETES 87

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| III.3.1. DE L'EPOQUE FAVORABLE OU DEFAVORABLE | 87 |
| III.3.2. DE LA NOUVELLE FORME DU GOUVERNEMENT DE L'E.C.C./27 ^{ème} C.M.Co | 88 |
| III.3.3. DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET COMMUNAUTEAIRE. | 88 |
| III.3.4. DE LA PRISE EN CHARGE PAROISSIALE | 89 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| III.3.5. DE L'ASSISTANCE MISSIONNAIRE | 89 |
| III.3.6. DES ACTIVITES EVANGELIQUES | 89 |
| III.3.7. DE L'ORDINATION DES FEMMES | 89 |
| III.3.8. DES OEUVRES FEMININES ET DE LA JEUNESSE | 89 |
| III.3.9. DE L'APOSTOLAT DE LAICS MENNONITES | 90 |
| III.3.10. DE LA GESTION DES OEUVRES MISIONNAIRES | 90 |
| Section III.4. REMARQUES ET SUGGESTIONS | 90 |
| III.4.1. REMARQUES | 90 |
| III.4.1.1. DE LA POTERIE MENNONITE PLANTE | 91 |
| III.4.1.2. DE LA STRUCTURE ET DES STATUS | 95 |
| III.4.1.3. DES CONFLITS TRIBAUX | 96 |
| III.4.2. SUGGESTIONS | 98 |
| III.4.2.1. DE LA POTERIE MENNONITE PLANTE | 98 |
| III.4.2.2. DE L'EVANGELISATION ET VIE DE L'EGLISE | 100 |
| III.4.2.3. DES OEUVRES MISSIONNAIRES | 101 |
| III.4.2.4. DE LA DIACONIE ET DEVELOPPEMENT | 101 |
| III.4.2.5. DE LA STRUCTURE | 101 |
| III.4.2.6. DES STATUS | 102 |
| III.4.2.7. DU COMITE DE GESTION DE LA PRESIDENCE COMMUNAUTAIRE | 103 |
| III.4.2.8. DE LA FORMATION | 104 |
| III.4.2.9. DES CONFLITS TRIBAUX | 104 |
| III.4.2.10. DE LA FETE DU JUBILE EN 2011 | 105 |
| CONCLUSION | 107 |
| BIBLIOGRAPHIE | 110 |
| TABLE DES MATIERES | 116 |